

1989/1990

ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE



AUSTRALIE

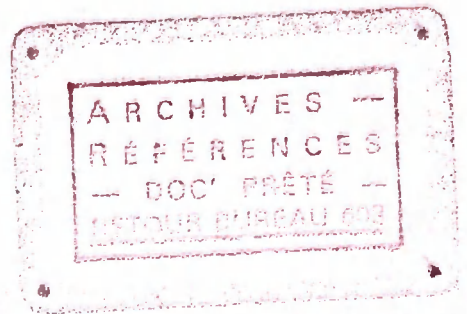
OCDE



OECD

ETUDES ECONOMIQUES
DE L'OCDE

AUSTRALIE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973).

La République socialiste fédérative de Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Published also in English.

© OCDE, 1990

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :
M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

Introduction	9
I. Evolution récente, politique économique et perspectives à court terme	11
L'économie du milieu de l'année 1987 au milieu de l'année 1989	11
Politique économique et perspectives à court terme	28
II. Faire face aux défis macro-économiques à moyen terme	36
Perspectives à moyen terme	36
Réduire les déséquilibres extérieurs	40
Réduire la propension à l'inflation	48
Le rôle de la politique économique	52
Evolution de la productivité	58
III. La réforme des relations professionnelles et le marché du travail	63
Le cadre des relations professionnelles : ses implications pour la flexibilité de l'entreprise	65
La politique des revenus et le système de relations professionnelles	71
Réformes de l'intérieur : négociations «de deuxième niveau» et réaménagement du système des sentences	75
Mesures destinées à favoriser la réorganisation des accords salariaux	80
Réforme du cadre des relations professionnelles	81
Nouvelles orientations	88
IV. Conclusions	93
Notes et références	101
<i>Annexes</i>	
I. Analyse des gains de productivité du travail en Australie : une approche macro-économique	114

II. Brève description du système centralisé de détermination des salaires en Australie	119
III. Chronologie économique	121
Annexe statistique	125
Annexe structurelle	133

Tableaux

Texte

1. Demande et production	15
2. Indicateurs du marché du travail	17
3. Prix et coûts	21
4. Indicateurs de la modération relative des salaires et des résultats du marché du travail avant et après la conclusion de l'Accord	23
5. Taux de rendement, entreprises commerciales constituées en sociétés privées	24
6. Opérations du secteur public	29
7. Compte des opérations en capital du secteur public	30
8. Taux d'intérêt, agrégats monétaires et crédit	32
9. Perspectives à court terme	35
10. Scénario de stabilisation, 1990-1994	38
11. Epargne et investissement	43
12. Comparaison des niveaux de productivité	55
13. Comparaison de la croissance de la productivité	59
14. Importance et répartition des syndicats de travailleurs manuels et non manuels	67
15. Taux de syndicalisation en fonction de la dimension de l'entreprise	68

Annexes

A1. Décomposition de la croissance de la productivité du travail dans le secteur des entreprises en Australie, 1980-1988	116
--	-----

Annexe statistique

Quelques statistiques rétrospectives	126
A. Produit intérieur brut	127

B. Revenu et dépenses des ménages (y compris les entreprises individuelles)	128
C. Prix et salaires	129
D. Balance des paiements	130
E. Commerce extérieur – ventilation par produits	131
F. Commerce extérieur – ventilation par régions	132

Annexe structurelle

Structure de la production et indicateurs de résultats	133
Indicateurs du marché du travail	135
Le secteur public	136
Marchés financiers	137

Graphiques

1. Facteurs affectant la demande globale	12
2. Ventilation sectorielle de la croissance de l'emploi, mai 1985-mai 1989	19
3. Emploi, chômage et taux d'activité	20
4. Balance des opérations courantes	26
5. Pénétration des importations	27
6. Taux d'épargne	43
7. Croissance du stock de capital	45
8. Comparaison des taux d'inflation	49
9. Prix des biens de consommation importés et des produits importés entrant dans le calcul de l'indice des prix à la consommation	52
10. Evolution de la productivité, 1974-75 à 1987-88	60
11. La composition des salaires	66

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de l'Australie par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 18 décembre 1989.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 9 janvier 1990.

•

L'étude précédente de l'Australie a été publiée en juillet 1988.

STATISTIQUES DE BASE DE L'AUSTRALIE

LE PAYS

Superficie totale (en milliers de km ²)	7 682.3	Population urbaine, 1987, % du total (villes de plus de 100 000 hab.)	71
Superficie agricole, en 1986-87, % du total	61	Population des villes principales, 1986 (1 000):	
		Sydney	3 473
		Melbourne	2 932
		Brisbane	1 196
		Adelaide	1 004
		Perth	1 050

LA POPULATION

Population, juin 1987 (1 000)	16 263	Population active civile occupée, 1988 (1 000)	7 330
Densité au km ²	2.1	dont: Agriculture	431
Accroissement naturel, en 1986 (1 000)	126	Industrie ¹	1 936
Solde net des migrations, en 1987 (1 000)	108	Autres activités	4 963

LE PARLEMENT

Composition du Parlement à la suite des dernières élections :

Partis	Sénat	Chambre des représentants
Démocrates australiens	7	—
Parti travailliste australien	32	86
Indépendant	2	—
Parti libéral australien	27	43
Parti national australien	7	19
Parti du désarmement nucléaire	1	—
Total	76	148

Actuel gouvernement : Parti travailliste australien

Prochaines élections générales pour la Chambre des représentants : au plus tard en novembre 1990

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, en 1988 (millions de dollars aust.)	315 045	Formation brute de capital fixe, en 1988 : En pourcentage du PIB	24.9
--	---------	---	------

SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, EN % DU PIB, EN 1988

Dépenses courantes	32.5	Recettes courantes	34.0
Transferts courants	10.5	dont: Impôts directs	17.7

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Principales exportations en 1987, % du total :		Principales importations en 1987, % du total :	
Produits agricoles	40.4	Denrées alimentaires, boissons et tabac	5.0
dont: Laine	13.8	Produits de base et combustibles	7.7
Combustibles	20.6	Produits chimiques	
Métaux et transformation de métaux	23.8	(y compris les matières plastiques)	9.7
Machines et matériel de transport	5.0	Métaux, transformation de métaux	5.2
Autres produits	10.2	Machines et matériel de transport	39.1
		Autres produits manufacturés	25.1
		Autres	8.2

LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar australien

Unité monétaire par dollar des Etats-Unis,
moyenne journalière :

Année 1989 1.265
Décembre 1989 1.277

1. Y compris les industries extractives, électricité, gaz, eau et construction.

Note: On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

PAGE BLANCHE

Introduction

Lors de l'examen de l'Australie par le Comité il y a quelque dix-huit mois, l'économie du pays présentait tous les signes positifs indiquant le début d'une reprise entraînée par les exportations et les termes de l'échange. La croissance de la production s'accélérait, le chômage et l'inflation s'inscrivaient en baisse, et le déficit extérieur courant se contractait. Cette nette amélioration des résultats économiques avait été rendue possible par la stratégie du Gouvernement, qui associait une stricte gestion des finances publiques au recours à des mesures de politique des revenus et à des réformes structurelles. Les autorités ont depuis lors poursuivi dans la même voie. Néanmoins, l'expansion de la demande intérieure privée a été beaucoup plus rapide que prévu pendant l'exercice 1988/89, dépassant largement celle de la production. De ce fait, la balance des opérations courantes s'est à nouveau détériorée et les pressions inflationnistes se sont intensifiées. La politique monétaire, moins restrictive depuis le second semestre de 1986, a été à nouveau durcie en avril 1988 lorsqu'il est devenu évident que l'impact du krach boursier d'octobre 1987 n'avait pas été aussi important qu'on l'avait craint, les taux d'intérêt à court terme se trouvant de ce fait poussés à la hausse pour s'établir aux alentours de 18 pour cent en novembre 1989. L'inflation, mesurée par l'indice implicite de prix de la consommation privée, s'est néanmoins élevée pour atteindre des taux de 6½ à 7 pour cent, et le déficit extérieur courant s'est creusé jusqu'à 6 pour cent du PIB, niveau identique à celui relevé quatre ans plus tôt.

Il apparait maintenant clairement que la croissance de la demande intérieure s'est ralentie sous l'effet du durcissement de la politique économique. La décélération a été particulièrement accusée au troisième trimestre, notamment dans le cas des composantes de la demande qui sont sensibles aux taux d'intérêt. Les exportations ont recommencé d'augmenter et les importations se sont contractées. Il est cependant difficile de dire avec certitude quelles seront l'ampleur et la durée du ralentissement. Une grave récession est peu probable dans la mesure où l'investissement en installations et équipements semble devoir rester entraîné par le

niveau élevé des profits, tant présents que futurs, et dans la mesure où la consommation privée continuera d'être soutenue par la croissance persistante de l'emploi. Le problème est maintenant de veiller à ce que l'affaiblissement nécessaire de la croissance de la demande intérieure se poursuive, tout en mettant en œuvre des mesures propres à permettre une progression plus rapide, mais néanmoins durable, de la production et un recul de l'inflation en longue période.

La présente Etude s'ouvre par un tour d'horizon des caractéristiques de la situation économique actuelle, des politiques macro-économiques et des perspectives d'ici à 1991. Le chapitre II est consacré à trois grandes questions à moyen terme : l'opportunité et la durabilité du déficit extérieur courant du point de vue de l'équilibre entre l'épargne et l'investissement; la propension à l'inflation de l'économie australienne; enfin, la performance de l'économie sur le plan de la productivité. Les mesures visant à favoriser la concurrence sur les marchés des produits sont rapidement évoquées en raison du rôle, semble-t-il, déterminant, qu'elles peuvent jouer dans l'amélioration des résultats économiques à moyen terme. La réforme du système de relations professionnelles, sujet spécial de cette Etude et condition indispensable à une amélioration de l'efficacité, fait l'objet du chapitre III, le quatrième et dernier chapitre étant consacré aux conclusions de politique économique.

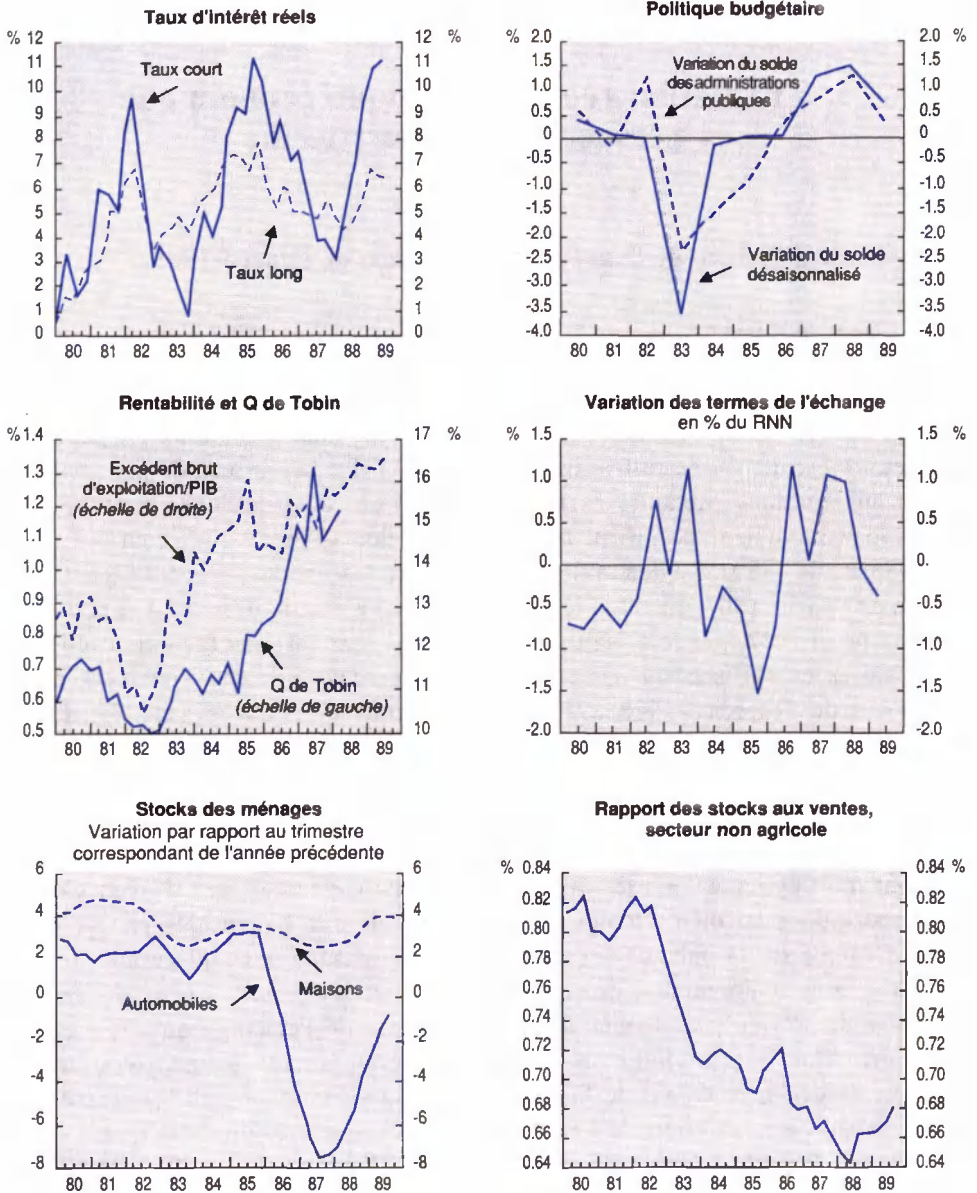
I. Evolution récente, politique économique et perspectives à court terme

L'économie du milieu de l'année 1987 au milieu de l'année 1989

Vue d'ensemble

La politique économique du Gouvernement australien a continué de viser à réduire durablement le déficit extérieur courant et le taux d'inflation. La politique budgétaire est demeurée restrictive (graphique 1). Le besoin net de financement des administrations publiques, largement négatif au cours de l'exercice 1983/84, est devenu nettement positif au cours de l'exercice 1988/89 (qui court de juillet 1988 à juin 1989). La demande intérieure s'est néanmoins raffermie à partir du milieu de l'année 1987, aiguillonnée par le tour moins restrictif donné à la politique monétaire en 1987, par le niveau élevé des profits, par certains facteurs cycliques temporaires, et, plus spécialement, par la forte hausse des prix des produits de base. Au cours de l'exercice 1988/89, la demande intérieure privée s'est accrue de 7½ pour cent, taux qui n'avait plus été atteint depuis les années 60. L'offre intérieure n'a pu répondre que partiellement à cet accroissement de la demande. La production a augmenté de 4¼ pour cent au cours de l'exercice 1987/88, mais son taux d'expansion est revenu à 3½ pour cent pour l'exercice 1988/89 en raison des tensions qui s'exerçaient sur les capacités. La demande s'est de ce fait reportée sur les importations en même temps qu'elle entraînait une hausse des prix. L'effet négatif exercé sur la balance des paiements a été masqué dans un premier temps par une forte augmentation des cours des produits de base à partir du second semestre de 1987 et par l'amélioration des termes de l'échange qui en a été le corollaire. Mais la dégradation de la balance extérieure réelle est progressivement devenue évidente, le déficit de la balance courante atteignant 18¼ milliards de dollars australiens au cours de l'exercice 1988/89, soit près du double du chiffre prévu dans le budget (9½ milliards de dollars). Le dynamisme de la demande devenant de plus en plus manifeste, la politique monétaire a été durcie à partir d'avril 1988, ce qui n'a cependant pas suffi à freiner suffisamment la demande et à

Graphique 1. FACTEURS AFFECTANT LA DEMANDE GLOBALE



Sources : Australian Bureau of Statistics, modèle NIF-10s, et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

empêcher l'aggravation du déficit extérieur courant. Des tensions ont commencé à se manifester sur les marchés du travail sans pour autant entraîner d'accélération sensible de la hausse des rémunérations, grâce principalement à l'Accord sur les salaires passé entre le gouvernement et le mouvement syndical. Sous l'effet conjugué de cette modération relative des rémunérations, de l'accélération de la hausse des prix et de l'augmentation de la production, les profits se sont encore élargis. Les autorités monétaires ont laissé flotter le taux de change, se contentant de tester le marché et d'atténuer les fluctuations. L'amélioration des termes de l'échange et le resserrement de la politique monétaire se sont reflétés dans une appréciation du taux de change à partir de la fin de 1987. Ce mouvement s'est poursuivi en 1988 et jusqu'au début de 1989, où le taux de change a chuté de 10 pour cent en février et n'a depuis lors pas varié. Ce facteur, conjugué à la persistance d'une forte inflation a partiellement annulé le gain de compétitivité qui avait résulté de la sensible dépréciation de la monnaie en 1985 et 1986. Les autorités se préoccupant désormais de plus en plus des obstacles micro-économiques à l'amélioration des résultats macro-économiques, elles ont réduit les mesures de protection, pris certaines mesures de déréglementation et entrepris de procéder aux réformes nécessaires dans un certain nombre d'autres secteurs essentiels.

Le contexte économique

La vigueur de la demande intérieure au cours des deux années se terminant au milieu de 1989 s'explique par la combinaison d'un certain nombre de facteurs. L'environnement extérieur est resté particulièrement favorable, avec la poursuite de la reprise de la demande mondiale. Celle-ci entraînant une réduction progressive des stocks d'un certain nombre de produits de base, les prix des matières premières et des produits alimentaires, particulièrement bas au premier semestre de 1986, se sont redressés, le mouvement s'accéléralant à partir du milieu de l'année 1987 (graphique 1). Le taux de change effectif s'est parallèlement apprécié, d'environ 25 pour cent entre le troisième trimestre de 1986 et le premier trimestre de 1989, plus modérément ensuite (environ 15 pour cent). Il en est résulté une sensible amélioration des termes de l'échange, qui a ajouté 2 points en moyenne au revenu national au cours de chacune des deux années de la période considérée, comme en témoignent l'élargissement des marges bénéficiaires et la forte progression des revenus agricoles.

Les mesures prises par les autorités monétaires ont contribué dans un premier temps à ce résultat. Les taux d'intérêt se sont inscrits en baisse à partir du troisième trimestre de 1986, et, au premier trimestre de 1988, avaient reculé de près de

6 points dans le compartiment du court terme, la courbe des rendements devenant positive (graphique 1). Comme dans beaucoup d'autres pays, les autorités monétaires se sont employées à fournir des liquidités suffisantes au système financier après l'effondrement des marchés boursiers d'octobre 1987; la baisse des cours des titres australiens a été particulièrement accusée et, les investisseurs recherchant la sécurité, on a observé un important afflux de fonds dans le système bancaire et une augmentation des prêts. La déréglementation des marchés financiers pourrait être également intervenue, avec l'intensification de la concurrence entre intermédiaires financiers et l'adoption, par les institutions financières, de politiques plus flexibles et plus novatrices en matière de prêts aux ménages pour l'acquisition de logements et de crédits aux entreprises.

Les bénéfices des entreprises ont continué de se redresser au cours des cinq années se terminant au milieu de 1989. Grâce à la modération des salaires réels et à l'augmentation des taux d'utilisation des capacités, ils ont retrouvé des niveaux qu'ils n'avaient plus atteints depuis le début des années 70. La confiance des entreprises s'est améliorée, la modération persistante des salaires atténuant la crainte d'une nouvelle explosion des rémunérations comme en 1973-74 et en 1981-82, avec les profondes récessions qui en étaient le prolongement.

Composantes de la demande intérieure

La croissance de la *consommation réelle du secteur privé* a suivi une tendance lentement ascendante en 1988 pour s'établir à 3.4 pour cent et elle s'est encore accélérée au premier semestre de 1989, atteignant 7.4 pour cent en chiffre annuel (tableau 1). Cette évolution reflétait la reprise de la croissance du revenu disponible réel en 1988¹. Les achats d'automobiles se sont redressés cette même année, du fait de la détente antérieure du marché du crédit et de la baisse des prix des automobiles étrangères, liée à l'appréciation du dollar australien. Mais le facteur le plus important a probablement été la reconstitution du stock d'automobiles des ménages, après une ou deux années de faiblesse relative des achats. *La consommation des administrations publiques* a augmenté de 4.1 pour cent en 1988 et de 5.2 pour cent en taux annuel au premier semestre de 1989, principalement du fait des Etats et des collectivités locales. *Les investissements publics* ont fortement reculé pendant l'exercice 1987/88, bien que cela semble partiellement dû à des ventes d'actifs réels². Ils se sont quelque peu redressés au cours de l'exercice suivant, en grande partie du fait d'une augmentation de 30 pour cent des dépenses

Tableau 1. Demande et production
Variations en pourcentage, aux prix de 1984/85

	Par rapport à la période précédente				Variations en taux annuel par rapport à la période précédente, données désaisonnalisées			
	1987	1988	1987/88	1988/89	1987	1988		1989
	Années civiles		Années fiscales		II	I	II	I
Consommation								
Privée	1.7	3.4	3.4	3.9	5.3	2.7	2.8	7.4
Publique	1.6	4.2	3.1	3.5	1.5	7.4	0.6	5.7
Formation brute de capital fixe	3.3	9.7	6.4	12.8	7.3	9.8	12.1	17.1
<i>dont :</i>								
Investissement des administrations publiques	-4.4	-12.2	-9.6	-3.5	6.5	-29.3	11.5	0.0
Investissement privé :								
Total	4.4	12.8	8.8	14.8	7.4	15.8	12.1	19.0
Logements ¹	1.3	24.0	14.3	21.7	14.1	26.8	28.1	6.3
Autres constructions	13.4	21.1	24.1	8.7	21.9	36.7	-5.2	14.7
Equipements	6.5	15.9	11.6	18.7	12.3	21.9	8.4	37.6
Entreprises publiques	-2.5	-16.6	-16.3	0.9	-19.7	-28.7	18.8	4.3
Demande intérieure finale	2.0	5.0	4.0	6.0	5.0	5.2	4.6	9.5
Variation de la formation de stocks ²	0.1	0.7	0.4	1.4	-0.7	0.6	2.3	0.3
<i>dont :</i>								
Secteur privé non agricole ²	0.3	0.2	0.5	1.0	0.5	-0.9	2.1	0.7
Secteur agricole et divers ²	-0.1	0.5	-0.1	0.4	-1.2	1.6	0.2	-0.4
Demande intérieure totale	2.2	5.8	4.4	7.4	4.3	5.9	7.0	9.7
Exportations de biens et services	10.1	2.9	6.7	1.0	6.8	3.0	-1.2	3.4
Importations de biens et services	3.3	16.1	10.1	24.3	13.1	12.5	26.3	32.2
Variation du solde extérieur ²	1.1	-2.3	-0.5	-4.2	-1.0	-1.6	-4.7	-5.5
PIB (estimation fondée sur les dépenses)	3.3	3.4	3.8	3.1	3.3	4.2	2.1	4.3
Ecart statistique ²	0.8	0.1	0.4	0.4	0.7	0.1	-0.6	2.6
PIB (estimation fondée sur le revenu)	4.1	3.5	4.2	3.5	4.0	4.3	1.5	6.9
<i>dont :</i>								
Secteur agricole	0.1	-3.4	-6.4	3.6	-13.4	-2.9	6.7	3.9
Secteur non agricole	4.3	3.8	4.7	3.5	4.7	4.6	1.3	7.0
PIB (ajusté en fonction des termes de l'échange) ³	4.3	5.9	5.7	6.1	5.7	6.7	4.5	8.8

1. Y compris les frais de transfert de propriété.

2. Contribution à la croissance du PIB (points de pourcentage sur la base du revenu).

3. Exportations de biens et services réévaluées à l'aide de l'indice implicite des prix des importations de biens et services.

Sources : Australian Bureau of Statistics et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

d'investissement des entreprises publiques fédérales (notamment Qantas et Telecom).

Les investissements du secteur privé ont suivi une tendance fortement ascendante tout au long de l'année 1988, avec une progression de l'ordre de 20 pour cent, et ont continué d'augmenter au même rythme pendant les six premiers mois de 1989. La part de l'investissement des entreprises privées dans le PIB dépasse maintenant d'à peu près un cinquième son précédent sommet, à 14 pour cent, soit un taux supérieur à ceux des années 60. *La construction de logements* – dont le niveau était très inférieur à la tendance – s'est redressée à partir du second semestre de 1987 grâce à la détente des taux d'intérêt et à l'augmentation des revenus réels. Un certain nombre d'autres facteurs ont contribué à la vigueur de la reprise, en particulier la recherche de la sécurité après le krach boursier de la fin de 1987, des formules plus novatrices en matière de prêts, les modifications de la fiscalité (notamment la réintroduction de « l'impôt négatif »³), le resserrement du marché locatif, et l'intensification de l'immigration et des acquisitions par des investisseurs étrangers. *La construction non résidentielle* qui connaissait une croissance forte et soutenue depuis 1985 a continué de progresser vigoureusement en 1988 et 1989 sous l'effet de l'élargissement des marges bénéficiaires des entreprises et de la raréfaction des locaux à usage de bureau disponibles, notamment dans les quartiers d'affaires du centre des villes, liée à l'expansion de l'emploi dans les secteurs de services. La construction hôtelière s'est elle aussi développée avec le brusque essor du tourisme. Le niveau des profits étant élevé et les contraintes de capacité devenant de plus en plus évidentes, *les investissements productifs* se sont encore intensifiés.

La formation de stocks a fortement contribué à la croissance de la demande intérieure pendant l'exercice 1988/89, malgré la rapide progression des ventes et la tendance à la baisse du rapport des stocks aux ventes dans le secteur non agricole s'est renversée à partir du milieu de 1988. Cependant le rapport des stocks aux ventes dans le secteur non agricole a fortement diminué durant ces dernières années en raison de l'alourdissement des coûts liés aux activités de stockage, de l'amélioration des méthodes de gestion des stocks et des modifications intervenues dans la composition des ventes. De ce fait, les stocks ont perdu de leur importance en tant qu'instrument de régulation de l'offre, et les augmentations de la demande globale ont donc plus de chance de se traduire par un accroissement de la production, ou, comme cela s'est produit dans la période récente, de se reporter sur les importations. La contribution de la *balance extérieure réelle* à la croissance du PIB, très légèrement négative sur l'exercice 1987/88, l'est devenue beaucoup plus nettement (4½ pour cent) au cours de l'exercice 1988/89.

Production, productivité et évolution du marché du travail

La croissance de la valeur ajoutée dans le secteur non agricole a dépassé 4³/₄ pour cent en termes réels au cours de l'exercice 1987/88, pour revenir aux alentours de 3¹/₂ pour cent au cours de l'exercice 1988/89. Ce ralentissement semble avoir essentiellement concerné les industries extractives et minières, en partie du fait de conflits du travail et de la baisse de la production pétrolière. La production manufacturière s'est accrue de 5¹/₂ pour cent au cours de chacun de ces deux exercices, et l'emploi dans ce secteur s'est inscrit en hausse à partir de 1987 après être resté pratiquement stationnaire depuis le creux observé en 1983.

Tableau 2. Indicateurs du marché du travail

	1986	1987	1988	1987		1988		1989
				I	II	I	II	I
Population active civile ¹	3.9	2.2	2.8	2.0	2.1	3.6	1.8	3.9
<i>dont :</i>								
Hommes	2.3	1.4	2.0	1.4	1.3	2.8	1.0	2.9
Femmes	6.5	3.5	4.0	2.9	3.1	4.9	3.0	5.5
Personnes employées ¹	4.1	2.2	3.8	2.2	2.6	4.6	3.3	5.1
<i>dont :</i>								
A temps plein	3.1	1.2	3.5	1.1	2.0	4.3	3.3	3.8
A temps partiel	8.9	6.7	5.0	7.2	5.0	6.0	3.2	10.3
Taux de chômage ²	8.1	8.1	7.2	8.2	8.0	7.5	6.9	6.4
<i>dont :</i>								
Hommes	7.7	7.8	6.8	7.9	7.6	7.1	6.4	5.9
Femmes	8.7	8.6	7.9	8.7	8.5	8.2	7.5	7.0
Jeunes à la recherche d'un emploi à temps plein	21.9	22.2	18.5	22.7	21.6	19.5	17.5	15.4
Personnes de 20 ans et plus à la recherche d'un emploi à temps plein	6.8	7.0	6.2	7.1	6.9	6.4	5.9	5.4
Taux d'activité ²	61.9	62.0	62.4	62.0	62.0	62.4	62.3	62.9
<i>dont :</i>								
Hommes	75.9	75.3	75.2	75.5	75.2	75.4	75.0	75.3
Femmes	48.3	48.9	49.8	48.8	49.1	49.7	50.0	50.8
Nombre moyen d'heures ouvrées ³	34.6	35.0	34.8	34.3	35.6	34.0	35.5	33.9
Heures supplémentaires par semaine, secteur non agricole ³	1.2	1.3	1.4	1.2	1.3	1.4	1.4	1.4
Vacances d'emploi, secteur non agricole (milliers) ³	53.5	56.2	63.2	58.3	54.2	60.2	66.3	72.8

1. Taux annuels de variation désaisonnalisés par rapport à la période précédente.

2. Chiffres désaisonnalisés.

3. Chiffres non désaisonnalisés.

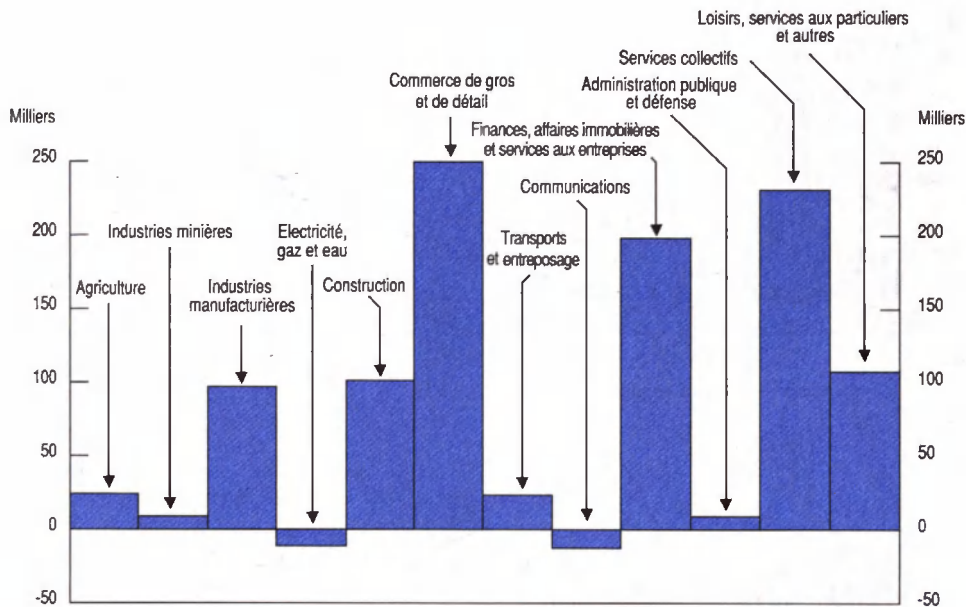
Sources : Australian Bureau of Statistics et Reserve Bank of Australia.

L'industrie de la construction a connu une expansion encore plus forte du fait de l'accroissement soutenu des investissements en bâtiments et installations fixes et de l'augmentation de l'emploi dans le secteur de la construction. La production de services marchands a fortement progressé (de plus de 6 pour cent en 1987/88). L'augmentation régulière du nombre des employés dans ce secteur donne à penser que la production mesurée a également progressé à un rythme soutenu en 1988/89. Après deux années d'excellentes récoltes, la production agricole a fléchi pendant l'exercice 1987/88 mais s'est redressée l'année suivante.

L'emploi global a continué d'augmenter parallèlement au PIB (tableau 2). Le niveau de la productivité a retrouvé en 1985 le niveau auquel il s'établissait avant le creux de 1982-83, et il est resté depuis lors pratiquement inchangé. L'emploi s'est accru de plus d'un million de personnes entre le milieu de 1985 et le milieu de 1989, soit une progression de près de 20 pour cent. La demande intérieure ayant été l'élément moteur de la croissance économique pendant la majeure partie de cette période, la progression de l'emploi total est intervenue pour 70 pour cent dans les secteurs protégés. Au cours des quatre années se terminant au milieu de 1989, la croissance totale de l'emploi a tenu pour 20 pour cent au secteur financier, pour 25 pour cent au commerce de gros et de détail, pour 25 pour cent aux services collectifs et pour 10 pour cent aux industries manufacturières (graphique 2). S'il est probable que la croissance de la productivité a été dans une certaine mesure le reflet de la composition sectorielle de la croissance économique (les secteurs protégés ont un faible niveau mesuré de productivité par rapport aux secteurs qui produisent des biens entrant dans les échanges internationaux), la tendance récente de la productivité a sans doute principalement résulté de l'effet conjugué de la modération des salaires réels et du mouvement lentement ascendant des taux d'intérêt réels (voir chapitre II). Il ne semble pas qu'elle ait été sensiblement freinée par l'importance grandissante du travail à temps partiel. L'incidence de ce facteur sur la durée moyenne du travail a été presque entièrement annulée par la très forte augmentation, du fait des heures supplémentaires, du nombre d'heures ouvrées à plein temps par salarié.

Les indicateurs font apparaître un net renforcement des tensions sur le marché du travail pendant l'exercice 1988/89 (tableau 2) (graphique 3). Le taux de chômage s'établit depuis peu autour de 6 pour cent, chiffre le plus bas que l'on ait enregistré depuis le creux de 1982-83 et proche des niveaux auxquels, si l'on en juge d'après l'expérience passée et d'après les estimations de l'OCDE, les pressions sur les salaires pourraient s'intensifier⁴. Cette impression est confirmée par le nombre des offres d'emplois et, plus spécialement, par le nombre des heures supplémen-

Graphique 2. VENTILATION SECTORIELLE DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI
(de mai 1985 à mai 1989)



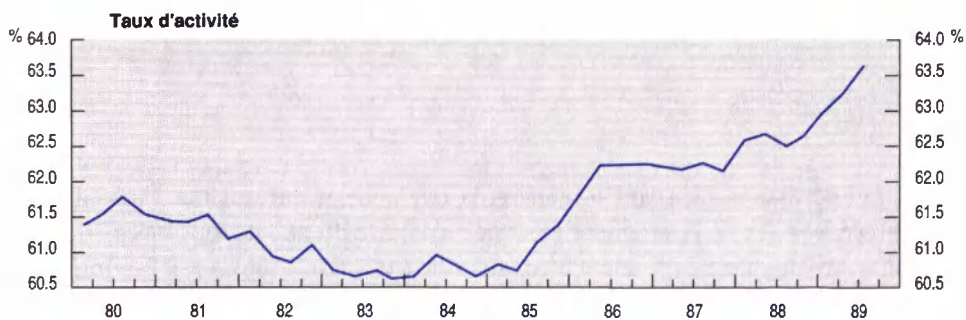
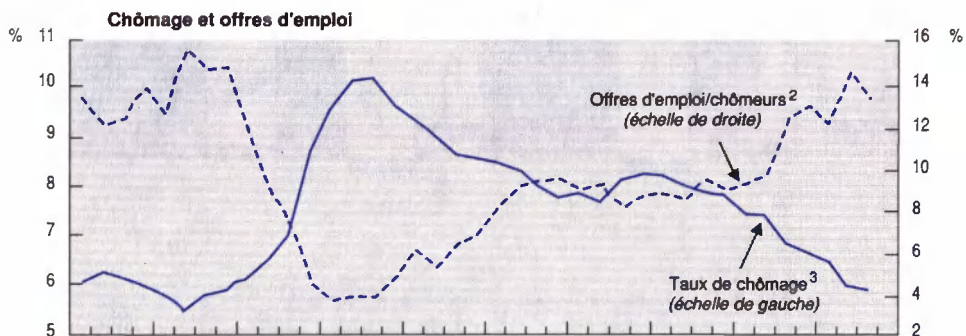
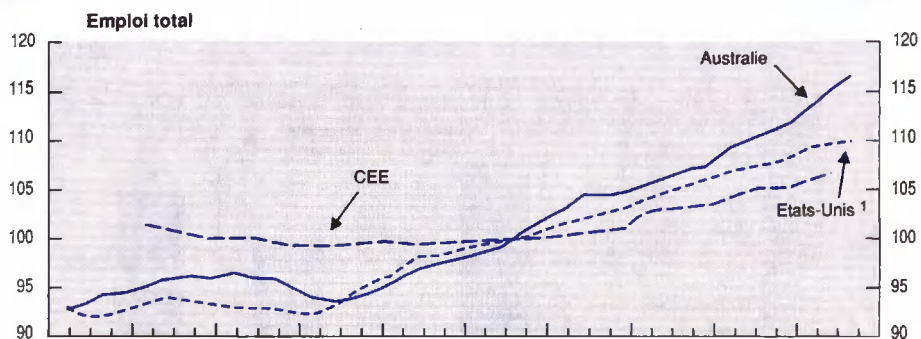
Source : *The Labour Force Australia*, Australian Bureau of Statistics, Cat. n° 6203.0.

taires qui dépasse maintenant largement la tendance et qui se situe à des niveaux sans précédent depuis la première explosion salariale du début des années 70. Pour que de nouveaux progrès puissent être faits sur le front du chômage, il faudrait sans doute supprimer les inadéquations existantes en matière de qualifications et améliorer le niveau de ces dernières. Les pénuries de personnel semblent particulièrement sévères dans les métiers qualifiés, en particulier du fait de la réduction du nombre des emplois de ce type lors de la contraction du secteur manufacturier en 1982-83, de l'embauche réduite d'apprentis au début de la décennie et du faible niveau de l'immigration pendant les dix années se terminant en 1985.

Graphique 3. EMPLOI, CHÔMAGE ET TAUX D'ACTIVITÉ

Indice 1985 = 100

Indice 1985 = 100



1. Emploi civil.
2. Valeurs relevées à mi-période.
3. En pourcentage de la population active civile.

Sources : Australian Bureau of Statistics et OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Salaires, prix et rentabilité

La croissance des *gains* nominaux est restée contenue dans une fourchette de 6 à 7 pour cent sur les quatre années se terminant au milieu de 1989 (tableau 3). Une très légère accélération pourrait s'être produite en 1989 mais, dans l'ensemble, la politique des revenus paraît avoir endigué les pressions salariales malgré les tensions grandissantes sur le marché du travail. L'Accord – conclu entre le Conseil des syndicats australien et les gouvernements travaillistes successifs – sur la détermination centralisée des salaires (voir chapitre III) est maintenant entré dans sa sixième année. Les principes énoncés pour la détermination des salaires par la Commission australienne chargée des relations professionnelles ont sensiblement évolué ces dernières années, l'indexation faisant place à des augmentations liées à la productivité, assorties de négociations plus décentralisées. La décision de la Commission

Tableau 3. Prix et coûts
Variation en pourcentage par rapport à la période précédente, taux annuel

	1985	1986	1987	1988	1987	1988		1989
					II	I	II	I
Indices implicites des prix du revenu national ¹								
Consommation privée	7.1	8.7	7.9	6.9	6.8	6.9	7.2	6.4
Demande intérieure totale	7.2	8.5	7.5	6.2	6.7	5.4	7.3	5.0
PIB	6.2	7.2	7.5	9.0	7.6	9.4	9.4	8.7
Exportations de biens et services	10.9	0.8	4.3	10.1	9.6	15.5	0.8	9.0
Importations de biens et services	17.4	9.5	2.4	-3.5	-0.9	1.4	-14.2	-1.3
PIB non agricole	6.4	7.3	7.2	8.3	6.6	8.6	9.4	9.8
Indice des prix à la consommation	6.7	9.1	8.5	7.2	6.7	7.2	7.8	6.6
Coûts salariaux ¹								
Taux de salaires fixés par sentence ²	4.1	4.8	4.0	5.3	3.9	6.7	3.7	6.0
Salaires moyens non agricoles ³	6.0	7.2	5.9	6.8	7.6	6.7	6.3	9.6
Gains hebdomadaires moyens, tous salariés ⁴	4.8	7.0	5.3	6.6	6.8	6.8	6.2	7.9
Coûts unitaires de main-d'œuvre (secteur non agricole)								
Réel	-2.3	1.0	-2.9	-1.6	-0.9	-2.7	-0.3	-0.2
Nominal	4.0	8.4	4.0	6.6	5.9	5.7	9.1	9.6
Pour mémoire :								
Productivité (par personne employée dans le secteur non agricole) ¹	2.1	-1.7	1.6	0.1	1.6	0.3	-1.8	1.2

1. Calculé à partir de données corrigées des variations saisonnières.
2. Gains hebdomadaires des salariés adultes travaillant à temps complet.
3. Sur la base des comptes nationaux.
4. Sur la base d'une enquête, chiffres non corrigés des variations saisonnières.

Source : Australian Bureau of Statistics.

concernant les salaires pour l'exercice 1987/88 prévoyait une augmentation en deux tranches, la première de 16 dollars australiens par semaine (ce qui représentait à peu près 3.8 pour cent du gain hebdomadaire moyen au titre du travail normal), et la seconde de 4 pour cent si des gains de productivité ou des baisses de coût d'une ampleur comparable avaient été négociés. Cette deuxième tranche de majoration a été progressivement accordée à 85 pour cent des travailleurs dont les salaires sont fixés par sentence, c'est-à-dire des travailleurs dont les contrats de travail sont surveillés par les cours de conciliation et d'arbitrage (voir chapitre III). Pour l'exercice 1988/89, la Commission a porté son attention sur la restructuration des rémunérations (chapitre III), autorisant des augmentations de 3 pour cent ou 10 dollars par semaine à au moins six mois d'intervalle après que les employeurs et les syndicats aient considéré les sentences les concernant et décidé de procéder à un réaménagement. Les modalités des augmentations de salaires ont été modifiées, les travailleurs les plus faiblement rémunérés voyant leurs salaires relevés un peu plus fortement que les autres. Les dépenses salariales de l'exercice 1988/89 ont été également affectées par la mise en œuvre progressive des décisions antérieures visant à généraliser la revalorisation des pensions de retraite. La décision prise en août 1989 concernant l'évolution des salaires pour l'exercice 1989/90, prévoit un relèvement moyen des salaires de l'ordre de 6 pour cent en deux tranches, un peu plus pour les travailleurs les moins rémunérés⁵. La première moitié de l'augmentation sera versée lorsque les propositions de réaménagement des sentences auront été examinées et acceptées par la Commission, la deuxième moitié étant versée au moins six mois plus tard. La Commission a également autorisé des augmentations supplémentaires pour certaines catégories de salariés afin de supprimer un certain nombre d'anomalies. Ces ajustements du «taux minimum» (voir chapitre III) doivent intervenir à partir du début de 1990 en quatre versements égaux effectués de six mois en six mois. Néanmoins, les travailleurs qui reçoivent déjà un salaire supérieur au *nouveau* minimum ne bénéficieront d'aucun complément d'augmentation⁶.

Les salaires *réels* ont cependant pour la plupart continué de baisser au cours des dernières années. Il est toujours difficile d'apprécier l'impact de la politique salariale dans la mesure où l'on ne peut savoir ce qui se serait produit en son absence. Jusqu'en 1987, il n'était guère évident que les salaires auraient évolué très différemment en l'absence de l'Accord. Compte tenu du niveau de chômage qui prévalait alors, les équations de salaires donnaient des résultats contradictoires⁷. A la lumière du récent resserrement des marchés du travail, il apparaît plus clairement que l'Accord a jusqu'à présent abouti à des salaires réels inférieurs à ce qu'ils auraient été sans cela en même temps qu'il a contribué à freiner le recours à la

Tableau 4. Indicateurs de la modération relative des salaires et des résultats du marché du travail avant et après la conclusion de l'Accord

Pourcentages de croissance

	Avant l'Accord 1978-1983	Depuis l'Accord 1984-1988	Différence ¹	Différence dans les 7 grands pays de l'OCDE ¹
Taux de salaire	9.5	6.3	- 3.1	- 4.3
Taux de salaire en termes réels	- 0.1	- 1.1	- 0.9	1.0
Coût unitaire de main-d'œuvre en termes réels	0.5	- 0.5	- 1.0	0.2
Emploi	0.7	3.2	2.6	0.8
Taux de chômage	6.9	8.1	1.2	1.7

1. Différence entre la période 1984-88 et la période 1978-83.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

grève. Une comparaison internationale permet de constater que le ralentissement des salaires réels a été relativement plus marqué en Australie (tableau 4). Les salaires réels ont baissé de plus de 4 pour cent entre la période 1978-83, préalable à l'Accord, et la période 1984-88. En revanche, on n'a constaté pratiquement aucun ralentissement des salaires réels dans les sept grands pays de l'OCDE au cours de la même période. Le nombre de journées de travail perdues du fait de conflits du travail a tendu à se réduire, bien qu'il ne soit pas certain que ce recul ait été plus important que dans les sept grands pays de l'OCDE. La baisse comparativement plus forte des salaires réels est confirmée par une étude récente⁸. On notera cependant que la modération des salaires pendant l'exercice 1989/90 dépend en partie des réductions fiscales qui ont été décidées pour un total de 4.9 milliards de dollars australiens.

L'interprétation des mouvements de prix est rendue difficile par les modifications apportées à la définition de l'indice des prix à la consommation. En mars 1987, les intérêts hypothécaires et le coût du crédit à la consommation ont été introduits dans l'indice, les premiers se substituant à une composante intitulée «achat de logement» fondée sur le prix des constructions neuves. L'instabilité de l'indice s'est accentuée du fait des amples fluctuations de deux facteurs supplémentaires affectant la composante «logement» (taux d'intérêt nominaux, et prix des maisons déjà construites). Des modifications ultérieures ont atténué cet effet, mais l'indice continue d'être poussé à la hausse par la montée des taux d'intérêt et des

pressions de la demande et d'autres facteurs irréguliers. Son augmentation d'une année sur l'autre est maintenant de l'ordre de 8 pour cent, les progressions relevées au cours des deux derniers trimestres en taux annuel étant un peu plus importantes. En revanche, la «composante tendancielle» de l'indice (qui tente d'éliminer les facteurs soumis à des influences saisonnières et administratives) fait apparaître une tendance décroissante de l'inflation depuis le milieu de 1986 avec un taux qui pourrait être maintenant plus proche de 5 à 5½ pour cent. L'indice implicite des prix de la consommation privée, qui constitue peut-être un meilleur indicateur de la hausse des prix à laquelle les ménages sont actuellement confrontés, a augmenté à un rythme plus proche de 6½ à 7 pour cent, bien qu'il se soit lui aussi ralenti au cours du tout dernier trimestre. La persistance de l'inflation, malgré la baisse des

Tableau 5. Taux de rendement, entreprises commerciales constituées en sociétés privées

	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89
Taux de rendement brut ¹	23.7	23.1	23.4	24.8	n.d.
Moins :					
Amortissement ^{1,2}	7.6	7.8	8.0	7.9	n.d.
Taux de rendement net ¹	16.1	15.4	15.4	16.9	n.d.
Moins :					
Impôts ¹	3.9	3.6	4.2	4.3	n.d.
Intérêts versés nets ¹	6.5	7.0	7.6	7.8	n.d.
Taux de profit ^{1,2}	5.7	4.8	3.6	4.8	n.d.
Part de l'excédent brut d'exploitation des sociétés ³	14.6	14.6	14.8	15.6	16.6
Part de l'excédent brut d'exploitation des sociétés privées non agricoles ⁴	33.4	34.2	35.0	35.5	36.7
	1986	1987	1988	1989	
	II	I	II	I	II
Part de l'excédent brut d'exploitation des sociétés ³	14.4	15.1	15.2	16.0	16.5

1. En pourcentage du stock de capital net.

2. Pour mesurer l'amortissement, on s'est fondé sur les coûts courants de remplacement. De ce fait, il est tenu compte des effets de l'inflation sur les actifs physiques, mais aucun ajustement équivalent n'est fait pour les effets de l'inflation sur les actifs et passifs financiers. Cette méthode réduit les taux de rendement mesurés.

3. Excédent brut d'exploitation des entreprises commerciales et financières moins les services bancaires imputés, en pourcentage du produit brut non agricole aux coûts des facteurs.

4. Rapport de l'excédent brut d'exploitation des entreprises commerciales et financières privées (moins les services bancaires imputés) au produit brut aux coûts des facteurs des sociétés privées non agricoles. Le produit brut aux coûts des facteurs des sociétés privées non agricoles résulte des estimations, du Trésor, sur les salaires dans les entreprises individuelles en 1987-88 et 1988-89.

Source : Le Trésor, modèle NIF.

prix à l'importation (consécutive à l'appréciation du dollar australien) et la modération des salaires, est imputable au dynamisme de la demande, à la reconstitution des marges bénéficiaires et, peut-être aussi, à certaines caractéristiques structurelles des marchés intérieurs (voir chapitre II).

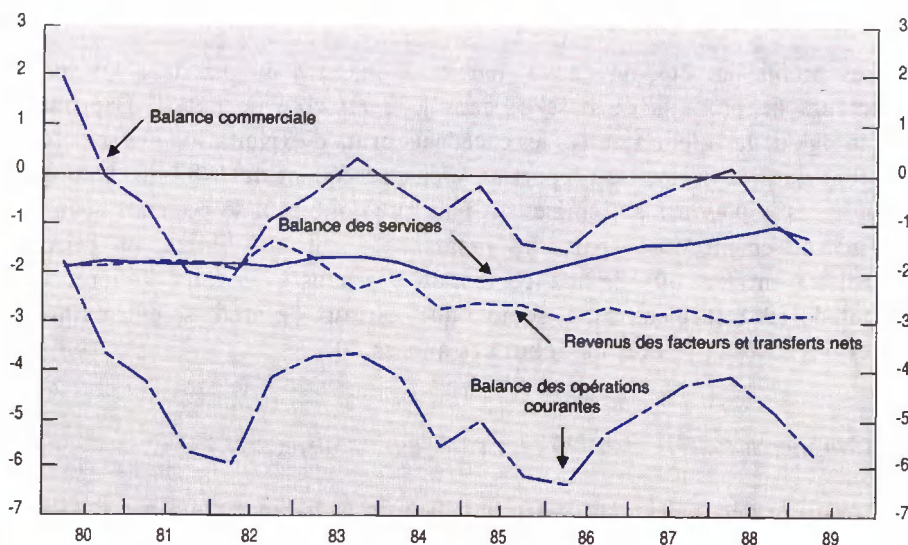
Les profits ont été, on l'a vu, particulièrement soutenus dans les secteurs producteurs de produits de base et dans le commerce de détail. Exprimés en pourcentage de la valeur ajoutée, les excédents bruts d'exploitation des sociétés ont augmenté de près de moitié rapport au creux précédent de 1982-83, bien que le revenu après impôts des entreprises ait plus que doublé. Il se pourrait néanmoins que l'accroissement de la part des profits nets soit plus faible, en raison de l'alourdissement des coûts de financement dû à la hausse des taux d'intérêt depuis le début de 1988 (tableau 5). Il semble que les taux de profit soient maintenant proches des niveaux relevés au début des années 70.

Commerce extérieur et balance extérieure courante

Depuis le début des années 80, le déficit de la balance courante s'établit en moyenne à $4\frac{3}{4}$ pour cent du PIB (graphique 4). Du fait de la tendance ascendante du rapport de la dette extérieure au PIB et de l'important écart de rendement entre les actifs intérieurs et les actifs étrangers, le déficit au titre du revenu net de l'investissement a régulièrement augmenté depuis 1982-83 et représente maintenant plus de 70 pour cent du déficit de la balance courante. Ce dernier a été partiellement compensé ces dernières années par un excédent croissant des transferts privés, lié au développement de l'immigration. Après le sommet atteint en 1986, le déficit de la balance courante s'est réduit mais a recommencé à se creuser à partir du premier semestre de 1988, le solde des échanges de marchandises étant responsable des trois quarts de cette détérioration et les services nets de pratiquement tout le reste. Au premier semestre de 1989, le déficit de la balance courante représentait 6 pour cent du PIB ($6\frac{1}{4}$ pour cent en moyenne aux deuxième et troisième trimestres) contre un peu moins de 4 pour cent un an plus tôt.

La croissance des exportations s'est ralentie en 1988 et est restée peu soutenue pendant le premier semestre de 1989. Les ponctions opérées sur les stocks agricoles ayant pris fin, il en est résulté un recul des ventes de produits alimentaires et de laine à l'étranger; l'augmentation du cheptel a entraîné une baisse temporaire des exportations de viande, la production de charbon a été affectée par des conflits sociaux, les exportations de pétrole ont été freinées par la baisse de la production pétrolière de Bass Straits, et la production de produits manufacturés a été de plus

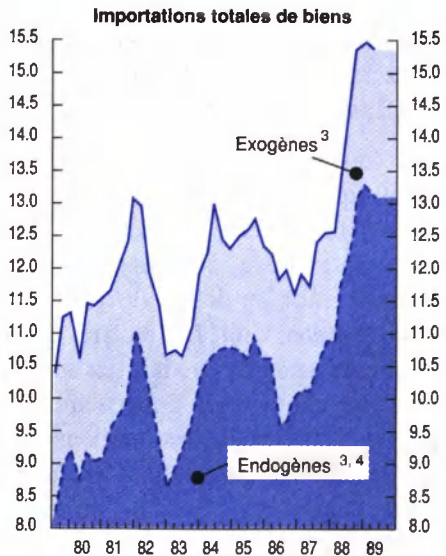
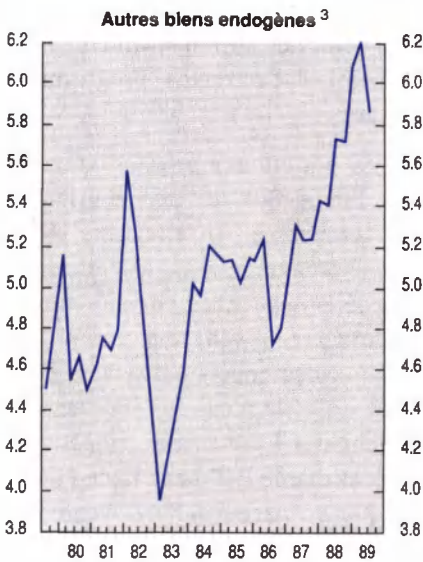
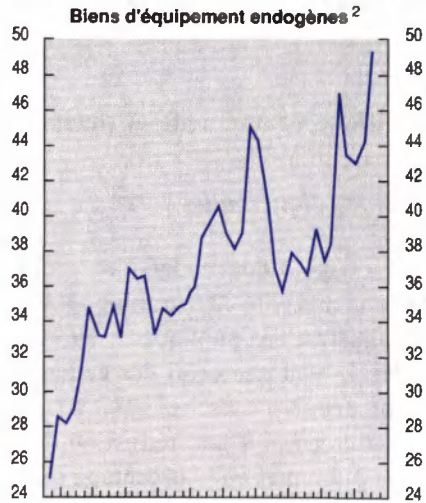
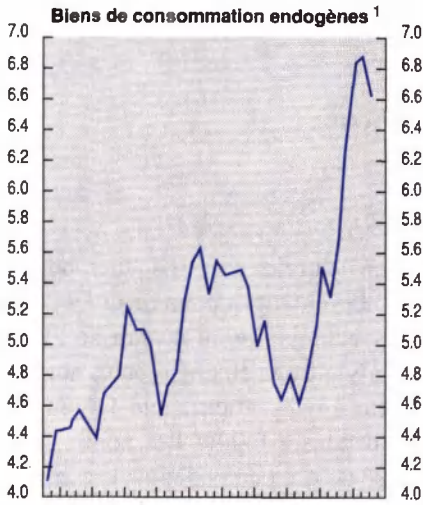
Graphique 4. **BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES**
En pourcentage du PIB



Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

en plus absorbée par le marché intérieur. Les exportations de services sont restées élevées pendant la majeure partie de l'année 1988 mais ont depuis lors reculé. Le taux de pénétration des importations de marchandises s'est accru de 3.8 points entre le premier semestre de 1987 et le premier semestre de 1989 pour s'établir à 15.5 pour cent (graphique 5), sous l'effet conjugué du niveau élevé de la demande globale, d'une certaine dégradation de la compétitivité imputable à l'appréciation de la monnaie, et du fait peut-être aussi de certains achats effectués par anticipation avant le repli du taux de change. Les importations de biens d'équipement (y compris les importations exogènes) ont été responsables de cet accroissement pour environ 45 pour cent, et les biens de consommation pour 25 pour cent⁹. Une partie de cet accroissement correspond à une remise en état et à un élargissement des flottes des compagnies aériennes ainsi qu'à une augmentation de la demande de matériel informatique et de matériels technologiques sophistiqués qui ne sont pas fabriqués en Australie. Les prix du commerce extérieur ont été, on l'a vu, particulièrement favorables. Les prix des exportations ont augmenté de 18 pour cent entre

Graphique 5. PÉNÉTRATION DES IMPORTATIONS



1. En pourcentage de la consommation privée.

2. En pourcentage de l'investissement en installations et équipements.

3. En pourcentage des ventes non-agricoles.

4. Les importations endogènes sont égales aux importations totales de biens à l'exception des importations de pétrole, d'avions civils et de biens destinés aux administrations publiques.

Source : Australian Bureau of Statistics.

le premier semestre de 1987 et le premier semestre de 1989 tandis que ceux des importations reculaient de 7.8 pour cent au cours de la même période, en raison de l'appréciation du dollar australien en 1988.

Politique économique et perspectives à court terme

Politique budgétaire

La politique budgétaire a été progressivement durcie, en particulier depuis l'exercice 1986/87 (graphique 1). La baisse du besoin net de financement des administrations publiques a été particulièrement spectaculaire au niveau de l'Etat fédéral, bien que celui des gouvernements des Etats ait également reculé, notamment depuis l'exercice 1987/88 (tableau 6). Cette amélioration a été largement obtenue grâce à une réduction des dépenses, les dépenses totales des administrations publiques en pourcentage du PIB ayant baissé de 4.8 points depuis le sommet atteint au cours de l'exercice 1984/85. La part des recettes dans le PIB est restée pratiquement inchangée pendant la même période. Le besoin de financement du secteur public a reculé encore plus fortement que celui des administrations publiques, du fait de l'achèvement d'un certain nombre de vastes programmes d'infrastructure intéressant des entreprises publiques.

Les résultats du budget pour l'exercice 1988/89 ont été très proches de ce qui avait été prévu. En ce qui concerne les dépenses, l'incidence de l'accélération du taux d'inflation sur les programmes indexés a été compensée par le nombre moins élevé que prévu des bénéficiaires d'allocations-chômage et par les effets de l'appréciation du dollar australien. De ce fait, les dépenses réelles ont diminué de plus de 4 pour cent. Les recettes ont dépassé d'environ 1/2 pour cent le niveau prévu : l'augmentation du produit des impôts sur le revenu et des impôts indirects a été à peu près annulée par l'abaissement des droits d'accise et le recul des recettes non fiscales¹⁰. Il ressort d'estimations relatives au secteur des Etats et des collectivités locales que les dépenses ont augmenté plus lentement que le PIB pour la deuxième année consécutive, encore que ce facteur s'explique en partie par des ventes de terrains qui viennent en déduction des dépenses au titre d'achats d'actifs neufs et d'occasion.

Le budget fédéral pour l'exercice 1989/90 prévoit tout à la fois la poursuite de la modération en matière de dépenses et des allègements de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les dépenses de l'Etat fédéral devraient s'accroître de

Tableau 6. Opérations du secteur public¹

	Niveau en milliards de dollars 1987-88	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90 Estimation
		Pourcentage de variation par rapport à l'exercice précédent				
1. Au niveau fédéral						
Recettes	80.8	12.5	12.4	10.9	8.9	8.9
Impôts	74.9	11.2	12.5	12.9	11.2	9.7
Autres recettes	5.9	27.1	12.0	-8.9	-19.5	-4.7
Dépenses ²	78.8	9.5	7.2	4.3	4.3	5.6
Achats de biens et services	14.1	12.5	8.3	3.5	6.2	7.2
Dépenses en capital	44.7	1.0	-2.9	-10.6	-5.0	-0.9
Transferts	61.1	9.8	7.9	7.8	3.6	6.7
Besoin de financement (% du PIB)						
Brut	..	2.9	1.5	-0.4	-1.1	-2.1
Net ²	..	3.1	1.4	-0.8	-1.6	-1.9
2. Etats et collectivités locales (total)						
Recettes	52.9	11.0	9.9	10.1	9.1	..
Ressources propres	29.2	15.2	12.0	14.7	14.0	..
Dotations fédérales nettes	23.7	6.8	7.5	4.9	3.1	..
Dépenses	58.9	11.7	9.5	4.5	5.7	..
Dépenses courantes	45.9	11.8	10.3	9.1	8.4	..
Dépenses en capital	12.6	12.4	7.2	-9.1	-4.0	..
Besoin de financement (% du PIB)						
Brut	..	3.0	2.4	1.9	1.4	1.1
Net ²	..	2.0	2.1	1.3	0.7	0.7
3. Besoin total de financement du secteur public (% du PIB)						
Brut	..	5.8	4.0	1.5	0.3	-1.0
Net ²	..	5.1	3.5	0.4	-1.0	-1.2

1. Il convient de noter que les recettes et les dépenses se réfèrent au budget uniquement alors que le besoin de financement se réfère aussi bien au budget qu'aux opérations hors budget.

2. Y compris les variations des avoirs financiers.

3. Emprunt brut moins variation des avoirs financiers.

Sources : Budget Paper n° 1, *Budget Statements 1989-90* et données non publiées de l'ABS.

5.6 pour cent en termes nominaux (tableau 6), ce qui représente un recul de 0.6 pour cent en termes réels. Les principaux postes responsables de cette progression sont ceux de la sécurité et de la protection sociales et ceux de la santé et de l'éducation. Les dépenses entraînées par les nouveaux programmes (1.6 milliard de dollars australiens, soit 1.9 pour cent des dépenses totales) ont été à peu près compensées par des économies sur d'autres postes (1.4 milliard de dollars australiens). Les dépenses réelles devraient être inférieures de 8.2 pour cent au sommet

Tableau 7. **Compte des opérations en capital du secteur public¹**

Pourcentage du PIB

	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89
Financement de l'accumulation brute de capital	1.7	0.4	1.2	1.8	3.1	4.7	5.9
<i>dont :</i>							
Administrations publiques	0.4	-0.8	-0.3	0.1	1.4	2.5	3.8
Entreprises publiques ¹	1.2	1.3	1.6	1.7	1.6	2.2	2.0
Dépenses brutes en capital fixe	7.2	7.0	6.6	7.0	6.8	5.6	5.2
<i>dont :</i>							
Budget fédéral	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.2
Budgets des Etats et collectivités locales	2.3	2.4	2.5	2.6	2.5	2.1	2.0
Entreprises publiques fédérales	0.8	0.9	0.9	1.3	1.2	1.0	1.1
Entreprises publiques des Etats et des collectivités locales	3.8	3.4	2.9	2.7	2.6	2.1	1.8
Capacité totale de financement ²	-5.6	-7.2	-5.5	-5.0	-3.5	-0.5	0.8
<i>dont :</i>							
Budget fédéral	-1.8	-3.3	-2.8	-2.1	-0.8	0.5	1.7
Budgets des Etats et collectivités locales	-0.5	-0.2	-0.5	-0.7	-0.7	-0.3	0.0
Entreprises publiques fédérales	-0.3	-0.9	-0.4	-0.4	-0.4	0.3	-0.2
Entreprises publiques des Etats et des collectivités locales	-3.1	-2.7	-2.1	-1.7	-1.6	-1.0	-0.6
Besoin de financement net du secteur public ³	5.9	6.7	5.1	5.1	3.5	0.4	-1.0
Dépenses brutes en capital fixe (en pourcentage du total)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Budget fédéral	4.8	4.7	5.8	5.8	6.2	6.4	4.6
Budgets des Etats et collectivités locales	32.1	34.2	37.3	36.8	37.3	38.3	38.7
Entreprises publiques fédérales	10.5	12.3	13.3	18.4	18.2	17.2	22.1
Entreprises publiques des Etats et des collectivités locales	52.6	48.8	43.5	39.0	38.3	38.1	34.6

1. Secteur public et entreprises publiques à l'exclusion des entreprises financières du secteur public.

2. Capacité totale de financement = financement de l'accumulation brute de capital - dépenses brutes en capital fixe - accroissement des stocks - achats de terrains et d'actifs immatériels.

3. Diffère de la capacité totale de financement en raison du traitement différent des droits constatés et de récentes révisions.

Sources : *Budget Statements 1989-90*, Budget Paper No. 1 et *National Income and Expenditure 1987-88*, Australian National Accounts, ABS Catalogue n° 5204.0.

observé au cours de l'exercice 1985/86. Elles continueront de se réduire en pourcentage du PIB, pour s'établir à 23¾ pour cent au cours de l'exercice 1989/90 et à 22 pour cent en 1994 si l'on prend pour base les estimations prévisionnelles du gouvernement. Les recettes fédérales devraient s'accroître de 8.9 pour cent, soit un taux identique à celui de l'année précédente. La principale mesure les concernant est une réduction de 4.9 milliards de dollars australiens (5.7 milliards de dollars australiens pour l'exercice 1990/91) de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les réductions du taux d'imposition opérées pour parvenir à ce résultat ont

été surtout favorables aux taux marginaux les plus bas. Au cours du présent exercice, les allègements fiscaux ont été partiellement compensés par un certain nombre de mesures visant à avancer le paiement de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu (pour un montant de 1.4 milliard de dollars australiens). La capacité nette de financement de l'Etat fédéral devrait s'accroître d'environ $\frac{3}{4}$ de point du PIB pour atteindre quelque $2\frac{1}{2}$ pour cent (tableau 7). Les dépenses des Etats devraient se ralentir légèrement du fait des contraintes persistantes au niveau des revenus. Les autorités prévoient d'accroître de 2.6 pour cent au cours de l'exercice 1989/90 les subventions de l'Etat fédéral au secteur des Etats et des collectivités locales, soit un taux inférieur de moitié à celui de la croissance des dépenses totales; de plus, le montant des emprunts des Etats et des collectivités locales auprès du Conseil de la dette publique (qui couvre les emprunts des entreprises publiques) a été encore réduit de un quart. Au total, les autorités prévoient une légère augmentation de l'excédent net du secteur public. Malgré les très importantes marges d'erreur dont s'accompagne l'ajustement cyclique du solde budgétaire, les estimations du Secrétariat donnent à penser que l'excédent ainsi mesuré pourrait légèrement s'accroître au cours du présent exercice. Sur cette base, on peut considérer que la politique budgétaire a une incidence modérément restrictive sur la demande globale.

Politique monétaire

Les modifications apportées au cadre réglementaire du système financier affectent la structure des bilans dans ce secteur. Les dépôts de réserve obligatoire des banques commerciales auprès de la Banque de Réserve d'Australie ont été remplacés en septembre 1988 par des dépôts automatiques (Non-Callable Deposits - NCD) - obligation qui s'applique aussi maintenant aux caisses d'épargne. Toutes les banques doivent désormais effectuer auprès de la Banque de Réserve des dépôts représentant 1 pour cent de leurs engagements totaux (non compris les capitaux propres mais y compris les engagements libellés en d'autres devises que le dollar australien) au lieu du dépôt obligatoire équivalant à 7 pour cent de leurs engagements en dollars australiens que les banques commerciales étaient tenues préalablement d'opérer. Le système antérieur pénalisait le financement d'actifs par des dépôts intérieurs. Une large partie des prêts était financée par des emprunts à l'étranger et par le recours au marché des titres. La modification apportée au système a faussé les agrégats monétaires dans la mesure où les banques ont accru les dépôts par rapport aux autres engagements apparaissant sur leur bilan, faisant monter artificiellement le taux d'expansion de M3 et des autres agrégats monétaires. La Banque de Réserve a récemment annoncé un important relèvement du taux

d'intérêt versé sur les NCD qui sera porté à un niveau inférieur de 5 points à celui des bons du Trésor, ce qui réduira davantage les éventuelles distorsions que le cadre réglementaire pourrait avoir sur la structure institutionnelle du système financier. Les banques ont accepté simultanément de freiner la progression des taux d'intérêt hypothécaires malgré l'augmentation soutenue des taux à court terme. La seule distorsion qui s'exerce encore au niveau des taux d'intérêt concerne le tiers des hypothèques auxquelles continue de s'appliquer le taux d'intérêt de 13½ pour cent prévu par le système antérieur. Ce pourcentage se réduit progressivement mais les détenteurs d'hypothèques rémunérées en dessous du plafond bénéficient d'une subvention croisée.

La politique monétaire a été progressivement durcie à partir d'avril 1988 après qu'il soit devenu évident que l'effondrement du marché boursier d'octobre 1987 n'avait pas eu d'effets notables sur les dépenses. Les taux d'intérêt à court terme ont augmenté de 7 points entre le premier trimestre de 1988 et le troisième trimestre de 1989 et se situent maintenant aux alentours de 18 pour cent (tableau 8). Les taux à long terme ont monté de 1 à 1¼ de point et la courbe des rendements s'est fortement inversée. Les actifs bancaires, qui donnent probablement une image plus exacte de l'orientation actuelle de la politique monétaire que

Tableau 8. Taux d'intérêt et agrégats monétaires et crédits

	1981-1985	1986		1987		1988		1989
		I	II	I	II	I	II	I
Taux d'intérêt¹								
Effets de commerce (90 jours)	14.5	16.5	16.4	15.2	11.9	11.7	14.1	17.3
Bons du Trésor (13 semaines)	13.1	14.7	16.0	14.6	11.0	10.6	13.7	16.3
Obligations du Trésor (10 ans)	14.2	13.0	13.8	13.4	13.0	12.1	12.2	13.6
Agrégats monétaires^{2,3}								
M3	12.9	13.0	9.4	12.8	16.0	13.3	18.6	26.7
Masse monétaire au sens large	12.9	13.4	9.6	9.8	11.5	12.0	15.9	18.8
Prêts au secteur privé ^{2,3}	15.5	20.3	16.6	14.3	15.9	18.3	20.4	22.4
dont :								
Concours bancaires	16.1	22.5	19.7	19.9	20.5	17.6	25.0	34.6
Concours des intermédiaires financiers non bancaires	14.8	18.7	13.5	8.9	11.9	18.5	14.1	11.1
Crédit au secteur privé ^{3,4}	17.2	21.9	19.7	18.5	20.1	24.4	23.8	20.8

1. Moyennes de données mensuelles.

2. Données faussées en raison de l'établissement de nouvelles banques.

3. Pourcentage de variation par rapport à la même période de l'année précédente (dernier mois de chaque période).

4. Prêts des intermédiaires financiers et effets de commerce.

Source : Reserve Bank of Australia.

ne le font les agrégats monétaires, font apparaître une très nette contraction des avances au secteur privé. Le durcissement de la politique monétaire et l'amélioration des termes de l'échange ont contribué au raffermissement de la monnaie. Le taux de change effectif s'est accru d'environ un quart entre le creux relevé au troisième trimestre de 1986 et le premier trimestre de 1989. L'affaiblissement de plus en plus évident de la balance des opérations courantes a depuis lors entraîné une détente du taux de change effectif, d'environ 5 pour cent.

Projections d'ici la fin de 1991

Les comptes nationaux du troisième trimestre ont confirmé le ralentissement de la croissance de la demande intérieure par rapport à son niveau de la fin de 1988 et du début de 1989, avec une baisse des importations et une détente possible des tensions inflationnistes. Si l'on en juge d'après des indicateurs partiels, cet affaiblissement se serait poursuivi au quatrième trimestre. Les emprunts hypothécaires ont fortement diminué, et les permis de construire dans le secteur résidentiel comme dans le secteur non résidentiel ont chuté, les indicateurs précurseurs sont stationnaires et la confiance des consommateurs semble avoir été quelque peu ébranlée. Les offres d'emplois, qui donnent une indication des tendances futures du marché du travail, n'ont cessé de diminuer depuis le milieu de 1989 et la croissance de l'emploi s'est relâchée ces derniers mois. Néanmoins, il a fallu un certain temps pour que l'économie parvienne à ce tournant malgré la rigueur de la politique mise en œuvre. Cette vitalité peut être imputée à la forte rentabilité des entreprises et au niveau élevé d'utilisation des capacités existantes qui contribue à la vigueur persistante de l'investissement des entreprises. La forte croissance de l'emploi a contribué pour sa part à soutenir la consommation.

Les prévisions de l'OCDE sont fondées sur l'hypothèse que les taux d'intérêt à court terme resteront élevés pendant la majeure partie de la période considérée, avant de marquer une certaine détente du fait du ralentissement de la croissance de la demande intérieure. Selon l'hypothèse habituelle de l'OCDE, le taux de change est supposé se maintenir en termes nominaux à son niveau de novembre 1989 tout au long de la période sous revue. On suppose que la politique budgétaire sera modérément restrictive. Les allègements fiscaux donneront certes un coup de fouet aux revenus des ménages pendant l'exercice 1989/90, mais les dépenses n'en continueront pas moins d'être freinées. On suppose que les dépenses des administrations publiques en biens et services accuseront encore une croissance ralentie au cours du prochain exercice, les recettes fiscales continuant pour leur part d'augmenter plus rapidement que les revenus des ménages en raison de

l'alourdissement automatique de la fiscalité. La progression des salaires globaux devrait, pense-t-on, se situer entre 7 et 7½ pour cent au cours de l'exercice 1989/90, et accuser peut-être une légère décélération par la suite en cas de détente du marché du travail. L'ampleur et la durée du ralentissement de la croissance intérieure sont entourées d'incertitudes plus importantes qu'à l'ordinaire.

La demande intérieure devrait rester relativement dynamique au second semestre de 1989, mais elle pourrait s'affaiblir en 1990, les principaux signes en étant un recul de la construction résidentielle et non résidentielle et un ralentissement de la formation de stocks. Malgré les allègements fiscaux, la croissance de la consommation privée, rapide en 1989, pourrait devenir plus modérée en raison de la hausse des taux d'intérêt. L'année 1991 pourrait être marquée par un léger redressement de la croissance de la demande intérieure; l'investissement privé pourrait se stabiliser à un niveau relativement élevé en pourcentage du PIB et la formation de stocks pourrait apporter une légère contribution positive. On prévoit que l'effet du ralentissement de la croissance de la demande intérieure sur l'activité sera compensé, notamment en 1990, par une forte contribution de la balance extérieure réelle. Les exportations devraient se redresser avec le relâchement des pressions sur la demande et la disparition d'un certain nombre de facteurs temporaires. On s'attend à un net recul des importations du fait de la croissance plus lente des investissements productifs et, en 1990, d'un ralentissement de la formation de stocks. La croissance du PIB devrait en conséquence se ralentir pour s'établir autour de 2 pour cent en 1990, avant de se redresser peut-être légèrement en 1991 (tableau 9).

Dans l'hypothèse d'une croissance régulière de la demande mondiale, les cours des produits de base devraient rester soutenus, les termes de l'échange demeurant pratiquement identiques en 1990 et 1991. Le déficit de la balance courante pourrait donc se réduire pour s'établir entre 15½ et 16 milliards de dollars australiens (3½ à 3¾ pour cent du PIB) d'ici la fin de 1991. L'affaiblissement de la croissance de la production pourrait s'accompagner d'un léger ralentissement du taux de croissance de l'emploi. Néanmoins, comme les taux d'activité sont sensibles à la conjoncture, la population active pourrait elle aussi augmenter moins rapidement, ce qui atténuerait les effets éventuellement exercés sur le taux de chômage. On prévoit un ralentissement de l'inflation dont le taux, mesuré par l'indice implicite des prix à la consommation du secteur privé, pourrait s'établir autour de 6 pour cent. Ce résultat tient compte de l'inversion de facteurs saisonniers temporaires, d'une détente des pressions de la demande, de l'hypothèse de la fixité du taux de change et de la décélération consécutive des prix à l'importation plus que d'un fléchissement important des coûts de main-d'œuvre sur le marché intérieur.

Tableau 9. Perspectives à court terme

	Part dans le PNB	Pourcentage de variations désaisonnalisés					
		Années civiles			Exercices budgétaires		
		1988	1989	1990	1991	1988/89	1989/90
A. Demande et production, à prix constants de 1984/85							
Consommation privée	57.2	5	2½	2¼	4	3¼	2¼
Consommation publique	18.6	3¾	2¼	1½	3½	3½	1½
Investissement	24.6	11½	-4	½	12¾	2½	-2½
dont :							
Investissement des administrations publiques	2.4	5½	-3	2¾	-3½	1¾	-½
Construction résidentielle privée ¹	6.3	7½	-10	2¼	21¾	-6¼	-4¼
Construction non résidentielle privée	4.4	5	-4¼	-1¾	8¾	1¾	-3
Investissements productifs privés	8.4	21¼	-1	-¾	18¾	9½	-2¼
Entreprises publiques	3.1	6¼	-2	3¼	¾	1¾	-¼
Demande intérieure finale	100.4	6¼	¾	1¾	6	3½	1
Formation de stocks ²	0.6	½	-¾	¼	1½	-½	-¼
Demande intérieure totale	101.0	6½	0	2	7½	2¾	½
Balance extérieure ²	-1.5	-4	2	¾	-4¼	-½	2
Exportations de biens et services	17.8	2¼	6¾	5¾	1	5½	6½
Importations de biens et services	19.4	23½	-3½	2	24¼	7½	-3
Ecart statistique ²	0.6	1¾	0	0	½	1	0
PIB aux prix du marché ³	100.0	4	2	2½	3½	3	2½
B. Autres indicateurs							
Prix à la consommation ⁴		7	7½	6¼	7	7½	6¾
Emploi		4¼	1¾	1¾	4	3½	1½
Taux de chômage		6¼	6½	6¾	6½	6¼	6¾
Balance courante (en milliards de dollars australiens)		-21¼	-16¼	-15¼	-17½	-20	-15
Balance courante ⁵		-6	-4¼	-3½	-5¼	-5½	-3¾
Capacité de financement du secteur public ⁵		1¼	2¼	3½	1	1¼	3

1. Y compris les dépenses de transferts de propriété.

2. Contribution à la croissance.

3. Y compris l'écart statistique.

4. Indice implicite des prix à la consommation privée.

5. En pourcentage du PIB.

Source : Prévisions du Secrétariat de l'OCDE.

II. Faire face aux défis macro-économiques à moyen terme

Les prévisions à court terme présentées ci-dessus laissent entrevoir une certaine réduction des déséquilibres grâce au resserrement de la politique économique, mais le rapport de la dette extérieure au PIB devrait continuer de croître et les résultats sur le front des prix resteront médiocres par rapport aux partenaires commerciaux de l'Australie. Le problème est de réduire le déficit extérieur et d'abaisser l'inflation à moyen terme tout en maintenant, dans la mesure du possible, une croissance durable de la production et un niveau d'utilisation des ressources élevé. La solution passe par un dosage de mesures macro-économiques restrictives et de nouvelles réformes micro-économiques visant à favoriser l'évolution nécessaire des mentalités, des cadres de travail et des structures de marché qui ont des répercussions négatives sur la productivité et l'inflation. Le présent chapitre analyse d'abord les contraintes entourant l'amélioration de la balance des paiements et des résultats sur le front des prix, à partir d'un scénario à moyen terme prévoyant un taux d'utilisation des capacités élevé et durable. On passe ensuite en revue les causes structurelles de la mauvaise tenue des prix, en évoquant les politiques correspondantes. Enfin, on analyse l'évolution de la productivité et son importance pour l'amélioration des résultats à moyen terme.

Perspectives à moyen terme

Les perspectives d'une amélioration des résultats macro-économiques dans le moyen terme ont été évaluées dans les deux dernières Études économiques de l'Australie, ainsi que dans d'autres travaux¹¹, à partir de divers scénarios. Dans chaque Étude, la période de transition a été prolongée un peu plus avant dans les années 90, la raison en étant, dans le cas présent, la prise en compte des effets de la vigueur inattendue de la demande intérieure. Dans la présente Etude, les perspectives sont actualisées à l'aide de prévisions à court terme jusqu'à fin 1991 (la

politique économique étant supposée inchangée) et d'un scénario pour la période 1992-1994. On notera que les analyses effectuées à partir de tels scénarios comportent de nombreuses lacunes, parmi lesquelles la sensibilité des résultats aux modifications des hypothèses de base concernant le taux de change réel, les termes de l'échange et l'offre d'exportation. Il se peut aussi que la politique des pouvoirs publics soit influencée par l'évolution de la dette extérieure. La configuration de la demande, de la production et des prix ainsi obtenue sert de base pour examiner les conditions d'une meilleure performance macro-économique et les incidences sur le plan de l'action. Les principaux éléments macro-économiques du scénario de l'OCDE révisé (tableau 10) sont les suivants :

- Une baisse conjoncturelle du déficit de la balance courante, de 6 pour cent du PIB actuellement à $3\frac{1}{2}$ - $3\frac{3}{4}$ pour cent en 1991, suivie d'une réduction progressive jusqu'aux environs de $2\frac{1}{2}$ pour cent en 1994, le ratio de la dette extérieure se stabilisant à quelque 36 pour cent du PIB;
- Une croissance du PIB de près de $2\frac{3}{4}$ pour cent en moyenne, la demande intérieure totale progressant de 2 pour cent;
- Une croissance annuelle moyenne de l'emploi de 2 pour cent, et une légère réduction du taux de chômage;
- Une baisse de l'inflation jusqu'aux environs de 4 pour cent en fin de période.

Ce résultat est subordonné à la réalisation d'un certain nombre d'hypothèses. La conjoncture internationale est présumée soutenue. La production mondiale progresse au rythme de 3 pour cent et les termes de l'échange de l'Australie demeurent inchangés. Les taux de change nominaux sont maintenus constants jusqu'à fin 1991 et le taux réel reste inchangé par la suite. Les principales hypothèses concernant l'évolution des grands agrégats sont les suivantes :

- Réaction soutenue des échanges à moyen terme, le taux de croissance annuelle des exportations dépassant de 4 points celui des importations au cours d'une période de 5 ans;
- Progression de l'épargne globale, nette de l'investissement, à raison de $3\frac{1}{2}$ points du PIB;
- Maintien de l'investissement privé à un niveau assez élevé pour assurer une croissance appropriée des capacités de production, en particulier dans le secteur des biens faisant l'objet d'échanges internationaux;
- Croissance de la productivité globale de l'ordre de $\frac{3}{4}$ pour cent, soit un taux proche de la moyenne des années 80;
- Poursuite du freinage des salaires nominaux.

Tableau 10. Scénario de stabilisation, 1990-1994
Pourcentages annuels de variation et pourcentages du PIB

	1989	1990-91	1992-94	1990-94	1994
Demande et production¹					
Demande intérieure totale	6½	1	2½	2	..
Exportation de biens et services	2¼	6½	8	7¼	..
Exportations de produits manufacturés et de services	3	10	..
Importations de biens et services	23¼	-1	6	3¼	..
Balance extérieure ²	-4	1½	¼	¾	..
PIB en volume	4	2¼	3	2¾	..
Couple épargne-investissement³					
Taux d'épargne	20	19½	20	19¾	20¼
Taux d'investissement	25¾	23½	22¾	23¼	22¾
Investissement privé non résidentiel ⁴	15½	15	14¼	14½	14¼
Investissement résidentiel ⁵	6¼	5¾	5¼	5½	5¼
Dépenses de transferts de propriété	1½	1¼	1¼	1¼	1¼
Investissement des administrations publiques	2¼	2	2½	2¼	2½
Balance des opérations courantes	-6	-3¾	-2¾	-3¼	-2½
Actifs extérieurs nets	-31¾	-34	-36	-35½	-36
Pour mémoire :					
Indice implicite des prix du PIB	8½	6½	4½	5¼	4
Taux de salaire	7½	7	5	5¾	4½
Productivité de la main-d'œuvre	-0	½	1	¾	1
Emploi	4¼	1¾	2	2	2
Taux de chômage	6¼	6½	5¾	6	5½

1. En pourcentage de variation.

2. Contribution à la croissance du PIB.

3. En pourcentage du PIB.

4. Non compris la formation de stocks, y compris les entreprises publiques.

5. Non compris les dépenses de transferts de propriété.

Source : Estimations du Secrétariat.

Ce scénario n'a qu'une valeur indicative; il esquisse l'évolution potentielle des principaux agrégats en fonction d'hypothèses déterminées. On ne saurait en aucun cas considérer qu'une telle analyse suggère des objectifs concrets à moyen terme de quelque ordre que ce soit. Ainsi, la stabilisation du ratio d'endettement extérieur aux alentours de 36 pour cent d'ici 1994 n'est nullement un objectif intangible. Bien que ce chiffre soit élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE, la question de

savoir s'il est ou non excessif dépend de l'opinion des marchés financiers internationaux sur la capacité à long terme de l'économie d'assurer le service de la dette. La confiance des investisseurs est susceptible d'être renforcée si la position de la balance courante s'améliore régulièrement, encore que ce facteur ne soit sans doute pas le seul en cause. Les données fondamentales de l'économie, notamment la rentabilité, la tenue des prix et la flexibilité face aux chocs extérieurs, sont aussi à prendre en considération. Compte tenu de ces réserves, le scénario peut s'avérer utile pour déterminer les conditions d'une meilleure performance macro-économique et les risques et incertitudes qui leur sont associés.

Le scénario soulève plusieurs problèmes importants. Se pose d'abord la question essentielle de savoir si le déficit de la balance courante prévu pour 1991 (entre 3½ et 4 pour cent du PIB) doit être considéré comme «insoutenable». En second lieu, dans l'hypothèse où la nécessité de réduire le déficit extérieur courant est reconnue, on peut se demander si l'expansion requise du solde extérieur est compatible avec la compétitivité sur le marché international et les capacités sur le plan de l'offre. Le potentiel à l'exportation peut être accru par la réduction de la consommation intérieure et/ou par la mise en place de nouvelles capacités, ce problème étant étroitement lié à une troisième série de questions touchant la possibilité d'instaurer un meilleur équilibre entre l'épargne nationale et l'investissement intérieur ainsi que l'évaluation des niveaux d'investissement nécessaires pour que les capacités de production de l'économie augmentent à un rythme suffisant. Une quatrième série de questions porte sur le point de savoir comment la tendance inflationniste de l'économie peut être brisée de façon que la décélération sensible des prix et des salaires prévue par le scénario soit compatible avec le maintien de niveaux d'utilisation des ressources relativement élevés. Les comportements en matière de fixation des prix et des salaires doivent évoluer, et il faut veiller à ce que la politique monétaire s'oriente dans le sens d'un ralentissement de l'inflation. Un dernier ensemble de questions a trait au renforcement de la productivité, qui contribuera à accroître la capacité de production et à freiner l'inflation.

Les questions évoquées ci-dessus concernent l'amélioration durable de la performance macro-économique. Jusqu'en 1991, le redressement sera en grande partie conjoncturel, et par la suite la progression pourrait être plus difficile. Aussi, de nouvelles réformes micro-économiques apparaissent indispensables pour favoriser l'épargne – par un meilleur équilibre entre fiscalité directe et fiscalité indirecte et par la suppression des dernières entraves à l'épargne –, pour promouvoir la concurrence sur les marchés de produits et pour accroître l'efficacité du marché du travail. Ces différentes questions seront approfondies dans le présent chapitre.

Réduire les déséquilibres extérieurs

Nécessité de réduire le déficit de la balance courante

La nécessité de réduire le déficit actuel de la balance courante est justifiée par l'idée qu'un alourdissement progressif de l'endettement extérieur et du service de la dette pourrait devenir « insoutenable ». Toutefois, l'expérience récente d'autres pays laisse penser que des déficits de balance courante élevés peuvent persister pendant une durée plus longue que dans le passé sans entraîner de problèmes de financement. Plusieurs explications ont été avancées à ce propos, et notamment la mondialisation des marchés. L'accroissement des flux de capitaux entre pays (lié aux différences dans la situation de l'épargne et de l'investissement d'un pays à l'autre) reflète les tendances existantes à l'intérieur des pays. Les finances publiques étant à peu près en équilibre, on a soutenu que le déficit extérieur traduit la conviction du secteur privé que le rendement des investissements en Australie suffira à couvrir les emprunts nécessaires à l'étranger. L'épargne nationale nette demeurant positive, les emprunts à l'étranger correspondent à la formation d'actifs réels susceptibles de produire à terme des bénéfices qui permettront d'assurer le service de la dette correspondante. De ce point de vue, le déficit de la balance courante n'apparaît pas comme une entrave à la croissance et il est considéré au contraire comme « optimal », puisqu'il reflète des décisions rationnelles du secteur privé à l'échelon micro-économique¹².

Plusieurs raisons incitent à ne pas souscrire entièrement à ces arguments. En premier lieu, il n'est pas certain que les mesures en vigueur dans le domaine de la fiscalité, des dépenses, des droits de douane et de la réglementation ne faussent pas les décisions du secteur privé. Si c'est le cas, le déficit de la balance courante résultant des décisions privées pourrait ne pas être optimal du point de vue de la collectivité. En second lieu, le déficit actuel inclut les versements d'intérêts sur les prêts antérieurs. Une partie de ces emprunts ont été souscrits pour financer au début des années 80 des investissements privés dans le secteur des ressources, qui avaient été réalisés dans l'espoir que les prix des ressources naturelles seraient durablement élevés. Avec la chute des prix des produits de base et de l'énergie, le rendement du capital investi dans ces projets a été plus faible que prévu. Les investissements des pouvoirs publics et des entreprises publiques au cours de la même période (en partie liés à ces projets de mise en valeur des ressources naturelles) ont aussi été critiqués pour le niveau excessif des coûts, la mauvaise utilisation du capital et la faiblesse des rendements. Par ailleurs, l'augmentation de la dette au début des années 80 a reflété en partie la hausse des emprunts nets des

administrations publiques. Il se peut qu'une partie des entrées de capitaux ait été affectée à la consommation, sans augmentation correspondante du stock de capital. Enfin, les mesures visant à réduire le déficit extérieur et à aligner plus étroitement l'épargne nationale sur l'investissement intérieur pourraient donner une plus grande stabilité au développement économique. La dernière aggravation en date de l'imposant déficit courant s'est produite pendant une période de fermeté des prix des produits de base. Les responsables de l'action gouvernementale reconnaissent que le caractère plus ou moins soutenable de l'endettement dépend de l'attitude du marché, qui peut changer brusquement, du fait par exemple d'une dégradation des termes de l'échange. En cas d'augmentation continue de l'endettement extérieur, les pressions ultérieures en faveur du retour à l'équilibre seront d'autant plus vives et soudaines, ce qui exigera une forte hausse des taux d'intérêt ou, plus vraisemblablement, une baisse plus accentuée du taux de change. Cette dernière mesure entraînerait certes une augmentation opportune du prix relatif des biens faisant l'objet d'échanges internationaux, mais elle provoquerait un choc inflationniste, alourdirait la charge du service de la dette et entraînerait sans doute une certaine détérioration des termes de l'échange. La montée des coûts à l'importation et les nouvelles hausses des salaires et des prix déprimerait les bénéfices et assombriraient les perspectives d'investissement.

Le développement des exportations nettes

Plusieurs incertitudes de taille entourent les perspectives des échanges et des prix du commerce international. Tout d'abord, ainsi qu'on l'a déjà noté, les exportations devront croître à un rythme sensiblement plus rapide que les importations. Après un certain recul de la pénétration des importations en 1990 et 1991 par rapport aux très hauts niveaux actuels, les importations pourraient augmenter en moyenne d'un peu plus de 3 pour cent par an au cours de la période de 5 ans considérée. Dans ces conditions, pour que les scénarios indicatifs se réalisent, il faudrait que les exportations de biens et services progressent d'un peu plus de 7 pour cent par an. Comme on peut supposer que la croissance des exportations de ressources naturelles et de produits agricoles sera très inférieure à ce chiffre¹³, les exportations de produits manufacturés et de services devraient croître en moyenne de près de 10 pour cent. La réalisation de tels taux de croissance dépendra de la compétitivité et du potentiel d'offre. Ainsi qu'on l'a noté au chapitre I, les gains de compétitivité se sont quelque peu effrités en raison de l'appréciation du dollar australien, et, à supposer que les taux de change soient maintenus constants au cours de la période sous revue, la compétitivité-coûts extérieure se dégraderait

davantage et rendrait plus difficile la réalisation de l'objectif de balance courante. Une amélioration de la compétitivité par le biais d'une dépréciation de la monnaie ne pouvant être tenue pour acquise dans un régime de taux de change flottants, la compétitivité peut le mieux être renforcée par une augmentation de la productivité et par une amélioration des résultats hors prix, notamment en ce qui concerne la qualité, la fiabilité et la rapidité des livraisons. Par ailleurs, les termes de l'échange pourraient se détériorer. Les prix des produits de base, et en particulier des produits agricoles, se sont vivement redressés, et les stocks mondiaux de nombreux produits exportés par l'Australie demeurent optimaux. La croissance économique mondiale s'annonce soutenue, du moins à court terme, de sorte que la demande de produits primaires devrait rester ferme. Néanmoins, le cours de la laine paraît se situer actuellement au-dessous de son maximum, les stocks de laine ont augmenté sensiblement et il y a lieu de s'attendre à une baisse du prix du blé. A moyen terme, un accroissement des productions mondiales de matières premières en réponse à la hausse des cours pourrait entraîner une certaine détente des prix pour d'autres produits de base. Si la hausse des prix des produits agricoles et des matières premières était inférieure de 1/2 pour cent par an par rapport aux prévisions, le ratio dette/PIB dépasserait en 1994 de 1 à 1/2 pour cent le niveau prévu par le scénario indicatif, et continuerait de croître.

Consommation intérieure et équilibre épargne/investissement

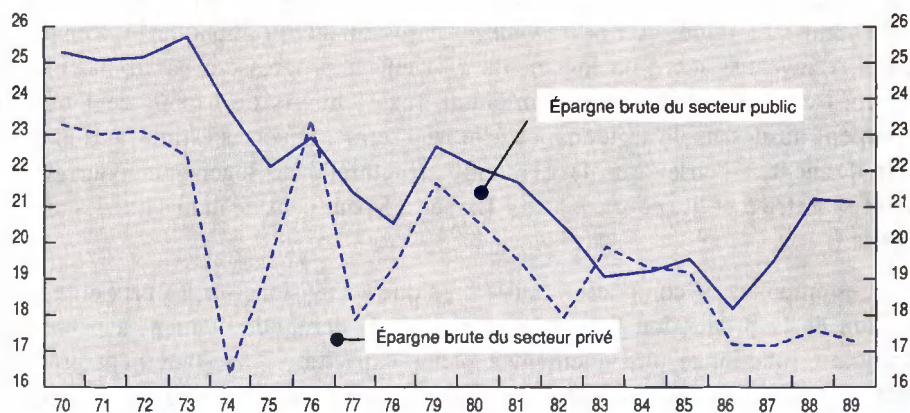
La stabilisation à moyen terme de l'endettement extérieur nécessitera un ralentissement de la demande intérieure, ce qui permettra d'affecter une part croissante de la production aux exportations, dans la limite des contraintes de capacité et de compétitivité. L'affectation nette de ressources ex post est indiquée par la variation du rapport épargne globale/ investissement. Dans la phase de reprise actuelle, l'aggravation récente du déficit extérieur reflète le déséquilibre grandissant entre l'épargne et l'investissement dans le secteur privé, tandis que le secteur public s'est orienté dans l'ensemble vers l'équilibre (tableau 11). Le taux d'épargne globale, après une baisse régulière, a touché son point le plus bas vers 1983, année où l'augmentation des dépenses conjuguée à une baisse cyclique des recettes fiscales a provoqué une contraction de l'épargne publique (graphique 6)¹⁴. L'augmentation de l'épargne globale en pourcentage du PIB enregistrée depuis lors – plus de 4 points depuis 1983, les gains les plus élevés étant enregistrés après l'exercice 1985/86 – est en grande partie attribuable aux administrations publiques. L'épargne et l'investissement privés ont suivi l'évolution de la conjoncture, la variation de l'investissement étant en général de plus grande amplitude¹⁵. Un

Tableau 11. Épargne et investissement
En pourcentage du PIB

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989 ¹
Secteur privé							
Épargne brute ²	19.5	19.3	19.2	17.4	17.5	17.7	17.3
Investissement brut ³	19.6	21.2	22.3	21.0	21.3	23.1	24.9
dont :							
Entreprises	15.2	14.4	15.8	15.8	15.8	15.6	15.9
Ménages ⁴	5.3	6.0	6.1	5.6	5.6	7.0	8.0
Formation de stocks	-0.9	0.9	0.4	-0.3	0.0	0.5	1.1
Capacité de financement	0.9	-0.8	-2.1	-2.7	-3.0	-4.7	-7.0
Gouvernement							
Épargne brute	-0.8	-0.1	0.3	0.9	2.2	3.5	3.8
Investissement brut	2.7	2.7	2.9	3.1	2.8	2.4	2.2
Capacité de financement	-4.5	-4.0	-3.5	-3.1	-1.4	0.4	1.1
Total							
Épargne brute	18.6	19.1	19.5	18.3	19.7	21.3	21.2
Investissement brut ³	22.3	24.0	25.2	24.1	24.1	25.6	27.1
Compte des opérations courantes	-3.7	-4.8	-5.6	-5.8	-4.4	-4.3	-6.0

1. Estimations.
 2. Chiffres corrigés pour tenir compte de l'écart statistique.
 3. Y compris la formation de stocks.
 4. Y compris les frais de transferts de propriété.
- Sources : Australian Bureau of Statistics et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 6. TAUX D'ÉPARGNE
En pourcentage du PIB



Sources : Australian Bureau of Statistics et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

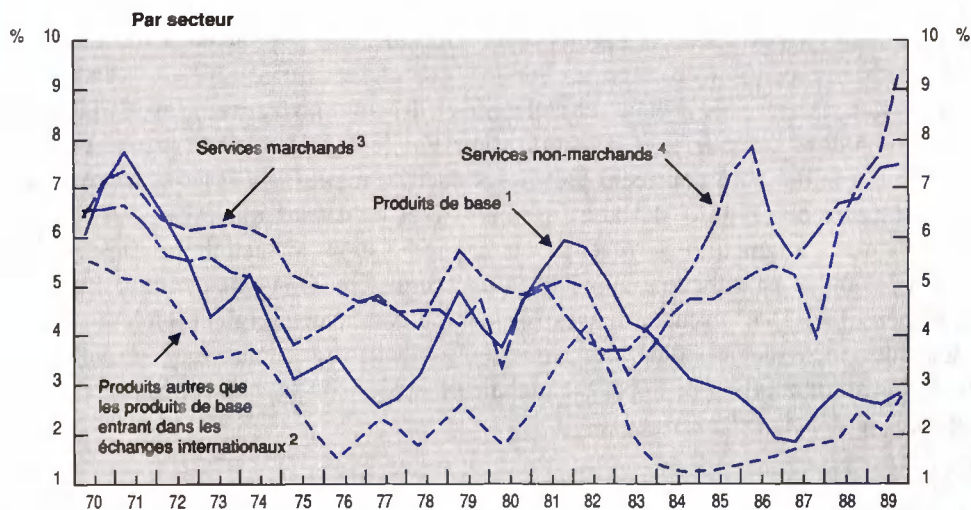
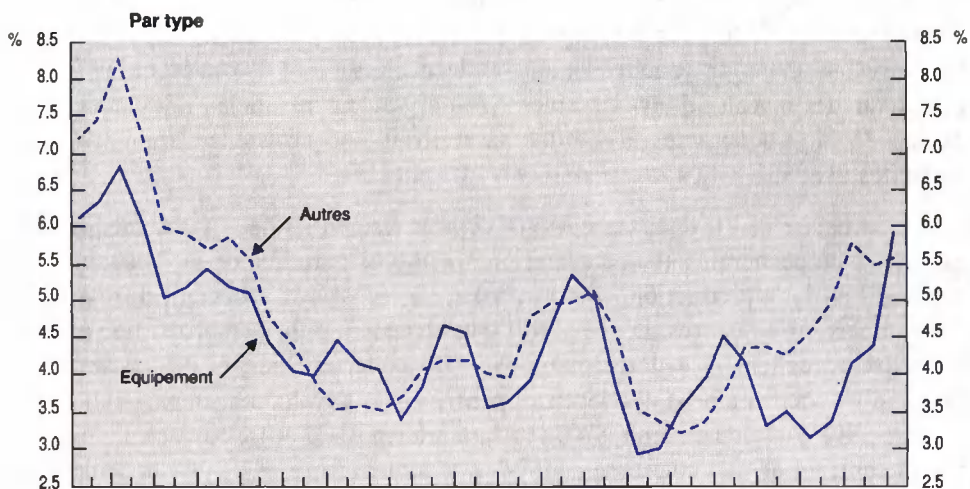
redressement initial de l'épargne à partir de son point bas a été effacé par une hausse de l'investissement. L'orientation plus restrictive de la politique économique en 1986 a contribué à réduire l'investissement privé, mais l'épargne du secteur privé a accusé une baisse plus forte, due probablement à l'affaiblissement des prix des produits de base et à la dégradation corrélative des termes de l'échange en 1986. La diminution du déficit extérieur en 1987 a donc résulté de l'accroissement de l'épargne et de la contraction des investissements dans le secteur des administrations publiques. L'activité économique s'étant raffermie en 1988 et 1989, le taux d'investissement du secteur privé a augmenté fortement tandis que la part de l'épargne privée restait pratiquement inchangée. Elle accuse toujours un déficit de 3 points du PIB par rapport au début de la décennie et de 6 points par rapport à la veille du premier choc pétrolier. Quoique la ventilation entre ménages et entreprises soit sujette à de fortes marges d'erreur, il semble bien que le taux d'épargne des ménages est en baisse depuis 1983, la croissance de la formation de capital étant alimentée par l'épargne des entreprises.

Profil de l'investissement dans le moyen terme

On l'a vu, la stabilisation du taux d'endettement extérieur nécessitera une réduction correspondante du déficit de l'épargne privée sur l'investissement privé, déficit qui devrait revenir de quelque 6 pour cent du PIB à l'heure actuelle à 2 pour cent environ au cours de la période 1990-94 pour que la dette se stabilise aux alentours de 36 pour cent du PIB. De multiples configurations de la demande globale, de l'épargne et de l'investissement permettraient d'aboutir à ce résultat. Toutefois, des estimations fondées notamment sur le modèle Interlink de l'OCDE donnent une certaine idée de la *marge* d'ajustement qu'implique le scénario ci-dessus. L'investissement en logements a vivement progressé à partir des niveaux déprimés en 1987 et se situe maintenant aux alentours de 6 pour cent du PIB, nettement au-dessus de sa tendance à moyen terme. Diverses estimations et prévisions donnent à penser que la demande structurelle de logements pourrait être comprise entre 5 et 5½ pour cent du PIB, soit 15 pour cent de moins que les niveaux actuels¹⁶.

Les enquêtes de conjoncture aussi bien que les tensions sur les prix et la faible réaction de la production face à la montée de la demande donnent à penser que l'économie fonctionne pratiquement à pleine capacité. L'investissement productif (secteur public inclus) étant de l'ordre de 15 pour cent du PIB, et le stock de capital mesuré progressant de 5 à 6 pour cent, les calculs sur modèle indiquent que la croissance de l'offre du secteur des entreprises serait maintenant de 3¼ à 4 pour

Graphique 7. **CROISSANCE DU STOCK DE CAPITAL**
(Secteur des entreprises)



1. Agriculture et industries minières.
2. Industries manufacturières.
3. Transports, entreposage et communications, finance, affaires immobilières et services aux entreprises, commerce de gros et de détail.
4. Services collectifs, loisirs, services aux particuliers et autres.

Sources : *Capital stock 1987 - 88*, Australian Bureau of Statistics, Catalogue n° 5221.0 et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

cent par an (graphique 7). A supposer que l'investissement redescende à 13-14 pour cent du PIB, les capacités estimées continueraient d'augmenter à un rythme légèrement plus soutenu que le taux moyen de croissance du PIB prévu dans le scénario¹⁷. Mais la marge d'erreur paraît particulièrement importante^{18, 19}. Si l'investissement de renouvellement et le déclassement s'accélèrent, il faudra maintenir des niveaux d'investissement plus élevés. En revanche, une hausse plus rapide de la productivité du capital permettrait une croissance appropriée des capacités avec des ratios investissement/PIB plus bas.

Une baisse de l'investissement productif et résidentiel de 2 à 3 points du PIB au total n'empêcherait pas une évolution à peu près parallèle de la croissance des capacités et de la production, conformément au scénario. Cette conjecture appelle deux importantes réserves. D'une part, l'investissement public en proportion du PIB se trouve actuellement à des niveaux exceptionnellement bas, et des pressions en faveur d'un accroissement des dépenses pourraient se développer, en particulier si le secteur privé continue de croître à un rythme soutenu²⁰. D'autre part, rien n'indique que la contraction de l'investissement privé sera aussi forte, si les profits demeurent élevés. Une baisse modérée pourrait même être souhaitable, mais à condition que l'investissement productif s'oriente de plus en plus vers le secteur produisant des biens pour l'exportation. L'augmentation du stock de capital en 1988 et 1989 semble s'être concentrée dans les services marchands (ensemble des services à l'exclusion des services sociaux et collectifs et des administrations), avec une forte expansion dans l'hôtellerie et la restauration. Par contre, le stock de capital brut ne s'accroît que de 2 à 3 pour cent dans les industries manufacturières et les secteurs exportateurs de produits de base (agriculture et industries minières confondues). Tandis que l'augmentation récente des capacités dans le secteur produisant des biens échangés est difficile à apprécier²¹, un accroissement supplémentaire apparaît indispensable. Des niveaux d'investissement élevés accéléreraient l'adoption des nouvelles technologies, d'où des gains de compétitivité à plus long terme. Une certaine augmentation de l'épargne globale pourrait donc se révéler nécessaire pour réduire le déficit extérieur.

L'évolution à moyen terme de l'épargne

L'épargne globale peut être augmentée par un accroissement supplémentaire de l'épargne publique, et de nouvelles compressions de dépenses pourraient indéniablement être opérées, en particulier au niveau des gouvernements des Etats. On doit toutefois admettre que cette progression risque d'être partiellement effacée par

un recul de l'épargne du secteur privé. Lorsque les coupes additionnelles dans les dépenses publiques aboutissent à réduire l'offre de biens quasi collectifs (santé, par exemple), cette perte peut être comblée par un accroissement des dépenses privées, de sorte que l'incidence sur l'épargne globale se trouve neutralisée. Si un excédent plus important fait anticiper une baisse de la fiscalité, il est probable que les dépenses privées seront également stimulées. Au reste, la taille de l'excédent est susceptible d'être limitée par des contraintes politiques. Si le surplus est maintenu à un niveau élevé pendant un laps de temps assez long, des pressions peuvent se faire jour en faveur d'un accroissement des dépenses publiques. L'augmentation de l'épargne globale pourrait donc dépendre davantage d'un développement de l'épargne privée à moyen terme.

Il convient par conséquent de supprimer les distorsions qui affectent l'épargne privée. Les autorités ont déjà pris certaines mesures dans ce sens. En premier lieu, à partir du début de 1987, le système d'épargne retraite a été progressivement étendu à un plus grand nombre de catégories de la population active, ou renforcé lorsqu'il existait déjà. L'épargne retraite a fortement progressé et les caisses de retraite gèrent à présent à peu près le tiers de l'épargne financière des ménages. En second lieu, la réduction des taux marginaux d'imposition dans le cadre des réformes fiscales de 1985 (impôt sur le revenu des personnes physiques) et de 1988 (impôt sur le revenu des sociétés) ainsi que les nouvelles réductions de taux décidées à la mi-1989 ont amélioré le rendement net d'impôt de l'épargne. En troisième lieu, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une politique des revenus de retraite visant à faciliter l'accès au régime d'épargne retraite des travailleurs à temps partiel et des femmes mariées qui réintègrent la population active. La déductibilité accrue des cotisations du revenu imposable favorisera l'épargne retraite chez les travailleurs indépendants et les salariés dont les retraites futures ne sont que peu ou pas financées par les employeurs. Parallèlement, le gouvernement présente une proposition visant à réduire les contre-incitations à l'épargne retraite qui découlent de l'interaction du système fiscal et d'un système de prestations de retraite lié au niveau des ressources et du patrimoine. Pour abaisser le taux marginal effectif de l'impôt sur les revenus additionnels des retraités (taux marginal de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoute le taux de dégressivité de la pension en fonction de l'accroissement des revenus privés des retraités), il est prévu d'exonérer la fourchette de revenus qui donne lieu à la suppression progressive des pensions de retraite²². En outre, des mesures seront prises pour favoriser le versement des prestations sous forme de pension de retraite ou d'annuités plutôt que sous forme d'un capital forfaitaire, de sorte que les intéressés seront moins enclins à dépenser leur actif pour réclamer ensuite une pension de retraite du secteur public.

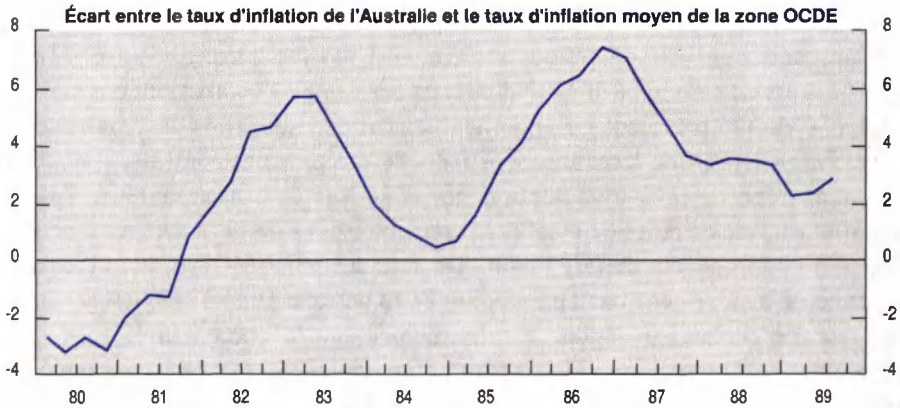
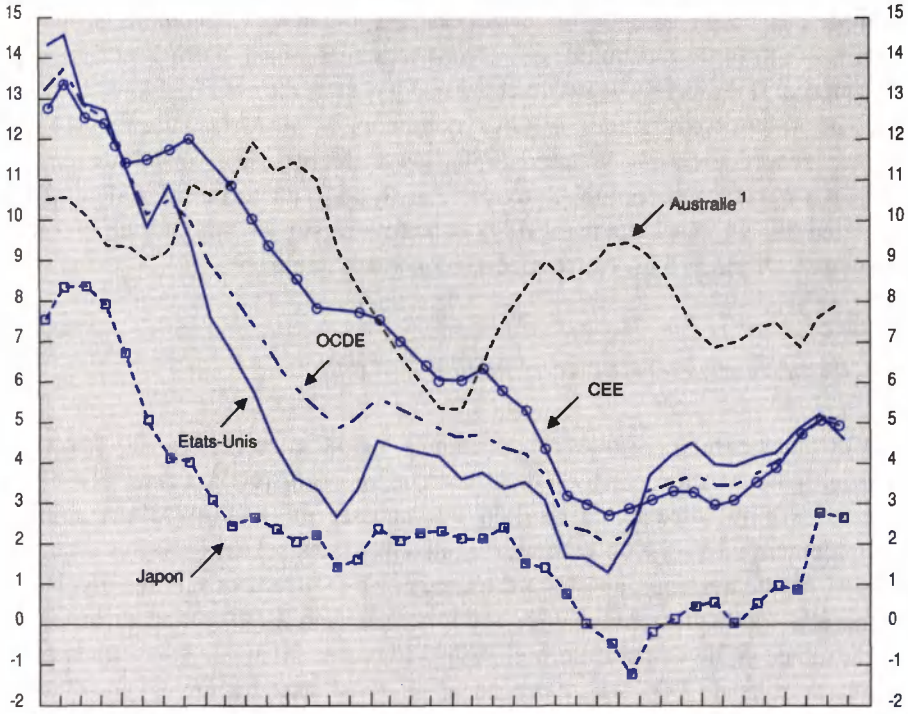
Ces mesures vont certes dans la bonne direction mais elles devraient être renforcées par d'autres actions. Une part accrue des augmentations de salaires futures pourrait être orientée vers l'épargne retraite, encore que cela ne doive pas entraîner une hausse des coûts de main-d'œuvre globaux supérieure aux gains de productivité. On pourrait aussi prendre des mesures plus énergiques pour remplacer le versement de sommes forfaitaires par un système d'annuités, ou tout au moins pour limiter ces versements avant l'âge de la retraite. Des versements plus tardifs réduiraient la dépendance potentielle à l'égard des pensions de retraite publiques, au moins pendant la période qui suit immédiatement le départ à la retraite. Toutefois, un accroissement de l'épargne institutionnelle, en l'absence d'améliorations plus générales de l'incitation à épargner, risque de se traduire simplement par une augmentation de l'épargne retraite aux dépens des autres formes d'épargne. Il conviendrait donc d'envisager de nouveaux aménagements du système fiscal. Les impôts indirects assurent déjà une large part des recettes fiscales de l'Australie. Du fait néanmoins des taux élevés de ces impôts et de l'étroitesse relative de leur assiette, on constate d'importantes distorsions des prix relatifs. Qui plus est, la taxe existante sur les ventes en gros ne compense qu'imparfaitement l'imposition des consommations intermédiaires utilisées pour la fabrication de biens, de sorte que les produits exportés sont encore assujettis à une certaine fiscalité indirecte. L'introduction d'un « impôt sur la consommation à assiette large » proposée par le gouvernement lors de la Conférence fiscale de 1985 aurait un effet favorable sur les prix relatifs et permettrait d'abaisser davantage les taux marginaux de l'impôt sur le revenu. Un système de taxation indirecte sur une base étendue aurait également une incidence favorable sur la compétitivité des biens à l'exportation qui seraient exemptés de l'impôt²³. Son impact global sur l'épargne pourrait cependant être limité dans la mesure où il ne serait pas nécessairement possible de réduire encore davantage les taux marginaux. Enfin, les incitations à épargner pourraient être renforcées par une baisse du taux d'inflation. On l'a vu, le système fiscal n'est pas « neutre » du point de vue de l'inflation; aussi les hausses de prix continueront à rogner le rendement réel de l'épargne et, de façon plus générale, à fausser les décisions des chefs d'entreprise et des ménages.

Réduire la propension à l'inflation

Ainsi qu'on l'a noté au chapitre I, le taux d'inflation mesuré par l'indice implicite des prix de la consommation privée a décru quelque peu entre 1988 et 1989 par rapport à la période 1985-1987, encore qu'il soit remonté ces derniers

Graphique 8. COMPARAISON DES TAUX D'INFLATION

Taux annuels de variation
par rapport au même trimestre de l'année précédente



1. Chiffre corrigé pour tenir compte des dépenses de santé.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

temps avec l'aggravation des problèmes d'insuffisance des capacités. Cette évolution a coïncidé avec une inflation plus rapide dans les autres pays de l'OCDE, de sorte que l'écart d'inflation entre l'Australie et la zone de l'OCDE dans son ensemble s'est resserré ces dernières années (graphique 8). Cependant, la différence demeure importante puisqu'elle est comprise actuellement entre 2 et 3 points de pourcentage. Il ressort du scénario ci-dessus que, sauf reprise notable de la productivité, un ralentissement des salaires nominaux se révélera indispensable pour ramener progressivement le taux d'inflation à des niveaux voisins de ceux des principaux partenaires commerciaux de l'Australie. L'austérité salariale devra être complétée par un développement de la concurrence sur les marchés de produits et par la mise en place d'un cadre macro-économique approprié.

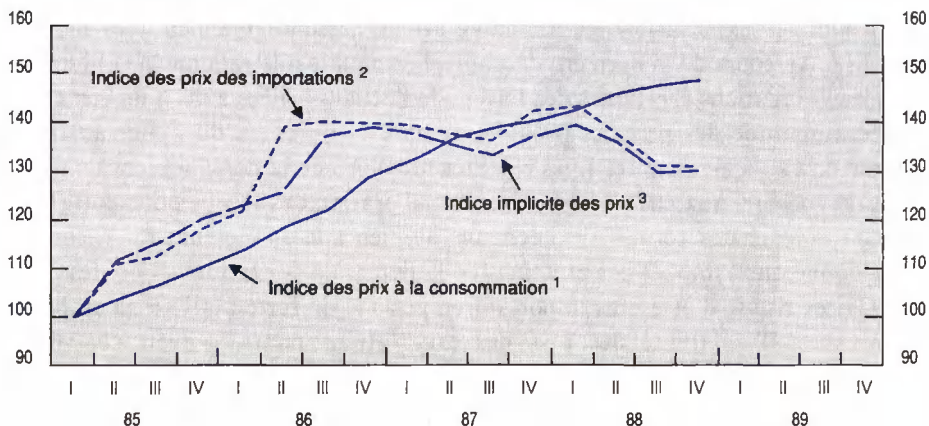
Obstacles structurels à la réduction de l'inflation

Certaines caractéristiques de l'économie australienne rendent la réduction de l'inflation plus difficile. Ainsi qu'il est indiqué au chapitre III, l'Australie a largement suivi le principe de la fixation des hausses de salaire (salaire minimum principalement) à l'échelon central, de puissants liens salaires-salaires assurent la diffusion rapide des augmentations d'un secteur à l'autre. Les salaires nominaux se sont révélés moins flexibles que les salaires réels face à l'évolution du marché du travail, même si, de ce point de vue, l'Australie ne se distingue guère de la plupart des autres pays de l'OCDE. Néanmoins, la résistance des employeurs face aux revendications salariales a pu être affaiblie par le fait que de nombreuses augmentations s'appliquent à l'échelon de la branche. Etant donné que toute augmentation de salaires fixée par arbitrage couvre l'ensemble des entreprises intéressées, la position concurrentielle de chaque société n'est pas modifiée. En outre, dans certains secteurs comme le bâtiment, la plupart des contrats comportent des clauses de révision. Celles-ci prévoient généralement, en cas de majoration des salaires dans le cadre d'*arbitrages*, une hausse proportionnelle des prix des contrats. L'employeur peut alors répercuter l'augmentation des coûts sur le consommateur. Toutefois, durant la période de reprise actuelle, la croissance des salaires a été très modérée en dépit d'un marché du travail tendu. De fait, les salaires réels ayant baissé en moyenne de 1 pour cent par an au cours de la période 1984-1988, les bénéficiaires se sont inscrits en hausse depuis le retournement de la conjoncture. L'expérience récente donne à penser que la poursuite d'une politique macro-économique cohérente dans un cadre à moyen terme et le développement de la concurrence sur les marchés de produits pourraient se révéler nécessaires pour qu'un nouveau coup de frein sur les salaires aboutisse à un ralentissement des prix.

L'écart persistant entre les taux d'inflation de l'Australie et des autres pays de la zone de l'OCDE tient peut-être aussi pour une part aux effets des amples variations des termes de l'échange. Les pays tels que l'Australie, qui exportent essentiellement des produits primaires et importent surtout des biens manufacturés, connaissent une plus grande instabilité des termes de l'échange que les pays industriels, dont les exportations et les importations présentent à peu près la même structure. Au cours de la dernière décennie, l'économie australienne a subi de plein fouet les fluctuations erratiques des termes de l'échange, liées à des mouvements de grande amplitude des prix des produits de base et du cours du dollar australien. Comme on l'a vu au chapitre I, les récentes pressions de la demande ont tenu, dans une large mesure, aux effets exercés par l'amélioration des recettes d'exportation et les mouvements des termes de l'échange sur les autres secteurs de l'économie. Etant donné que l'impact des pressions de la demande sur la formation des prix et des salaires risque d'être plus important en période de forte activité qu'en période de récession, l'instabilité des prix des exportations pourrait avoir contribué à l'accélération de l'inflation²⁴.

Le changement d'attitude des importateurs après la dépréciation du taux de change en 1985 et 1986 pourrait également être intervenu. Les prix des produits de base et le taux de change varient en général dans le même sens, en particulier depuis qu'il a été décidé en 1983 de laisser flotter le dollar australien²⁵. L'ajustement du taux de change amortit les effets sur les prix intérieurs induits par la hausse des recettes d'exportation – résultant de l'augmentation des prix des exportations et de l'impact des recettes d'exportation sur la demande –, notamment par la répercussion de la baisse des prix des importations. Toutefois, lors de la remontée du taux de change à partir du troisième trimestre de 1986, la répercussion de la baisse des prix à l'importation sur les prix à la consommation des biens importés a été limitée, même si l'on tient compte d'une remise à niveau des marges après la dépréciation antérieure (graphique 9). Un certain délai s'écoule normalement entre la variation du taux de change et son impact sur les prix intérieurs, mais ce délai paraît s'être allongé au cours de la récente phase d'appréciation de la monnaie. La raison pourrait en être l'utilisation plus fréquente de clauses de couverture de change à terme dans les contrats passés entre les importateurs et leurs fournisseurs étrangers. Ces contrats fixent normalement le taux de change à prendre en compte à la date de leur conclusion afin de réduire les risques de pertes pour les deux parties entre le moment où ils sont signés et la livraison effective des marchandises²⁶. Au total, la dégradation des termes de l'échange en 1985-86 et l'amélioration observée en 1987 et 1988 paraissent jusqu'à présent avoir contrarié la lutte contre l'inflation, bien qu'il soit possible que la baisse des prix à l'importation n'ait pas encore exercé pleinement ses effets sur les prix intérieurs.

**Graphique 9. PRIX DES BIENS DE CONSOMMATION IMPORTÉS
ET DES BIENS IMPORTÉS ENTRANT DANS L'IPC**



1. Biens importés.
2. Biens de consommation à l'exception des combustibles minéraux et des avions civils.
3. Biens de consommation endogènes.

Source : Price Surveillance Authority, découlant de ABS, *Import Price Index, Australia, Cat. n° 6414.0* ; *Balance of payments, Australia, Cat. n° 5302.0* et *CPI : Effect of Changes in Prices of Imported Items*.

Le rôle de la politique économique

Politique monétaire

A plus long terme, la réduction progressive de l'inflation nécessite une politique monétaire qui contrôle fermement la liquidité de l'économie, même lorsqu'elle s'accompagne de mesures budgétaires et structurelles destinées à relever le niveau de l'épargne intérieure nette et à accroître l'efficacité des marchés. Néanmoins, ainsi que l'a noté la Banque de réserve, la « politique monétaire [est] parfois décrite comme le « facteur d'équilibre » de l'ensemble des mesures gouvernementales », en ce sens qu'elle assure le lien entre les objectifs macro-économiques et le cadre des autres politiques²⁷. Du fait qu'elle est l'instrument le plus flexible de la politique économique, la politique monétaire joue, à des degrés divers, un rôle correcteur à court terme dans la quasi-totalité des pays. Pour un pays tel que l'Australie, qui est

en butte à de fortes fluctuations des prix des produits de base et qui s'efforce de réduire l'inflation, des ajustements relativement importants des taux d'intérêt et/ou des taux de change peuvent donc se révéler souhaitables²⁸. A cet égard, il peut y avoir un conflit apparent entre ajustement externe et ajustement interne quand la pression à la hausse sur le taux de change nominal se traduit par un affaiblissement de la compétitivité extérieure. Toutefois, lorsque la politique monétaire est assouplie de façon à éviter une appréciation du taux de change en termes nominaux, l'impact sur le taux de change réel peut n'être que passager s'il se produit ensuite une accélération de la demande et de l'inflation, ce qui nécessite ultérieurement un relèvement encore plus brutal des taux d'intérêt. La démonstration en a été faite lors de la phase de reprise récente. L'assouplissement de la politique monétaire en 1987 – à un moment où les prix des produits de base étaient en hausse – a été en partie responsable des tensions qui ont affecté récemment la demande et la balance des paiements. L'orientation à court terme de la politique monétaire n'est pas nécessairement incompatible avec l'objectif de stabilité des prix à plus long terme. Mais l'action monétaire doit être tournée vers la modération de la croissance de la demande à moyen terme, ce qui contribuerait à réduire durablement l'inflation, fixant ainsi les anticipations à moyen terme. Il est indispensable que les autorités restent fermement attachées à l'objectif de stabilisation des prix à moyen terme, ce qui devrait faciliter la modération future des salaires. On ne peut, à cet égard, que se louer des récentes déclarations officielles insistant sur le rôle de la politique monétaire dans la lutte contre l'inflation et plus précisément de leur volonté de maintenir une orientation très restrictive de la politique monétaire pendant la phase de ralentissement de l'activité. Plus la concurrence sur les marchés de produits et la flexibilité des salaires nominaux seront développées, plus élevé sera le niveau d'utilisation des ressources compatible avec la poursuite de l'objectif de lutte contre l'inflation.

Mesures en faveur de la concurrence sur les marchés de produits

La politique de stimulation de la concurrence peut contribuer à une répercussion croissante des réductions de coûts sur les prix. Les mesures des pouvoirs publics sont aussi de nature à influencer les coûts et les prix en assurant une amélioration de l'efficacité des entreprises publiques ou des sociétés privées réglementées. En Australie, la structure du marché n'est guère propice à la concurrence. Beaucoup de secteurs sont caractérisés par une forte concentration du capital. Bien que les importations puissent exercer une concurrence effective dans nombre de branches du secteur produisant des biens entrant dans les échanges internationaux,

un certain nombre de fusions ont eu lieu ces dernières années, notamment dans des activités comme le commerce de détail et d'autres services, qui ne sont pas exposées à la concurrence internationale. Dans certains cas, une forte concentration peut se révéler inévitable (et souhaitable) sur un marché étroit comme celui de l'Australie, s'il en résulte des économies d'échelle ou de gamme. La concurrence peut être intense même avec un nombre très restreint d'entreprises, en particulier lorsque celles-ci visent à s'assurer une position dominante. Cela dit, de nombreux marchés semblent connaître une situation d'oligopole ou de quasi-monopole (à cause du faible nombre de producteurs et/ou de la fragmentation des marchés intérieurs imputable à l'étendue du pays), ce qui accroît les risques d'une action collusive et de l'exercice d'un pouvoir de marché. La concurrence internationale peut aider à compenser les effets de l'accroissement de la concentration intérieure dans les industries productrices de biens faisant l'objet d'échanges internationaux. Cette influence potentielle a été accentuée par la décision prise en 1988 de réduire les taux effectifs de protection de 30 pour cent d'ici à 1992, ainsi que par l'Accord de rapprochement économique, qui prévoit une libération totale des échanges avec la Nouvelle-Zélande d'ici à la mi-1990. Cependant, l'abaissement des barrières tarifaires et la hausse du taux de pénétration des importations n'impliquent pas toujours un développement de la concurrence²⁹.

La politique australienne de la concurrence, définie par la Loi sur les pratiques commerciales de 1977, ne prévoit des actions en justice que lorsqu'une position dominante est susceptible d'apparaître à la suite de fusions ou de prises de contrôle à caractère horizontal. A en juger par l'expérience passée, cette loi permet au processus de concentration horizontale de se poursuivre, sans intervention des pouvoirs publics, jusqu'au moment où il ne subsiste plus que deux grandes entreprises dans le secteur. Quoique les fusions et l'intégration verticales ne soient pas interdites, des mesures sont prévues contre l'abus de position dominante (maintien des prix de détail, distribution exclusive, discrimination par les prix ou vente à perte) lorsque l'objectif est de réduire la concurrence. Les pratiques collusives sont également interdites. Toutefois, comme dans d'autres pays, il a été difficile de faire la distinction entre les pratiques commerciales normales et le recours abusif au pouvoir de marché ou la vente à perte. Malgré ces difficultés, une récente enquête parlementaire sur les fusions, les prises de contrôle et les monopoles a permis de constater que l'on ne disposait pas d'éléments suffisants pour justifier une nouvelle rédaction des dispositions de la Loi sur les pratiques commerciales qui réglementent les activités anti-concurrentielles dans le secteur des entreprises^{30, 31}. La politique de la concurrence ne s'est exercée que sur les activités des sociétés relevant de la compétence des autorités fédérales, de sorte qu'elle n'a pratiquement aucune

action restrictive sur les pratiques anti-concurrentielles dans le secteur des entreprises individuelles (professions libérales, par exemple).

La concurrence est également bridée par une série de réglementations. C'est surtout le cas dans les services publics, les transports et les communications, secteurs où dominent les entreprises publiques. L'Australie semble se situer dans le groupe de tête des pays de l'OCDE en ce qui concerne la part des entreprises publiques dans la production totale, et occupe certainement un rang plus élevé que les Etats-Unis, le Japon et le Royaume-Uni. Les entreprises publiques absorbent une fraction importante des facteurs de production (elles représentent 15 pour cent de la masse salariale totale des entreprises et sont extrêmement capitalistiques) et fournissent une grande quantité d'intrants au secteur privé. Si certaines entreprises publiques (les banques, par exemple) affrontent la concurrence du secteur privé, la majorité d'entre elles sont protégées. Ce facteur, conjugué à l'absence d'objectifs financiers bien définis et à une réglementation étroite en matière d'augmentations de salaire et de pratiques professionnelles, a probablement entraîné un alourdissement des coûts de production moyens (sureffectifs, coûts salariaux plus élevés), un surinvestissement (en particulier dans le secteur de la production d'électricité) et une réduction de l'incitation à innover. Des améliorations considérables sont possibles dans plusieurs domaines. Les statistiques comparatives de l'OCDE sur les niveaux de productivité dans le secteur des services publics, quoique entourées d'une forte marge d'erreur, indiquent que la productivité du travail en Australie

Tableau 12. Comparaison des niveaux de productivité¹

	Productivité du capital			Productivité du travail		
	1970-73	1973-79	1979-85	1970-73	1973-79	1979-85
Agriculture	1.000	1.280	1.391	1.447	1.574	1.320
Industries manufacturières	0.956	0.930	0.950	0.934	0.907	0.823
Services d'intérêt public ²	0.357	0.429	0.538	0.424	0.425	0.423
Construction	0.892	0.869	0.854	0.969	0.954	1.070
Commerce de gros et de détail	0.875	0.838	0.791	0.923	0.860	0.821
Transports	0.826	0.909	1.150	0.787	0.853	0.960
Services financiers	0.923	0.917	0.917	0.854	0.820	0.796
Total des secteurs ci-dessus	0.839	0.865	0.910	0.943	0.931	0.913

1. Moyennes des périodes indiquées pour l'Australie par rapport à la moyenne de la zone de l'OCDE, à l'exception de l'Autriche, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de la Suisse, du Portugal, de la Turquie et de la Nouvelle-Zélande.

2. Electricité, gaz et eau.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

n'atteint pas la moitié de la moyenne de l'OCDE, tandis que la productivité du capital dépasse à peine la moitié de la moyenne correspondante de l'OCDE (tableau 12). Selon des estimations récentes concernant le secteur des transports, il serait possible de réduire de 17 à 18 pour cent les frais totaux des entreprises au titre des transports maritimes et terrestres, et l'on estime que la politique actuelle en matière de transports aériens a gonflé les coûts du transport aérien de 8 à 10 pour cent par rapport à des compagnies américaines comparables. Par ailleurs, au vu de comparaisons internationales et compte tenu de l'amélioration récente de la production d'électricité dans le Queensland, il apparaît possible d'accroître, dans ce secteur, la productivité du travail d'un quart, et la productivité du capital d'un cinquième³². Des estimations de l'impact global, partiellement fondées sur des modèles d'équilibre général appliqué – et donc sujettes à une marge importante d'erreur – permettent de penser que la suppression des éléments d'inefficience dans ces secteurs pourrait se traduire par une amélioration du PIB de plus de 3 pour cent³³.

La réforme engagée dans les grandes entreprises publiques fédérales devrait commencer à porter ses fruits dans les prochaines années, sous forme d'une amélioration des résultats. Les mesures prises dans le cadre de ce processus de « corporatisation » visent à réduire le contrôle de l'Etat sur la gestion au jour le jour et à privilégier la fixation d'objectifs et le suivi des résultats en termes de taux de rendement, etc. Les gouvernements des Etats, tels que la Nouvelle-Galles du Sud, commencent également à adopter des stratégies analogues, ce qui est important dans la mesure où ils contrôlent l'essentiel des entreprises publiques. Les conditions du succès dans ce domaine dépendent largement du degré d'indépendance de gestion.

Les autorités ont annoncé une série de réformes destinées à intensifier la concurrence et à réduire les coûts. Les transports aériens doivent être déréglementés à partir de 1990 et plusieurs restrictions visant le fret aérien et les vols affrétés ont déjà été levées. Au cours de la récente grève des pilotes, des compagnies étrangères ont été autorisées à transporter des passagers sur les vols intérieurs. Les activités de manutention des céréales relevant du contrôle fédéral ont été largement déréglementées. La réforme des transports ferroviaires est en cours en Nouvelle-Galles-du-Sud, et à l'étude dans plusieurs autres Etats. Le gouvernement est parvenu à dégager un accord dans le but d'aménager les pratiques professionnelles et d'ajuster les frais d'équipage dans la navigation côtière, ainsi que d'accroître la part des transporteurs étrangers dans le cabotage. Des discussions sont en cours sur un ajustement en profondeur des activités portuaires, mais il a fallu beaucoup de temps aux organisations patronales et syndicales pour s'entendre sur l'ampleur des

changements. Les réformes introduites dans le secteur des télécommunications ont permis à la concurrence de se développer au-delà des services téléphoniques de base et des activités de commutation associées (exception faite de l'installation du «premier téléphone», qui fera l'objet d'une évaluation en 1990). Un organisme indépendant (AUSTEL) administrera les prix et délimitera la frontière entre activités de monopole et services concurrentiels. Un certain nombre d'importantes réformes restent à accomplir, en particulier dans les transports et la production d'électricité à l'échelon des Etats.

Un important problème qui se pose aux autorités est celui de la fixation de structures tarifaires reflétant les coûts marginaux pour les monopoles réglementés. Les secteurs des télécommunications et de la production d'électricité présentent des structures de prix qui impliquent une forte péréquation tarifaire entre utilisateurs. De manière générale, les communications interurbaines subventionnent les appels locaux, tandis que dans le secteur de l'électricité, les entreprises financent la consommation domestique. En outre, en général, il n'est pas appliqué de tarifs heures de pointe. L'absence de tarification au temps a entraîné une utilisation excessive des réseaux téléphoniques locaux, et comme les tarifs ne sont pas modulés au cours de la journée, le système est surchargé pendant les heures ouvrables. La production d'électricité se caractérise par d'amples fluctuations diurnes et saisonnières de la demande, et les tarifs heures de pointe ne sont utilisés que rarement. Ces pratiques faussent les coûts, empêchent une bonne perception des coûts d'approvisionnement réels chez les utilisateurs et alourdissent de fait les coûts du capital et des autres intrants. Il conviendrait aussi d'examiner les problèmes de tarification dans le secteur des transports terrestres. La rationalisation des activités ferroviaires devrait être menée dans le cadre d'une évaluation générale des besoins globaux en matière de transports et des coûts sociaux et privés correspondants. En particulier, la fixation des licences ou des autres droits dans le transport routier doit prendre en compte l'impact sur l'environnement (encombrement des routes et pollution atmosphérique) et l'usure du réseau routier.

L'intensification de la concurrence est susceptible d'entraîner une amélioration de la productivité, les entreprises devant s'adapter à un marché devenu plus rude. Une croissance plus forte de la productivité réduirait les pressions exercées par les coûts et contribuerait à ralentir le taux sous-jacent de l'inflation et à améliorer la position concurrentielle. Dans la mesure où cela permet à échéance plus lointaine de renforcer les secteurs exportateurs de biens autres que les produits de base, la vulnérabilité de l'économie aux fluctuations des prix des produits de base pourrait être atténuée³⁴.

Evolution de la productivité

Ainsi qu'on l'a noté, une croissance plus forte de la productivité facilite le retour à un meilleur équilibre économique à moyen terme, car elle permet une progression plus rapide de l'offre pour un coût en ressources plus bas, une croissance plus soutenue des revenus réels et/ou une diminution du taux d'inflation. Les estimations des *niveaux* de productivité établies par l'OCDE à partir des parités de pouvoir d'achat (PPA) indiquent que la productivité du travail en Australie est légèrement inférieure à la moyenne de l'OCDE au niveau macro-économique, l'écart étant plus prononcé dans le secteur manufacturier, les services publics et les services financiers (tableau 12). Cela confirme apparemment les études de cas qui montrent que la performance relative de l'Australie dans ce domaine n'est pas satisfaisante, en particulier dans les industries manufacturières et le secteur de la production d'électricité³⁵. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence étant donné que les comparaisons internationales des niveaux de productivité sont sujettes à de multiples erreurs, en particulier au niveau sectoriel, et l'on a des raisons de penser que la productivité des industries manufacturières est surestimée³⁶.

La *croissance* de la productivité globale a été à peu près parallèle à la progression moyenne dans la zone de l'OCDE (tableau 13), avec toutefois des gains de productivité du travail un peu plus réduits dans les années 1980. La croissance de la productivité du capital, qui est normalement négative (en partie à cause de problèmes de définition)³⁷, a été un peu plus satisfaisante que dans les autres pays de l'OCDE. En Australie, comme dans la plupart des autres pays Membres, le taux moyen de croissance de la productivité du travail a baissé durant les années 1970 par rapport à la décennie précédente. Il a continué de décroître pendant les années 1980, le niveau de la productivité du travail demeurant pratiquement inchangé au cours de la période 1986-88, évolution qui s'est accompagnée d'une expansion très soutenue de l'emploi (graphique 10). La croissance mesurée de la productivité du capital, même si elle a également baissé quelque peu dans les années 70, s'est à peu près maintenue durant les années 1980. Mais étant donné que les problèmes de mesure se sont vraisemblablement accentués dans les années 1980, le taux réel de croissance de la productivité du capital a peut-être même augmenté³⁸. La croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) – moyenne des gains de productivité du travail et du capital pondérés par leur part dans le revenu national – a affiché un profil similaire à celui de la productivité du travail, eu égard au poids élevé de cette dernière dans le total. Le recul de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre et la stabilité (ou la hausse, compte tenu des problèmes de

mesure) de la productivité du capital, semblent avoir résulté de l'adoption de méthodes de production à plus forte intensité de main-d'œuvre, en particulier au cours des années 80, marquées par le recul des salaires réels et la montée des taux d'intérêt réels.

Tableau 13. Comparaison de la croissance de la productivité

	Australie		OCDE ¹	
	1973-1979	1979-1985	1973-1979	1979-1985
Productivité du capital				
Agriculture	2.2	1.3	-3.5	0.3
Industries manufacturières	-1.4	-0.9	-1.8 ²	-0.9 ²
Services d'intérêt public ³	2.7	1.6	0.2	-0.7
Construction	-4.9	-2.6	-3.6	-2.4
Commerce de gros et de détail	-3.2	-2.0	-1.9	-1.8
Transports	1.7	2.4	-0.9	-0.8
Services financiers	-1.5 ⁴	1.0 ⁴	-1.5	-1.6
Services sociaux et collectifs	-0.1	-1.5	-1.4	-2.6
Total	-1.3	0.4	-1.5	-1.0
Productivité du travail				
Agriculture	4.9	1.2	3.0	4.1
Industries manufacturières	2.7	2.5	2.4 ²	3.1 ²
Services d'intérêt public ³	1.8	2.6	2.8	2.0
Construction	1.6	2.4	0.8	0.8
Commerce de gros et de détail	-0.1	0.2	1.3	0.9
Transports	4.6	4.2	2.2	2.1
Services financiers	-0.2 ⁴	-0.2 ⁴	0.6	0.5
Services sociaux et collectifs	0.3	-0.1	0.9	-0.1
Total	1.4	1.2	1.5	1.5
Productivité totale des facteurs				
Agriculture	4.2	1.2	1.4	3.2
Industries manufacturières	1.7	1.7	1.4 ²	2.2 ²
Services d'intérêt public ³	2.4	1.9	1.0	0.2
Construction	-0.1	1.2	-0.3	0.0
Commerce de gros et de détail	-0.9	-0.4	0.5	0.2
Transports	3.9	3.8	1.6	1.5
Services financiers	-1.1 ⁴	0.6 ⁴	-0.2	0.1
Services sociaux et collectifs	0.2	-0.5	0.5	-0.7
Total	0.6	0.8	0.7	0.8

1. Total OCDE moins l'Autriche, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, la Suisse, le Portugal, l'Espagne, la Turquie et la Nouvelle-Zélande.

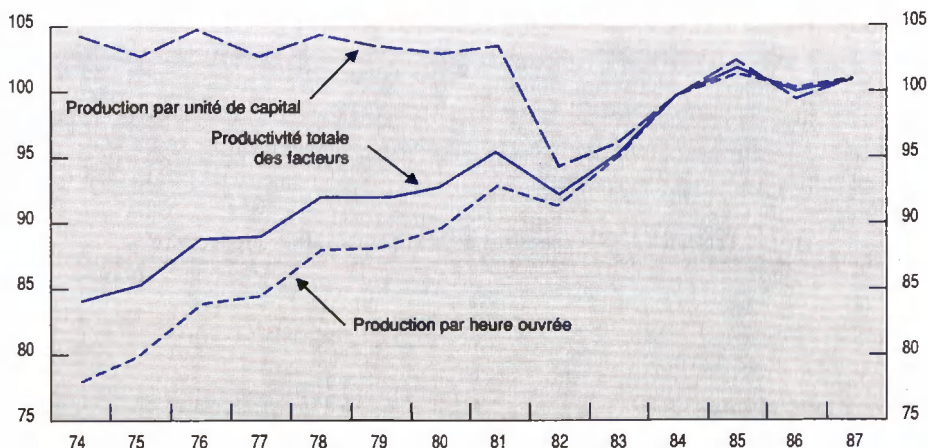
2. Non compris les métaux de base.

3. Electricité, gaz et eau.

4. Y compris l'immobilier.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 10. **ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ, 1974-75 à 1987-88**
Indice 1984 - 85 = 100



Source : Australian Bureau of Statistics, Cat n° 5229.0.

Les différences par rapport aux autres pays de l'OCDE deviennent plus accentuées à l'échelon sectoriel (tableau 13). La croissance de la PTF dans l'agriculture, les services d'intérêt public et la construction est généralement supérieure à la moyenne de l'OCDE. A l'inverse, la performance relative des industries manufacturières paraît assez médiocre (en particulier au cours de la période 1979-85), surtout si l'on tient compte de ce que les gains de productivité du secteur manufacturier australien sont probablement surestimés en raison de la méthode utilisée pour mesurer la production réelle. Même si la productivité relative s'est quelque peu améliorée après 1985, l'ampleur des gains ainsi réalisés est largement fonction des méthodes de mesure utilisées³⁹. La croissance de la productivité des services paraît évoluer au même niveau que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, encore que les comparaisons internationales ne soient pas très fiables pour ce secteur, car les méthodes de mesure de la valeur ajoutée réelle des services ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre⁴⁰.

Le ralentissement observé de la productivité de la main-d'œuvre au cours des années 80 peut être imputé à de multiples facteurs. Il y a eu sans doute un déclin tendanciel de la croissance de la productivité globale, avec le resserrement de

l'écart entre les résultats de l'Australie et les meilleures performances mondiales dans les domaines de la technologie, de la gestion et de l'organisation⁴¹. Toutefois, tandis que certains secteurs se situent presque au niveau des pays les plus avancés, d'autres branches, notamment les industries manufacturières et les services publics, ont sans doute encore un important retard à combler en ce qui concerne l'efficience du travail. Le ralentissement de la productivité globale de la main-d'œuvre pourrait avoir été dû à l'effet conjugué de la baisse des coûts de main-d'œuvre réels et de la hausse du coût du capital induite par la montée des taux d'intérêt réels. Selon les estimations du Secrétariat⁴², ce facteur est susceptible d'avoir amputé la croissance de la productivité du travail de 1/2 point par an (soit une réduction d'un tiers) entre 1980 et 1988. La diminution des coûts salariaux réels pourrait avoir accentué la rétention de main-d'œuvre et une utilisation plus intensive du stock de capital⁴³. Mais comme l'expansion de l'emploi s'est produite essentiellement dans les services, où l'intensité de main-d'œuvre est élevée, cet « effet de substitution » apparent peut aussi prendre en compte certaines des modifications profondes de l'appareil industriel, dues notamment au déplacement de la demande vers les services.

L'évolution relativement médiocre de la productivité dans le secteur manufacturier, qu'il s'agisse des niveaux ou des taux de croissance, est imputable en partie à l'étroitesse du marché intérieur australien, à la présence d'obstacles tarifaires élevés dans le passé et à l'éloignement des grands marchés mondiaux. Les entreprises ont eu tendance à centrer leurs activités sur le marché intérieur. Les échanges intra-industriels sont demeurés faibles, les économies d'échelle offertes par le développement de la spécialisation n'ont pas été pleinement exploitées et la taille moyenne des unités de production est restée réduite. La structure de l'industrie est caractérisée par la présence, dans certains secteurs, de quelques grandes sociétés, souvent en position de quasi-monopole, alors que d'autres branches comptent un grand nombre de très petites entreprises. Pour beaucoup de grandes entreprises, l'insuffisance de la concurrence internationale dans le passé a largement contribué au faible niveau de la R-D, à la lenteur de la diffusion des technologies nouvelles et à la pauvreté de l'innovation en matière de produits. Pour leur part, les petites entreprises n'ont pas eu les ressources financières et humaines requises pour entreprendre des activités de recherche, amorcer des changements ou se développer à l'exportation⁴⁴.

Résumé

Il ressort du scénario ci-dessus qu'une stabilisation (à niveau d'utilisation des ressources élevé) du ratio dette extérieure/PIB d'ici le milieu des années 90 est

possible, mais demeure sujette à un certain nombre de risques et d'incertitudes, notamment en ce qui concerne les termes de l'échange, le niveau et la structure de la production potentielle et de la concurrence. La consommation intérieure devra être freinée, et il faudra sans doute qu'intervienne une certaine baisse des parts d'investissement et une hausse des taux d'épargne globale pour que l'écart investissement-épargne soit suffisamment réduit. Un freinage des salaires nominaux est également nécessaire pour abaisser les coûts intérieurs et améliorer la compétitivité. La lutte contre l'inflation serait facilitée par l'accroissement de la concurrence sur les marchés de produits et par la mise en œuvre d'une politique monétaire cohérente. L'accentuation des pressions concurrentielles dans l'économie contribuerait aussi à améliorer la productivité à moyen terme. Quoique sujettes à de sérieuses erreurs de mesure, les estimations des niveaux de productivité suggèrent, comme les études de cas, que l'économie recèle encore d'importants gisements de productivité inexploités, principalement dans les industries manufacturières, mais aussi dans d'autres branches. Parmi les entraves à une utilisation plus productive des ressources, on peut noter l'attitude frileuse des dirigeants d'entreprise qui a été favorisée, dans de nombreux secteurs, par les protections tarifaires et la réglementation ou par d'autres freins à la concurrence. Les difficultés passées semblent avoir été dues en partie au fait que l'organisation du travail et les relations professionnelles se sont développées à l'abri de marchés protégés. Les réformes institutionnelles récentes du marché du travail et leur incidence potentielle sur la productivité sont examinées dans le chapitre suivant.

III. La réforme des relations professionnelles et le marché du travail

On s'accorde de plus en plus à reconnaître que, pour améliorer la productivité, il sera nécessaire de développer la flexibilité micro-économique à tous les niveaux, y compris sur le marché du travail. Comparativement à d'autres pays de l'OCDE, les marchés du travail australiens sont à certains égards déjà raisonnablement flexibles. Les salaires réels se sont adaptés assez rapidement aux variations du niveau du chômage. La mobilité et la rotation de la main-d'œuvre entre les entreprises paraissent élevées relativement aux autres pays, ce qui donne à première vue à penser que les rapports de salaires sont suffisants pour susciter la redistribution requise des travailleurs. Néanmoins, les conditions existant à l'intérieur des entreprises entravent leur capacité à s'adapter aux modifications de l'environnement économique, et la flexibilité insuffisante de la main-d'œuvre au plan *interne* peut être à l'origine de la flexibilité relativement élevée observée au plan *externe*. En Australie, le cadre dans lequel s'inscrivent les relations entre employeurs et employés paraît être l'un des facteurs déterminants de la flexibilité interne de la main-d'œuvre et de la capacité d'adaptation des entreprises. Les arrangements juridiques définissant les droits des employeurs et des salariés (appelés «awards», ou sentences en Australie) diffèrent sensiblement des mécanismes existant dans la plupart des autres pays de l'OCDE; il s'agit de décisions de tribunaux professionnels ayant force de loi; ces sentences ont été pour l'essentiel mises au point pour des professions et des métiers spécifiques, et elles déterminent une structure complexe de classifications professionnelles et de conditions de travail qui limitent la mobilité horizontale et verticale à l'intérieur de l'entreprise, empêchent l'adoption de pratiques professionnelles flexibles et découragent la formation sur le lieu de travail. Le cadre ainsi constitué a opposé une forte résistance au changement. L'Australie se distingue en outre de la plupart des pays de l'OCDE par sa méthode de détermination des salaires et par son recours ininterrompu à la politique des revenus, qui a limité l'évolution des salaires relatifs au cours des dernières années.

Les employeurs, le mouvement syndical et l'administration, aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau des Etats, s'accordent de plus en plus largement à reconnaître la nécessité de faire évoluer la situation, et des réformes sont en cours sur un certain nombre de fronts, visant en particulier le cadre juridique et institutionnel des relations professionnelles, la négociation au niveau de l'entreprise d'augmentations de salaire liées à la productivité, la modification des sentences pour permettre une grande flexibilité dans l'utilisation de la main-d'œuvre, l'incitation au développement des compétences et à la mise au point d'un système d'éducation et de formation mieux adapté aux nouvelles circonstances, et le souci de réduire le cloisonnement du marché du travail. Le présent chapitre est axé sur les questions relatives aux relations professionnelles, mais il convient de souligner que d'autres volets de la réforme engagée, notamment la déréglementation des marchés de produits, joueront un rôle important dans l'amélioration générale du fonctionnement du marché du travail.

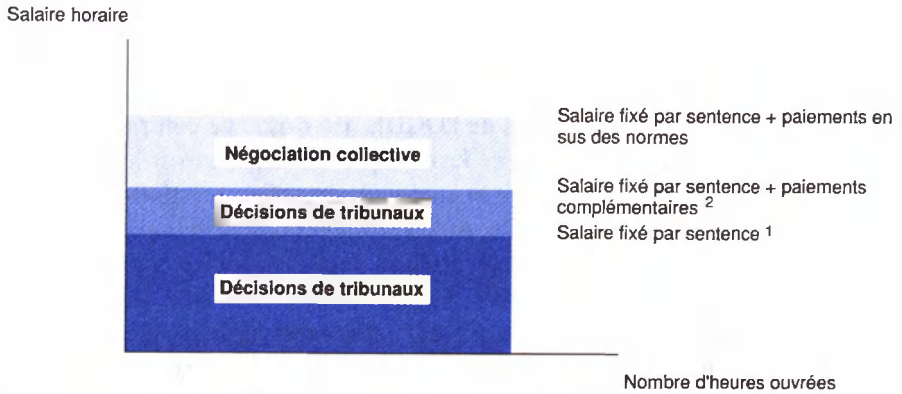
On décrira d'abord le cadre des relations professionnelles et ses implications du point de vue de la flexibilité et de la capacité d'adaptation des entreprises, ainsi que son impact sur la productivité. On exposera ensuite la méthode de détermination des salaires et de mise en œuvre des mesures générales de politique des revenus. Il se pourrait que les écarts verticaux entre les salaires aient été réduits ces dernières années et ce mouvement paraît devoir se poursuivre. La nécessité reconnue d'une politique des revenus – du moins jusqu'à ce que les obstacles s'opposant à la mise en place d'un système plus décentralisé aient été levés – risque néanmoins de limiter l'ampleur et la rapidité du changement dans ce domaine et ne permette pas aux entreprises d'attirer de la main-d'œuvre là où les pénuries sont les plus grandes. On analysera ensuite les progrès faits dans le sens du changement des méthodes de travail et des arrangements contractuels («réaménagement du système des sentences») afin d'améliorer à différents égards la flexibilité de la main-d'œuvre à l'intérieur des entreprises. On évoquera les modifications apportées au cadre juridique et institutionnel des relations professionnelles, en insistant sur la contribution que cela pourrait apporter au processus de changement et à l'établissement de relations plus cohérentes et moins conflictuelles entre employeurs et salariés. On tentera de déterminer à ce propos la mesure dans laquelle la généralisation de formules de contrats plus flexibles entre patronat et travailleurs pourrait rendre moins nécessaire le recours à la politique des revenus. La dernière section sera enfin consacrée à la nécessité de poursuivre le changement et aux obstacles qui entravent le progrès dans ce sens, ainsi qu'à certains des facteurs qui détermineront le cadre des relations professionnelles au cours des prochaines années.

Le cadre des relations professionnelles : ses implications pour la flexibilité de l'entreprise

De même que ceux de la Nouvelle-Zélande et de l'Irlande, le système de relations professionnelles de l'Australie diffère, qualitativement parlant, des mécanismes existant dans les autres pays de l'OCDE. En raison de contraintes constitutionnelles, le gouvernement fédéral ne légifère pas directement sur les questions de relations professionnelles ou sur la fixation des salaires. Ces questions relèvent de la compétence des tribunaux industriels. Au niveau fédéral, le tribunal principal est la Commission australienne des relations professionnelles (appelée ci-après « la Commission » ou l'AIRC). Il existe des commissions ou des comités indépendants mais parallèles au niveau des Etats (six) et des territoires (deux)⁴⁵. Les mécanismes existant au niveau des Etats sont compétents pour les différends se produisant à l'intérieur d'un Etat donné, tandis que la Commission fédérale traite les différends mettant en cause plusieurs Etats et tranche en cas d'incompatibilité entre les décisions prises au niveau des Etats. Le gouvernement fédéral et ceux des Etats coiffent en outre des tribunaux professionnels et spécialisés. La multiplicité de ces instances n'a pas contribué à la cohérence des décisions prises dans le cas de différends analogues. Les négociations entre patronat et travailleurs se sont développées dans le contexte des procédures obligatoires de conciliation et d'arbitrage prévues par ces tribunaux. Certains considèrent que du fait même de l'existence de ces instances, on a moins cherché à résoudre les différends au plan interne et que l'on a été davantage tenté de défendre des positions extrêmes devant un tribunal. Dans ces conditions, l'accent a été très largement mis sur les salaires et les questions qui leur sont liées.

Les salaires et les conditions de travail sont régis par des « sentences », instruments juridiques consignnant les résultats des négociations menées entre patronat et travailleurs ou la conclusion de l'arbitrage rendu en cas d'échec des négociations. Ces sentences sont l'équivalent des conventions collectives existant dans d'autres pays. Elles décrivent dans le détail les droits des employés à bénéficier de certaines conditions d'emploi et l'obligation des employeurs de les leur assurer⁴⁶. Depuis les années 20, les sentences ont fait l'objet de certaines modifications. Au départ, celles-ci concernaient l'ajustement des salaires en fonction des variations de prix. Mais les parties concernées en sont progressivement venues à reconsidérer tous les aspects couverts⁴⁷. On notera que, le plus souvent, les sentences ne fixent que les conditions minimum. Il a toujours été possible de négocier des augmentations de salaires ou des conditions « supérieures aux normes » au sein d'une entreprise, ce qui ajoute un élément de « négociation collective » au système (graphique 11). Il est

Graphique 11. LA COMPOSITION DES SALAIRES



1. Taux minimum indiqué séparément pour chaque catégorie de travailleurs couverts par une sentence.
2. Les paiements supplémentaires sont calculés à partir de plusieurs sentences de premier plan dans le but d'harmoniser des taux minimums pour un même niveau de "qualité du travail" ou de responsabilité. Lors des toutes dernières décisions nationales, les ajustements apportés aux salaires de base et aux paiements supplémentaires ont visé à instituer une échelle de salaires acceptable pour les employeurs comme pour les syndicats, pour permettre ultérieurement de fondre différentes sentences. L'AIROC a par ailleurs suggéré que la composante "paiement supplémentaire" soit le reflet des conditions du marché et puisse donc, ultérieurement, varier selon les branches, les secteurs ou les régions.

parfois arrivé que ces paiements «en sus des normes» soient intégrés à la sentence elle-même pour constituer le «salaire effectivement versé» lorsque le salaire minimum et le salaire effectif sont identiques.

L'une des caractéristiques du système actuel est sa spécificité par métier ou par profession. A l'époque où les employeurs et les salariés ont été pour la première fois invités à constituer des organes représentatifs aux termes du Commonwealth Conciliation and Arbitration Act de 1904 (Loi fédérale sur la conciliation et l'arbitrage), les syndicats australiens étaient organisés autour d'une profession ou d'un métier, comme au Royaume-Uni. Cette spécificité a été renforcée par le système d'homologation prévu par la Loi. Un syndicat homologué était autorisé à représenter tous les travailleurs qui pouvaient «commodément lui appartenir», lui donnant ainsi le quasi-monopole de la représentation des travailleurs d'une profession ou d'un métier particulier. Le champ d'application des sentences n'a ensuite cessé de s'élargir en vertu de lois promulguées par les Etats qui autorisaient leur application à tous les salariés pertinents à l'intérieur de chaque Etat, par un

jugement fédéral autorisant les employeurs à être partie à une sentence même s'ils n'employaient pas de travailleurs syndiqués, et par des amendements ultérieurs visant à uniformiser les conditions de l'emploi entre les différentes branches d'activité. Les sentences couvrent maintenant environ 85 pour cent des salariés⁴⁸. On compte actuellement quelques 300 syndicats ou groupes professionnels homologués, dont environ 80 ont 5 000 membres ou plus; 85 pour cent du personnel syndiqué appartiennent à une quarantaine de grands syndicats (tableau 14). La Loi encourageait également la constitution d'organisations d'employeurs, dont le rôle a été renforcé par des décisions de tribunaux obligeant les entreprises à respecter une sentence du fait de leur appartenance à une association ayant négocié ladite sentence. Les syndicats et les employeurs ou les associations d'employeurs peuvent se réclamer de tout un ensemble complexe de sentences. Celles-ci peuvent relever de la juridiction de l'Etat fédéral ou de celle des Etats, et peuvent couvrir des entreprises isolées, un certain nombre d'entreprises, des branches d'activité, ou une série d'entreprises appartenant à des branches d'activité différentes. En règle générale, les sentences applicables à une seule entreprise ont tendu à se multiplier au cours des vingt-cinq dernières années, principalement dans les secteurs dominés par un petit nombre de grandes entreprises⁴⁹. Mais même les entreprises pour lesquelles

Tableau 14. Importance et répartition des syndicats de travailleurs manuels et non manuels

	Syndicats de travailleurs non-manuels		Syndicats de travailleurs manuels	
	1969	1983	1969	1983
Syndicats de très petite taille (moins de 1 000 membres, ou chiffre inconnu)	102	116 (79)	47	25 (23)
Syndicats de petite taille (de 1 000 à 4 999 membres)	42	52 (22)	50	30 (15)
Syndicats de taille moyenne (de 5 000 à 19 999 membres)	27	20 (11)	22	21 (3)
Syndicats de grande taille (de 20 000 à 49 999 membres)	8	16 (17)	16	12 (1)
Syndicats de très grande taille (plus de 50 000 membres)	2	3 (1)	8	11 (-)
Total	181	207	143	99

Note : () indique les syndicats homologués.

Source : Business Council of Australia, Industrial Relations Study Commission, *Enterprise-based bargaining units; a better way of working*, octobre 1989.

existe une sentence spécifique peuvent voir une partie de leurs effectifs couverts par d'autres types de sentences.

L'importance des sentences paraît dépendre largement de la dimension des entreprises. Sur les quelque 600 000 entreprises que compte le secteur privé non agricole, 95 pour cent occupent moins de 20 salariés, et le taux de syndicalisation y est généralement faible (tableau 15). Les arrangements et les négociations relatifs aux conditions de travail sont dans ce cas généralement spécifiques à l'entreprise, et la configuration des sentences risque moins d'affecter sensiblement l'environnement professionnel. Les petites entreprises n'en sont pas moins légalement tenues par les salaires et les conditions minimales prévus par les sentences qui s'appliquent aux types de tâches exécutées par elles. Dans les derniers 5 pour cent des entreprises, qui emploient néanmoins plus de la moitié des travailleurs du secteur privé, les relations professionnelles et la gestion des ressources humaines apparaissent plus complexes. Une enquête récemment menée auprès des grandes entreprises donne les indications suivantes sur le climat des négociations⁵⁰. «L'entreprise moyenne» de l'échantillon était couverte par quatre sentences différentes et devait négocier avec cinq syndicats différents. Environ 40 pour cent des entreprises de l'échantillon étaient couvertes par des sentences négociées à la fois au niveau fédéral et au niveau des Etats. Quatre-vingt pour cent des installations industrielles étudiées devaient traiter avec plus d'un syndicat, 50 pour cent avec plus de quatre syndicats, 29 pour cent avec six à dix syndicats et environ 6 pour cent avec plus de dix syndicats. Le nombre des sentences et des syndicats a tendu à augmenter avec la dimension de l'entreprise⁵¹. Bon nombre de sentences importantes sont négociées au niveau de la branche d'activité, ce qui ne permet guère de tenir correctement

Tableau 15. Taux de syndicalisation en fonction de la dimension de l'entreprise

Pourcentage de travailleurs syndiqués	Entreprises ventilées selon le nombre d'employés						
	0-10	11-25	26-50	51-100	101-500	501-1 000	Plus de 1 000
0	72.8	47.2	22.6	10.4	5.1	0	0
1-25	13.0	24.4	32.6	25.2	19.5	9.5	22.2
26-50	3.8	8.7	9.5	16.5	25.4	4.8	0
51-75	4.5	5.9	12.1	23.5	23.7	23.8	33.3
76-99	3.1	8.1	19.4	19.1	20.3	52.4	33.3
100	2.4	4.4	2.6	2.6	5.1	9.5	11.1
Non déclaré	0.5	1.6	1.1	2.6	0.8	0.8	0

Source : Business Council of Australia, Industrial Relations Study Commission, *Enterprise-based bargaining units; a better way of working*, octobre 1989.

compte des besoins des différentes entreprises. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de négociations au niveau de l'entreprise. Les chefs d'entreprise ont cherché à éviter partiellement la rigidité des sentences en négociant des accords au niveau de l'établissement, même s'il s'agit le plus souvent de compléments (et non de substituts) aux sentences générales et si ces accords ne couvrent encore que les professions prévues par ces dernières⁵². De plus, bon nombre d'entreprises concluent des accords qui ne sont pas homologués auprès des commissions et la plupart ont mis au point une forme ou une autre de pratiques internes adaptées aux conditions locales. Bon nombre des grandes entreprises (sinon la plupart) versent des salaires supérieurs aux normes.

Ce réseau interdépendant de sentences salariales et de syndicats a eu de profondes répercussions sur les relations professionnelles, l'organisation du travail et la capacité d'adaptation des entreprises.

- Les barrières parfois rigides entre les différents syndicats et les différentes sentences à l'intérieur d'une même entreprise ont, en de nombreux cas, conduit à une mauvaise organisation du travail et à des distorsions et des blocages préjudiciables dans les déroulements de carrière et l'acquisition de compétences diversifiées⁵³;
- Il n'est en outre pas impossible que la complexité du système ait conduit les employeurs et les travailleurs à compter davantage sur les tribunaux du travail pour régler les différends que sur des négociations actives au niveau de l'entreprise. Les relations employeurs-travailleurs au sein de l'entreprise risquent en conséquence de s'être distendues, même lorsqu'il existait des procédures internes de règlement des différends;
- Le lieu des négociations relatives aux salaires et aux conditions de l'emploi a été davantage la branche d'activité que l'entreprise, ce qui ne permet guère de tenir compte des conditions spécifiques aux différentes entreprises. Les syndicats établis à l'échelle d'un métier ou d'une profession et dont les membres appartiennent à plusieurs branches d'activité se préoccupent en outre relativement peu des conditions et des problèmes locaux et peuvent s'opposer à des changements dans les entreprises individuelles, puissent-ils être aussi souhaitables et acceptables pour les employeurs directement concernés, de crainte qu'ils ne créent des précédents susceptibles d'être imités ailleurs;
- Les entreprises peuvent avoir été peu disposées à négocier des changements sur les lieux de travail où coexistent plusieurs syndicats et plusieurs sentences en raison du risque d'effet de boule de neige. Lorsque des modifications à l'organisation du travail ont été « achetées » par des augmentations

de salaires dans le cadre d'une sentence, cela risque de susciter des pressions en faveur du rétablissement des rapports antérieurs de salaires, même lorsque les augmentations initiales ont été compensées par des gains de productivité. Les tribunaux peuvent avoir hésité à ratifier des accords prévoyant des augmentations supérieures aux normes de crainte que la tendance gagne d'autres entreprises et d'autres branches d'activité;

- Le changement et l'innovation semblent avoir été entravés par la complexité des structures syndicales et des mécanismes de détermination des salaires. Dans les entreprises de grande et moyenne dimension, l'adaptation de nouvelles méthodes de travail ou d'une nouvelle organisation des tâches n'a généralement été faite qu'avec l'accord de plusieurs groupes de salariés, ce qui accroît sensiblement la complexité des négociations et rend l'issue de l'opération plus douteuse. Il est possible que les chefs d'entreprise aient jugé le coût du changement trop élevé, en particulier lorsque leurs concurrents se heurtaient à des contraintes analogues et que des barrières commerciales protégeaient les entreprises de la concurrence étrangère. Ces difficultés ont peut-être été aggravées lorsque les entreprises étaient couvertes à la fois par des sentences au niveau fédéral et par des sentences au niveau de l'Etat, avec des règles et des procédures différentes en matière de relations professionnelles. Il est possible que dans ces conditions les responsables de la gestion n'aient pas toujours été conscients des possibilités de changement prévues par les textes.

Là où elles existent, les sentences au niveau de l'entreprise apportent une solution partielle à quelques-uns de ces problèmes, mais le système général des sentences réduit les possibilités de négociations fructueuses et d'innovation au sein des entreprises australiennes.

D'autres conséquences sont encore à porter à leur compte :

- Les différends entre patronat et travailleurs ont peut-être été favorisés par l'absence de dates précises délimitant la période d'application des contrats et donc les délais à respecter avant que l'on puisse ouvrir à nouveau des négociations salariales, et, au cours de la période qui a précédé l'Accord de 1983, par la possibilité d'obtenir des améliorations des conditions de travail et de rémunérations supérieures aux normes fixées;
- Les incitations à améliorer le niveau de base des qualifications de la main-d'œuvre ont peut-être aussi été affaiblies. Les entreprises n'ont pas été enclines à investir dans l'élargissement des qualifications de leurs salariés dans la mesure où les règles délimitant les différentes tâches ne permettaient pas d'utiliser ces nouvelles compétences et où d'autres entreprises

risquaient de « débaucher » les travailleurs ainsi formés. Les travailleurs ont eux aussi été peu tentés d'améliorer ou d'élargir leurs qualifications dans la mesure où la structure des sentences n'autorisait guère de mobilité vers le sommet de la hiérarchie⁵⁴.

La productivité de la main-d'œuvre a souffert de l'existence de sureffectifs, d'une mauvaise organisation du travail, de pertes inutiles de temps d'utilisation des machines, du niveau élevé des coûts de maintenance, du temps passé au règlement de différends sur la délimitation des tâches et/ou des lourdes pertes de temps supportées par les responsables de la gestion à cause de questions de relations professionnelles. Il est également possible que la productivité du capital ait été réduite par les contraintes limitant le nombre d'heures pendant lequel une installation peut fonctionner de manière économique du fait des restrictions imposées par les sentences. Le niveau moyen des qualifications au sein de l'économie australienne s'en est trouvé affaibli. La complexité du système, conjuguée à la protection assurée par les droits de douane a peut-être amené les petites entreprises à préférer travailler spécifiquement pour le marché australien au lieu de produire à plus large échelle en affrontant la concurrence internationale. L'appareil productif australien a mis de plus en plus de temps à s'adapter aux nouvelles conditions des marchés. Les grandes entreprises ont été particulièrement affectées par ces problèmes. Comme elles sont concentrées dans les secteurs produisant des biens faisant l'objet d'échanges internationaux, tels que les industries minières et manufacturières, il est également possible que l'élargissement du secteur exportateur et la concurrence avec les importations s'en soient trouvés freinés.

La politique des revenus et le système de relations professionnelles

Les problèmes posés par l'inflation globale des salaires sont plus importants en Australie que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Les exportations étant essentiellement le fait du secteur des produits de base, l'économie australienne a été plus sensible aux chocs intervenant au niveau des cours de ces produits que les pays où la composition des exportations et des importations est identique. La formation des salaires s'en est trouvée affectée de plusieurs façons différentes. Les variations des cours des produits de base se sont accompagnées d'importants mouvements des taux de change. La hausse des prix des importations a donné un coup de fouet à la formation des salaires qui s'est peut-être, dans une certaine mesure, révélé difficile de contrer totalement⁵⁵. Les améliorations des termes de l'échange ont fait suite à

des périodes de forte croissance de l'économie mondiale. Du fait de la demande accrue de matières premières, les investissements dans le secteur des ressources naturelles se sont développés. L'investissement et le revenu s'établissant à des niveaux plus élevés, la demande et la production se sont inscrites en hausse et des tensions se sont rapidement manifestées sur les marchés du travail. Ces facteurs ont diversement contribué à la forte progression des salaires en 1973-74 et en 1981-82. On a parallèlement pu constater l'existence à tous les niveaux d'un attachement à «l'équité salariale» en ce sens qu'une augmentation de salaires dans un secteur devait s'accompagner de mesures équivalentes ailleurs. Il est possible que la pratique, introduite par la Commission fédérale à l'occasion de jugements rendus à l'échelon national, d'augmentations de salaires applicables à l'ensemble de l'économie ait renforcé l'idée que tous les travailleurs devaient bénéficier d'augmentations identiques. En l'occurrence, le système a fini par se caractériser par de puissants liens salaires-salaires. Ces liens ont été renforcés par le système de sentences analysé plus haut : les augmentations de salaires accordées à des travailleurs couverts par une sentence s'étendent aux travailleurs de la même entreprise qui sont couverts par d'autres sentences. Ces augmentations tendent ensuite à gagner d'autres entreprises couvertes par la même sentence (multi-entreprises). A la lumière de cette expérience, la politique globale des revenus a gardé une importance prédominante en Australie bien après que la plupart des autres pays l'aient abandonnée pour cause d'inefficacité. Le système de formation des salaires pourrait dans une certaine mesure avoir renforcé la nécessité d'une politique des revenus : l'étroitesse des liens salaires-salaires rend une telle politique indispensable alors même que ces liens ont été renforcés par l'actuelle formule centralisée de détermination des salaires.

Le Gouvernement fédéral n'a pas, on l'a vu, de pouvoir constitutionnel lui permettant de contrôler les salaires. La politique des revenus a dû être mise en œuvre «à la force du poignet», en convainquant l'AIRC ainsi que les tribunaux et les conseils des Etats – qui sont juridiquement indépendants – de l'opportunité de freiner la progression des salaires spécifiés dans les sentences. La portée des mesures mises en œuvre se trouverait affaiblie si l'on autorisait des mouvements plus accusés des salaires relatifs en dehors du champ de compétence de l'AIRC et des tribunaux et conseils des Etats. La centralisation de la politique salariale risque de ne pas être toujours compatible avec le souci des entreprises de négocier individuellement leurs taux de salaires et d'autres conditions d'emploi.

Comme on le verra à l'Annexe II, la politique des revenus en Australie n'a eu qu'une efficacité limitée jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord en 1983. Les

tribunaux compétents en matière de salaires contrôlaient les salaires couverts par les sentences – qui sont pour l'essentiel des salaires minimums – mais autorisaient des paiements «en sus des normes» lorsque ceux-ci étaient décidés d'un commun accord entre les parties, et pouvaient même les certifier en leur reconnaissant le titre de «sentences conclues d'un commun accord». Les augmentations supérieures aux normes sont devenues la règle au cours des deux dernières périodes de progression rapide des salaires, en 1973-74 et 1981-82.

L'expérience des quinze dernières années a montré que la politique des revenus était inefficace à long terme si les employeurs et, plus encore, les syndicats n'étaient pas résolus à la mettre en œuvre, la Commission n'ayant aucun moyen réel de contrôler les augmentations accordées au-dessus des normes. Face à cette constatation, le nouveau Gouvernement travailliste a tenté de parvenir à un plus large consensus sur le thème de la modération, en élargissant notamment l'éventail des questions à prendre en considération. Les principales mesures intervenues à cet effet ont été la conclusion d'un Accord entre l'Australian Council of Trade Unions (ACTU - Conseil syndical australien) et le Parti travailliste qui prévoyait la modération des rémunérations et le retour à un processus centralisé de détermination des salaires en échange de la volonté de mener à bien les politiques annoncées en matière de dépenses, de soutien des revenus et de fiscalité, et des échanges de vues avec des groupements de travailleurs et d'employeurs (par exemple le Sommet économique de 1983 et les discussions menées au sein de l'EPAC) en vue d'élargir le consensus sur l'origine des difficultés rencontrées et les modifications nécessaires à opérer. Il a été convenu que le processus centralisé de détermination des salaires serait mené par l'intermédiaire de la Commission et le respect de cette décision a été facilité par l'obligation faite par la Commission aux différents syndicats de ne formuler «aucune revendication supplémentaire» avant de recevoir les augmentations accordées à la suite de jugements nationaux. Les premières augmentations consenties ont fait une large part à l'indexation. Néanmoins, les conditions économiques se dégradant, les travailleurs ont accepté un recul des salaires réels. L'approche «corporatiste» actuelle complique cependant la détermination des salaires. Les premiers échanges de vues, qui interviennent essentiellement entre le mouvement syndical et le gouvernement fédéral, fixent la marge d'augmentation globale des salaires. Cette marge est ensuite étudiée par la Commission au cours d'auditions où il est tenu compte du point de vue de toutes les parties. Les décisions de la Commission ont à peu près suivi les conclusions de ces audiences, malgré le désaccord des employeurs, bien que différents mécanismes aient été utilisés pour freiner l'effet de contagion des augmentations de salaires. Ainsi qu'on l'a vu au chapitre I, la politique des revenus paraît jusqu'à présent avoir réussi à éviter une

accélération de la progression des salaires malgré l'intensification des tensions sur les marchés du travail.

Nombre de facteurs non salariaux comme l'éducation et la formation, les profils de carrière et la mobilité intérieure de la main-d'œuvre peuvent affecter la flexibilité du marché du travail, et des efforts ont été faits pour améliorer la situation dans ces différents domaines. Certains ont cependant craint que, bien que contribuant à la modération globale des salaires, le système des sentences et la politique des revenus n'aient empêché les marchés du travail d'affecter correctement les ressources en réduisant les écarts de salaires et en n'autorisant pas de modification des salaires relatifs face à l'évolution des marchés. Certains signes donnent cependant à penser que, pendant la première moitié des années 80, l'éventail des salaires fondé sur les qualifications était analogue à ceux d'un certain nombre d'autres pays de l'OCDE où existaient des systèmes différents de relations professionnelles⁵⁶. La mobilité extérieure de la main-d'œuvre paraît aussi avoir été relativement importante encore qu'il faille peut-être y voir en partie le résultat d'une réduction de la flexibilité et de la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'entreprise. Par exemple, les entreprises tendent à se procurer des qualifications sur le marché au lieu d'assurer elles-mêmes la formation correspondante. Les toutes dernières décisions centralisées concernant les augmentations de salaires ont tendu à resserrer les écarts de rémunération à la base en accordant des relèvements à un taux uniforme (ou en combinant des augmentations forfaitaires et des augmentations en pourcentage). Il se pourrait en outre que, bien que contribuant à la modération globale des salaires, les contraintes prévues par l'actuelle politique des revenus concernant les paiements «supérieurs aux normes» interviennent dans le déplacement des travailleurs dotés d'un métier ou d'une qualification donnés, des branches et entreprises à faible productivité vers celles où la productivité est plus élevée. Les différences de productivité des travailleurs individuels exerçant une même profession sont probablement plus importantes que les différences entre les professions et les travailleurs couverts par différentes sentences. L'impossibilité d'élargir les écarts de salaires supérieurs aux normes entre entreprises pourrait ralentir l'expansion des entreprises les plus dynamiques⁵⁷.

Lors de la toute dernière décision de salaires, les préoccupations exprimées concernant l'éventail des rémunérations ont davantage été d'ordre institutionnel, et concernaient l'établissement d'un ensemble *accepté* de salaires minimums relatifs comme prélude à une réforme plus poussée⁵⁸. On pense que des écarts de salaires largement acceptés sont souhaitables pour réduire les risques de surenchère des rémunérations et permettre l'éventuelle disparition des sentences par profession et

leur remplacement par des sentences par branche d'activité ou par entreprise couvrant la grande majorité des salariés. Les écarts existants entre les salaires reflètent les inégalités ou les inéquités *perçues*. Le manque d'uniformité des sentences conclues au niveau des Etats et au niveau de l'Etat fédéral à la fin des années 70 et au début des années 80 a eu pour effet que les salaires minimums dans certaines professions sont plus élevés qu'il ne paraîtrait à première vue justifié compte tenu des qualifications ou de «la valeur du travail». On estime donc que l'instabilité interne du système s'est aggravée, ce qui limite la possibilité d'un changement plus fondamental. La décision salariale nationale d'août 1989 prévoyait des «ajustements des taux minimums» en sus des augmentations générales, le but étant d'assurer la cohérence des taux minimums entre les différentes sentences, en respectant les écarts correspondant aux degrés de qualification et de responsabilité. On a vu au chapitre I que les salariés rémunérés en dessous du taux minimum verront leurs salaires portés au nouveau taux minimum⁵⁹. On assistera ainsi à un nivellement vers le haut des salaires effectivement payés dans une branche d'activité, avec cependant des risques accrus d'effets négatifs pour les travailleurs les plus faiblement rémunérés. Il semble que la Commission cherche à éliminer les anomalies des salaires relatifs (minimums) prévus par les différentes sentences pour les rendre acceptables par le mouvement syndical grâce à une différenciation judicieuse de ce complément de rémunération.

Réformes de l'intérieur : négociations «de deuxième niveau» et réaménagement du système des sentences

Deuxième niveau

Pendant les cinq premières années d'existence de l'actuel système centralisé de détermination des salaires, le freinage des salaires globaux avait été la préoccupation dominante, le but essentiel étant de faire reculer l'inflation. Depuis le milieu de 1987 cependant, on accorde aussi de plus en plus d'importance aux liens existants entre le système de relations professionnelles, la flexibilité de la main-d'œuvre et la croissance de la productivité. Une première modification importante a consisté à abandonner le principe de l'indexation des salaires. Au lieu de cela, on a de plus en plus utilisé les augmentations de salaires pour promouvoir le changement structurel. L'adoption d'un système d'augmentation à deux niveaux pour l'exercice 1987/88 combinait un relèvement forfaitaire initial de 10 dollars australiens

(2½ pour cent des gains hebdomadaires moyens) et des augmentations supplémentaires pouvant atteindre 4 pour cent qui étaient liées à l'amélioration de la productivité et négociées de manière décentralisée. Cette deuxième série d'augmentations (essentiellement accordées au titre du « principe du réaménagement et l'efficience structurelle ») impliquait notamment des modifications des méthodes de travail et de gestion, une atténuation du cloisonnement des tâches et une polyvalence accrue des travailleurs⁶⁰.

La plupart des travaux sur les augmentations de deuxième niveau donnent à penser que cette mesure a très largement réussi à atteindre les objectifs qui lui avaient été fixés. Il ressort des enquêtes que les entreprises s'accordent pour la plupart à reconnaître que d'importantes réductions de coût sont intervenues en contrepartie⁶¹. Les modifications opérées ont eu un impact soit sur la *flexibilité numérique* (capacité à modifier le nombre de personnes employées et à substituer des travailleurs à temps complet à des travailleurs à temps partiel et inversement); la *flexibilité temporelle* (arrangements plus flexibles concernant le temps de travail, notamment le travail posté, les plages horaires correspondant au début et à la fin de la journée de travail, ou les heures supplémentaires), la *flexibilité des salaires* (l'aptitude des salaires à s'adapter aux modifications de la production, de la productivité et des profits dans les différentes entreprises); la *flexibilité fonctionnelle ou technico-organisationnelle* (rotation d'un emploi à l'autre, polyvalence et groupement de tâches, réduction du cloisonnement entre les tâches); et la *flexibilité sur le plan des procédures* (c'est-à-dire la mesure dans laquelle les procédures de consultation permettent à l'entreprise de mieux se réorganiser lorsque son environnement économique se modifie)⁶².

Il semble qu'il n'y ait guère eu de changement sur le plan de la *flexibilité numérique* ou de la *flexibilité des salaires*. On a vu que la flexibilité numérique n'avait jamais été considérée comme un problème en Australie : aucune règle officielle ne limite les licenciements, les périodes de préavis sont relativement courtes, et les sentences ne prévoient que rarement des indemnités très importantes en cas de suppression d'emploi ou de licenciement⁶³. Bien que les accords d'affiliation obligatoire à un syndicat et les accords préférentiels (environ 30 pour cent des sentences fédérales comportent des dispositions de ce type) puissent limiter dans une certaine mesure la liberté d'action des employeurs, les chefs d'entreprise australienne disposent d'une marge de manœuvre nettement plus importante que leurs homologues de la plupart des autres pays de l'OCDE⁶⁴. La flexibilité globale des salaires paraît avoir été satisfaisante depuis 1982. Il est cependant probable que la situation n'a guère évolué en ce qui concerne les entreprises où elle était satisfai-

sante et celles où elle l'était moins. Les augmentations accordées au titre du deuxième niveau ont été pratiquement identiques pour toutes les sentences, et cela malgré le fait que la Commission ait déclaré qu'elle ne pensait pas que tous les groupes bénéficieraient de l'augmentation intégrale de 4 pour cent. Un système de rémunérations fondé sur les résultats a été adopté dans un nombre très restreint de cas.

Les changements paraissent avoir été particulièrement significatifs sur le plan de la *flexibilité temporelle interne* et de la *flexibilité fonctionnelle*, la situation dans ce dernier domaine paraissant être plus rigide en Australie que partout ailleurs. Un petit nombre de textes législatifs limitent la durée du travail mais la plupart des Etats ont adopté des législations concernant les heures d'ouverture de certaines catégories d'entreprises (magasins par exemple)⁶⁵. La plupart des contraintes existant dans ce domaine résultent des sentences elles-mêmes. Depuis le début des années 80, la durée moyenne du travail hebdomadaire a été ramenée de 40 à 38 heures⁶⁶. En règle générale, les sentences ne comportent guère de clauses interdisant de travailler à certaines heures ou certaines périodes. Elles se contentent simplement de prévoir des amendes en cas de travail effectué en dehors de périodes, heures et/ou jours spécifiques. Ces amendes sont suffisamment lourdes pour freiner très sensiblement le travail en dehors des heures normales. Certaines pratiques ont encore alourdi le coût du système, par exemple en exigeant de tous les travailleurs qu'ils fassent des heures lorsque celles-ci s'avèrent nécessaires⁶⁷. Les améliorations apportées à la flexibilité temporelle en compensation des augmentations de deuxième niveau ont revêtu notamment la forme de modifications de l'horaire normal de travail, de modifications à la pratique des heures supplémentaires et de l'utilisation plus flexible des jours de congé par roulement pour permettre l'exploitation en continu⁶⁸, une amélioration des possibilités de travail posté, une plus grande flexibilité en matière de congés annuels et des modifications aux pauses-repas et pauses-café, l'éventail des mesures prévues variant selon les sentences.

Des progrès ont été également faits sur le plan de la *flexibilité fonctionnelle* au moyen de modifications apportées à l'organisation du travail, au cloisonnement des tâches, à la formation et à la supervision, au développement de la polyvalence des travailleurs, à la suppression des niveaux inutiles d'encadrement et à l'amélioration des systèmes de gestion (avec par exemple l'introduction de la méthode de gestion des stocks en flux tendus). Il est cependant possible que l'ampleur des changements opérés dans ce domaine ait été limitée en l'absence de modifications plus fondamentales de la structure des sentences⁶⁹. C'est peut-être sur le plan de la *flexibilité des procédures* que le programme a obtenu le maximum de succès, quoique de manière

indirecte. Pour des raisons que l'on pouvait pressentir plus haut, les relations antérieures entre le patronat et les travailleurs avaient abouti à l'atrophie des contacts au niveau de l'entreprise. L'encouragement des négociations «à la base», donné par la Commission, et la moindre place donnée aux procédures d'arbitrage ont donné des résultats encourageants dans un certain nombre de secteurs déterminants⁷⁰. La capacité de négocier au niveau de l'atelier a été développée, des échanges de vue et des travaux de réflexion ont été engagés sur des problèmes d'intérêt commun et, dans nombre de cas, cela a permis d'envisager plus facilement des modifications plus fondamentales du système des sentences. Par ailleurs, un certain nombre de groupes de négociation ou de discussion ont été créés au sein de l'entreprise dans le cadre de plusieurs sentences.

Il n'en subsiste pas moins un certain nombre de problèmes et de difficultés. Il semble en premier lieu que l'attitude des entreprises à l'égard des augmentations du deuxième niveau soit extrêmement variable⁷¹. Bien que l'on ne puisse guère parler de «collusion» entre le patronat et les travailleurs pour faire état de changements sans existence réelle, on ne peut avoir l'assurance que les travailleurs et les employeurs ne retomberont pas éventuellement dans les anciennes pratiques. Ce risque paraît être particulièrement important lorsque l'accent est mis sur les mesures directes de réduction des coûts, dans lesquelles les salariés voient souvent l'abandon de «progrès chèrement acquis». En second lieu, rares sont les signes indiquant une amélioration des gains de productivité totale de la main-d'œuvre. Cette évolution peut cependant se refléter dans un accroissement de la productivité du capital dans la mesure où la plus grande flexibilité des méthodes de travail a permis une utilisation plus intensive du stock existant de capital. Enfin, l'impact de la formule du «deuxième niveau» sur les pratiques de négociation et sur la productivité s'est probablement estompé en dehors des principales sentences. Si plus de 80 pour cent des travailleurs sont couverts par des sentences, un peu plus de la moitié d'entre eux relèvent de 72 grands accords de ce type. Les autres sont couverts par 5 000 à 5 500 sentences de portée plus limitée (en partie fédérales et en partie au niveau des Etats). Les efforts des syndicats ont été concentrés sur les principales sentences professionnelles ou spécifiques à une entreprise. Dans les entreprises de moindre dimension où les syndicats sont faiblement représentés, il n'y a souvent tout simplement eu aucune négociation et la Commission ou les tribunaux des Etats ont été dans l'incapacité d'intervenir⁷². Bien que cela ait pu freiner l'augmentation des salaires globaux, bon nombre d'entreprises n'ont pas recherché les moyens d'améliorer la productivité. Il se peut aussi que la flexibilité au niveau des procédures n'ait guère été améliorée dans les cas de ce genre, ce qui a limité le rythme du réaménagement futur des sentences.

Réaménagement du système de sentences

En partie du fait de ces difficultés, la Commission a décidé de s'employer davantage à une réforme en profondeur des sentences au lieu de s'en tenir à l'étude ponctuelle des réductions de coûts et des gains de productivité opérés en compensation des augmentations de deuxième niveau. Le concept «d'efficience structurelle» a été élargi. Il ne s'agit plus de «l'appliquer de manière négative pour réduire les coûts ou d'officialiser des bénéfices illusoire à court terme» mais plutôt de viser une réforme à plus long terme, permettant par là même «d'améliorer l'efficience de l'industrie et de veiller à ce que la formule des sentences soit adaptée aux exigences actuelles de la compétitivité; il s'agit aussi de permettre aux travailleurs d'accéder à des emplois plus diversifiés, plus épanouissants et mieux rémunérés»⁷³. Ce processus a été lancé pendant l'exercice 1988/89, des augmentations de salaires de l'ordre de 6 pour cent et payables en deux tranches étant recommandées à partir d'une analyse de la sentence visant à en modifier le contenu. La Commission a établi une liste non exhaustive de questions qui devaient être les premières à être discutées, notamment les profils de carrière en fonction des qualifications, la suppression des obstacles à la polyvalence des travailleurs et à l'élargissement de l'éventail des tâches confiées à un travailleur individuel, l'établissement de rapports adéquats entre les salaires des différentes catégories de travailleurs et le souci de veiller à ce que l'organisation du travail favorise la flexibilité et l'efficience de la branche d'activité. Les augmentations de salaires ont rapidement gagné les autres secteurs et il n'est pas impossible que les employeurs les aient considérées comme un «acompte» pour obtenir des syndicats qu'ils négocient sur un large éventail de questions. Néanmoins, la Commission s'est déclarée quelque peu déçue en février 1989 des progrès limités faits dans le sens du réaménagement des sentences et a exprimé la crainte qu'en limitant indûment l'ordre du jour des négociations, on ne réduise les avantages potentiels que pourraient en retirer les deux parties.

A la suite de la décision nationale sur les salaires d'août 1989, le processus de réaménagement du système des sentences est entré dans une phase plus active. Ce résultat a été favorisé par la décision de rendre les augmentations de salaires – lesquelles étaient de l'ordre de 6 pour cent, payables en deux temps⁷⁴ – conditionnelles à la volonté manifestée par les deux parties de respecter les principes de la fixation des salaires et de faire progresser le réaménagement des sentences. Le deuxième versement devait intervenir après que la Commission ait pu constater que le réaménagement avait bien l'effet escompté. Lors de l'examen national des salaires d'août 1989, la Commission a fortement insisté sur le fait que le réaménagement des sentences devait être aussi large que possible, notamment sur le plan de

l'organisation du travail⁷⁵. Il s'agissait de donner un maximum de flexibilité aux différentes entreprises dans un cadre plus général. De plus, la mise à jour et/ou la rationalisation de la liste des partenaires à la conclusion des sentences (c'est-à-dire les syndicats) et la réduction du nombre de sentences couvrant une seule entreprise figuraient également parmi les sujets à examiner. Dans l'ensemble, les tribunaux et les comités des Etats ont suivi la ligne directrice définie par la Commission, ce qui s'est traduit par une certaine cohérence dans l'étude des différentes sentences.

Les sentences dont le réaménagement a été opéré d'un commun accord par le patronat et les syndicats et soumis à la Commission donnent une idée des grandes lignes du nouveau système. La mobilité professionnelle des travailleurs est assurée par la création d'un certain nombre de niveaux ou de classifications des qualifications, directement liés à l'acquisition de compétences progressivement plus élevées. Par exemple, dans la métallurgie, on prévoit l'existence de dix échelons, depuis les stagiaires occupés à des activités de production ou d'étude jusqu'aux ingénieurs pleinement qualifiés⁷⁶. L'avancement le long de l'échelle sera fonction des activités de formation qui seront entreprises et des qualifications qui seront obtenues. Cette mobilité professionnelle s'opérera à l'intérieur de grandes catégories de tâches. Dans le cas de la métallurgie par exemple, il y aurait ainsi une filière ouvriers de production, mécaniciens, électriciens et électroniciens; les magasiniers et emballateurs relèveraient d'une filière entreposage/distribution et fabrication/production; enfin, les « cols blancs » appartiendraient, en fonction de leurs qualifications, à des filières personnel de bureau, comptables, opérateurs, informaticiens et personnel de secrétariat. Il n'existerait pratiquement aucune limitation concernant la nature des tâches entreprises à l'intérieur de chaque filière, un certain chevauchement étant autorisé entre ces dernières lorsque les qualifications s'y prêteraient. Le niveau des salaires relatifs prévus par les différentes sentences selon les qualifications est actuellement en cours de discussion, mais les propositions de l'ACTU pour la métallurgie iraient de 76 à 78 pour cent du salaire d'un ouvrier qualifié à la base jusqu'à 160 pour cent au sommet. Un certain nombre d'autres restrictions sont également en passe d'être levées, notamment en ce qui concerne l'apprentissage des adultes, et l'on étudie la mise en place des programmes requis de formation et d'amélioration des compétences.

Mesures destinées à favoriser la réorganisation des accords salariaux

Le gouvernement fédéral a entrepris de favoriser le processus de restructuration des sentences à l'aide du Work-place Reform Programme (Programme de réforme de l'organisation du travail) qui comporte trois volets :

- Le *Work-place Resources Scheme* (Programme sur les ressources en main-d'œuvre) prévoit la fourniture de services de conseil et de soutien aux entreprises afin de les aider à améliorer leur compétitivité dans le cadre de cette restructuration;
- Le *Work Change Assistance* (Programme d'aide à la réforme de l'organisation du travail) prévoit l'octroi d'une aide financière aux employeurs et aux syndicats dans les branches-clés pour la réalisation de projets pilotes, le recours à des consultants et les activités susceptibles de favoriser la réorganisation des accords salariaux⁷⁷;
- Le *Work Change Training* (Programme de formation en vue de la réforme de l'organisation du travail) a pour objet de développer la formation des dirigeants d'entreprise et de la main-d'œuvre en ce qui concerne les pratiques de participation et la réorganisation du travail.

Au cours de l'exercice 1988-89, les efforts et les ressources ont été concentrés sur les industries-clés dans lesquelles le processus de réforme des accords salariaux était relativement avancé⁷⁸, tandis que dans l'exercice en cours le programme couvre un plus large éventail d'industries. Les crédits budgétaires alloués à cet effet demeurent relativement faibles : pour l'exercice 1989-90, ils totalisent 12 millions de dollars australiens. L'encouragement des pratiques de participation par le biais des initiatives du Conseil des syndicats australiens et de la Confédération des employeurs australiens devrait largement contribuer au lancement des réformes, et les enquêtes qui seront prochainement effectuées par les pouvoirs publics permettront de mieux cibler les ressources supplémentaires.

Réforme du cadre des relations professionnelles

Pendant la première moitié des années 80, deux priorités très différentes se sont dégagées au cours du débat sur les réformes à apporter au système des relations professionnelles en Australie. D'une part, il a été proposé une déréglementation profonde du marché du travail, dans l'optique d'un modèle nord-américain de négociations collectives libres axées sur l'entreprise. Les tenants de cette orientation soutenaient que la possibilité de contracter librement selon le droit commun, sans arbitrage obligatoire ou intervention de l'Etat dans les conflits, améliorerait la flexibilité et le bien-être économique grâce à une meilleure adéquation des besoins respectifs des employeurs et des travailleurs. La plus grande place donnée à

l'entreprise se traduirait par une attitude plus souple à l'égard du changement. Avec la disparition d'un système qui repose sur l'arbitrage et l'homologation des syndicats, à quoi s'ajouteraient des possibilités accrues de concurrencer les syndicats en place, grâce à la suppression du monopole d'embauche syndical ou de la préférence syndicale et au développement de la « démocratie syndicale », le contentieux perdrait de son importance. D'autre part, certains ont exprimé la volonté de maintenir le système actuel en le modifiant de manière à lui donner un peu plus de flexibilité, à améliorer sa cohérence (en particulier d'une juridiction à l'autre), à accroître la capacité de résoudre les conflits et de sanctionner le non-respect des accords et à renforcer le critère de l'« intérêt public », particulièrement en ce qui concerne les revendications salariales « excessives ». La nécessité d'un contrôle global des salaires a été l'un des arguments avancés en faveur du maintien de l'approche actuelle, mais d'autres éléments importants ont également joué, notamment la conscience du rôle essentiel que continue de jouer la Commission des relations professionnelles et la crainte de voir l'abandon intégral du système actuel aboutir à des troubles sociaux prolongés.

Mesures récentes

Après le réexamen de la réglementation fédérale achevé en 1985, la *Loi fédérale sur les relations professionnelles* de 1988 a été promulguée le 1^{er} mars 1989⁷⁹. En vertu de ces dispositions, la Commission australienne des relations professionnelles joue un rôle pivot dans le système, analogue à celui de l'ancienne Commission australienne de conciliation et d'arbitrage, mais avec des pouvoirs, des compétences et des fonctions légèrement plus vastes⁸⁰. La Loi accorde une plus grande place aux incidences économiques générales des décisions prises par la Commission australienne des relations professionnelles et à une coordination accrue avec les systèmes administrés par les Etats fédérés. Tandis que la capacité de faire appliquer les décisions n'a pas été sensiblement modifiée, la Commission dispose de pouvoirs accrues pour régler les problèmes de délimitation (différends relatifs à l'emploi de personnel syndiqué et/ou à la délimitation des fonctions entre les syndicats) et définir les procédures qu'elle doit suivre pour disposer de plus de flexibilité face à des situations nouvelles. Au Queensland, la *Loi sur la conciliation et l'arbitrage dans les conflits du travail*, modifiée en 1987, a fait l'objet de nouveaux amendements en 1989, qui prévoient d'autres formes de contrats entre employeurs et salariés⁸¹. En Nouvelle-Galles-du-Sud, les autorités ont présenté un Livre Vert proposant un système plus nettement décentralisé. A l'issue de négociations tripartites, le gouvernement de cet Etat vient de publier ses recommandations

en vue d'une réforme de la législation⁸². Ces propositions tendent à réduire le rôle des tribunaux d'arbitrage et de conciliation en abaissant le «centre de gravité» des négociations par un développement des discussions au niveau de l'entreprise et en privilégiant le règlement interne des conflits. Les modifications du dispositif fédéral aussi bien que les propositions de la Nouvelle-Galles-du-Sud prévoient une coordination plus étroite grâce à des permutations de juges entre les deux tribunaux. En définitive, toutes les réformes, qu'elles soient adoptées ou envisagées, se traduisent par le maintien d'un système d'arbitrage obligatoire. Toutefois, il existe des différences considérables en ce qui concerne le niveau auquel les négociations salariés/direction devraient être menées, les conditions d'autorisation des grèves, la démocratie syndicale et les moyens d'accroître la flexibilité par une clause de «non-participation».

Les changements législatifs les plus susceptibles d'influer sur la flexibilité du marché du travail ont trait aux nouvelles formes de contrat entre travailleurs et employeurs. Les différences d'approche entre l'administration fédérale et les Etats fédérés reflètent en partie l'importance variable accordée d'une part à la nécessité d'un freinage global des salaires, et d'autre part à la flexibilité dans la fixation des salaires et des autres conditions d'embauche à l'échelon de l'entreprise. La nouvelle loi fédérale prévoit des «accords certifiés», autrement dit des contrats isolés à durée déterminée qui sont ratifiés (certifiés) par la Commission et ne peuvent plus être modifiés jusqu'à leur expiration sauf sous certaines conditions⁸³. Lorsque ces accords couvrent une partie importante des dispositions d'un contrat d'embauche, ils doivent comporter des procédures de prévention et de règlement des différends. Ils ne peuvent être rejetés par la Commission que s'ils sont «contraires à l'intérêt public». Quoique la notion d'intérêt public ne soit pas définie, la Commission *ne peut pas* refuser son agrément à des accords pour la simple raison qu'ils s'écartent des directives salariales. Il devrait en résulter une plus grande flexibilité dans la détermination des salaires. Néanmoins, la Commission craint qu'un recours généralisé aux accords certifiés ne nuise à la politique salariale globale et à la réorganisation des sentences. En conséquence, dans sa décision de février 1989 elle a imposé certaines restrictions à l'application de ces contrats⁸⁴. Un certain nombre d'accords certifiés importants ont d'ores et déjà été conclus, mais il est trop tôt pour en apprécier l'impact.

Les réformes adoptées au Queensland prévoient deux types de contrats d'emploi volontaires, selon qu'ils sont conclus entre un employeur (ou un groupe d'employeurs) et un syndicat, ou entre des employeurs et 65 pour cent au moins de leurs salariés. Ces accords sont homologués et ont force exécutoire comme les

sentences, leur durée est d'un an au minimum, trois ans au maximum, l'assentiment des salariés est mesuré par vote à bulletin secret et certaines normes minimales doivent être respectées⁸⁵. Les propositions contenues dans le Livre Vert publié par l'administration de Nouvelle-Galles-du-Sud visent à « abaisser le centre de gravité » des négociations et à favoriser davantage les accords au niveau de l'entreprise. Deux types d'accords homologués sont prévus pour remplacer à terme les sentences de la Commission d'Etat. Les conventions collectives certifiées, analogues aux accords certifiés prévus par la Loi fédérale, couvrent une ou plusieurs entreprises et peuvent être conclues directement avec des salariés individuels, des groupes de salariés ou des syndicats. Ces accords seraient étroitement surveillés et soumis au critère de l'intérêt public. Les conventions collectives d'entreprise seraient conclues entre des entreprises agissant à titre individuel et des syndicats homologués. Elles ne seraient pas assujetties au critère de l'intérêt public (les entreprises étant entièrement libres de ne pas suivre les mesures générales de contrôle des salaires), mais elles devraient comprendre, entre autres dispositions, des procédures de règlement des différends. Le gouvernement de Nouvelle-Galles-du-Sud a décidé en l'occurrence de ne mettre en œuvre que la deuxième catégorie d'accords, mais rien ne sera probablement fait dans ce sens avant 1990.

La flexibilité peut également être renforcée en ce qui concerne la portée des sentences, les conflits d'attributions et le regroupement des syndicats. En vertu de la nouvelle loi fédérale, la Commission dispose de pouvoirs accrus pour régler les conflits d'attributions, imposer des modifications du champ de compétence des syndicats et modifier les règles syndicales aux fins d'obtenir les résultats voulus. A titre d'exemple, la Commission pourrait examiner des accords entre syndicats locaux et employeurs, même en cas de désaccord avec les syndicats nationaux qui sont en principe parties prenantes à la décision d'arbitrage. Un rôle plus important est également dévolu au Conseil des syndicats australiens et aux associations patronales dans le règlement des contentieux de ce type. Des mesures visant à réduire le nombre des syndicats en encourageant et en facilitant les fusions tendront également à atténuer les problèmes de délimitation. A l'avenir seules seront agréés – sauf circonstances particulières – les associations qui comptent au moins 1 000 membres, et les syndicats qui comptent moins de 1 000 adhérents verront leur homologation périodiquement réexaminée et éventuellement supprimée. Dans les Etats fédérés, les dispositions en vigueur et prévues favorisent les négociations à l'échelon de l'entreprise et visent à accroître les possibilités de « concurrencer » les syndicats en place dont la position a été manifestement renforcée par la procédure d'homologation. Les modifications apportées en 1989 à la législation de l'Etat du Queensland permettent de reconnaître une association de salariés pendant la durée

d'application d'un contrat d'emploi volontaire, le groupe en question devant respecter les règles applicables aux syndicats. Les propositions présentées par le gouvernement de Nouvelle-Galles-du-Sud visent aussi à rationaliser les structures syndicales, à développer les syndicats d'entreprise ou de branche ou à réduire le nombre des syndicats dans une entreprise. Elles prévoient également le regroupement des syndicats de moins de 1 000 adhérents, sauf s'ils sont constitués à l'échelon de l'entreprise. Les règles de regroupement seront assouplies et la Commission de l'Etat sera dotée de pouvoirs accrus pour modifier le champ d'activité des syndicats. La création de syndicats d'entreprise est également prévue.

Toutes les modifications législatives ont cherché d'une manière ou d'une autre à réduire le nombre des conflits nécessitant un arbitrage ainsi que la fréquence des grèves. Certaines dispositions de la nouvelle loi fédérale visent effectivement à réduire le nombre des différends professionnels⁸⁶ et des arbitrages qu'ils impliquent en encourageant l'utilisation du droit de recours et en facilitant les fusions entre syndicats. D'autres ont pour but d'élargir la compétence des tribunaux fédéraux sur ces questions, quelle que soit l'origine du problème. Les propositions du gouvernement de Nouvelle-Galles-du-Sud visent aussi, entre autres objectifs, à réduire les différends professionnels; elles mettent notamment l'accent sur les procédures de conciliation et de recours, fixent la durée des accords conclus au niveau de l'entreprise qui ne peuvent être renégociés sauf par consentement mutuel, aggravent sensiblement les sanctions et pénalités pour non respect des décisions et limitent le droit de grève. L'arbitrage obligatoire est maintenu, et les grèves sont interdites pendant la durée d'un contrat ou d'une sentence (litiges interprétatifs) et au cours de la renégociation des contrats (litiges revendicatifs)⁸⁷.

Problèmes sur le plan de l'action

La mise en place réussie de nouvelles structures de négociations salariales, étroitement adaptées aux différentes branches, devrait mettre fin à un grand nombre de classifications obsolètes et restrictives⁸⁸. Cela permettra d'améliorer sensiblement la *flexibilité fonctionnelle* et l'adaptabilité des entreprises australiennes. Le fait de lier la mobilité verticale aux qualifications et à la formation peut favoriser le renforcement du capital de compétences de l'économie et l'augmentation des dépenses en vue de la qualification et de la formation en entreprise. Les négociations sur la restructuration des sentences prennent nécessairement beaucoup de temps étant donné l'éventail et la complexité des problèmes à traiter. Bien qu'elles soient bien avancées dans un grand nombre de secteurs, un long délai sera nécessaire avant que les nouveaux arrangements soient pleinement opérationnels. La

définition des nouveaux niveaux de qualifications et des compétences associées, l'établissement du contenu des programmes et des formations, et la réalisation du niveau de qualifications requis pour le passage aux nouveaux contrats salariaux sont autant d'obstacles, qu'il faudra du temps pour surmonter. A titre d'exemple, le projet des industries métallurgiques, l'un des plus avancés, a demandé trois ans de préparation et exigera trois années de plus avant d'être opérationnel⁸⁹. Ainsi qu'on l'a noté dans l'analyse des résultats des négociations de deuxième niveau, les difficultés peuvent être plus sérieuses en ce qui concerne les nombreuses sentences de portée restreinte et les petites entreprises caractérisées par une faible représentation des syndicats ou des salariés et une expérience limitée des négociations. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, compte tenu de l'ampleur des réformes. Toutefois, durant cette période de transition il est peu probable que la situation demeurera figée dans les pays concurrents, de sorte que les entreprises australiennes éprouveront de plus grandes difficultés pour égaler les normes étrangères les plus élevées en matière de gestion, de production ou de recrutement.

Il existe d'autres sujets de préoccupation. En premier lieu, le programme de restructuration des sentences ne prend pas nécessairement en compte les principales contraintes potentielles affectant la flexibilité des entreprises. Dans sa décision rendue en août 1989, la Commission a souligné que les négociations devraient avoir pour objectifs de lever une série d'entraves au travail à temps partiel, d'accroître la flexibilité du temps de travail, de rationaliser le recours aux heures supplémentaires, d'éliminer les coûts inutiles liés au mode de paiement des salaires et de réduire le recours abusif aux congés de maladie. Il apparaît indispensable, comme cela a déjà été fait dans certains cas, de privilégier d'une part la mise en place de procédures internes appropriées pour le règlement des différends de manière à atténuer encore l'incidence des grèves, et d'autre part la levée des restrictions d'une utilisation plus intensive du stock de capital, car cela pourrait être l'un des moyens les plus rapides d'améliorer la productivité globale. En second lieu, l'incidence sur les coûts du passage à la nouvelle structure de sentences suscite quelques préoccupations. On l'a vu, dans sa décision rendue en août 1989, la Commission a accordé (en sus d'une augmentation de 6 pour cent) des augmentations supplémentaires, généralisant ainsi une partie des paiements « hors sentence » déjà pratiqués. Ces augmentations doivent être introduites de manière progressive et « absorbées » par les paiements « hors sentence » existants de sorte que leur impact sur la croissance globale des salaires sera probablement faible⁹⁰. Les augmentations supplémentaires peuvent être considérées comme le prix à payer pour obtenir l'adhésion des travailleurs au processus de restructuration des sentences et pour jeter les bases de nouvelles réformes. Il n'en reste pas moins qu'elles alourdiront les coûts des entre-

prises à bas salaires et qu'elles risquent d'avoir des effets négatifs sur l'emploi. Les coûts salariaux pourraient également être affectés si, dans le cadre des nouvelles sentences, les travailleurs sont reclassés dans des catégories de qualifications plus élevées qu'ils ne le « méritent »⁹¹, et s'ils sont payés en fonction des qualifications acquises et non des qualifications demandées⁹². Toutefois, il n'y aura d'effets véritables que si la direction de l'entreprise sait tirer parti de la base de qualifications dont elle dispose. L'expérience d'autres pays permet de penser que des travailleurs plus qualifiés sont sans doute plus adaptables, et plus aptes à s'ajuster aux changements technologiques⁹³.

Par ailleurs, il existe un certain nombre de problèmes liés à la formation⁹⁴. Il n'est pas certain que les salaires relatifs qui seront convenus par les employeurs et les travailleurs dans le cadre des nouvelles sentences seront suffisants pour inciter les salariés à suivre de nouvelles formations. L'augmentation des rémunérations *totales* (avec le versement de majorations supplémentaires) à la partie inférieure de l'échelle des salaires alourdira les coûts de formation sur le plan salarial dans de nombreuses entreprises. L'accroissement des coûts de formation touchera sans doute davantage les petites entreprises, qui versent en général des salaires plus bas et dégagent des marges plus étroites, ce qui peut avoir également des effets inopportuns sur l'emploi. Le gouvernement a décidé de percevoir une taxe à la formation égale à 1 pour cent des salaires⁹⁵, en partie pour réduire le risque de voir certaines entreprises « débaucher » des travailleurs qualifiés formés sur le tas dans une autre entreprise. La défaillance potentielle du marché se trouvera atténuée si toutes les entreprises sont contraintes d'assurer une partie du coût de formation global. Toutefois, le prélèvement additionnel touchera sans doute plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, étant donné que la plupart des grandes sociétés consacrent déjà à la formation des sommes supérieures à ce montant.

Il convient d'établir une plus grande adéquation entre le système d'éducation et de formation et les besoins de qualifications liés aux sentences. Ainsi qu'on l'a noté, une action efficace en vue de l'adoption de nouvelles structures de négociation implique de nouveaux programmes et des tâches accrues pour les établissements de formation existants. Les autorités fédérales et les administrations des Etats travaillent de concert à la création d'un système d'éducation et de formation national uniforme et axé sur les compétences, plus apte à répondre aux besoins nouveaux du marché du travail⁹⁶. Le rôle clef revient ici au secteur de l'enseignement technique et supérieur (TAFE), dont on a dans le passé critiqué le manque de souplesse vis-à-vis des besoins de l'industrie⁹⁷. Un financement fédéral plus cohérent et des réformes dans un certain nombre d'Etats ont contribué à améliorer la situation et

les systèmes TAFE commencent à se préoccuper des besoins créés par le réaménagement des sentences; les conséquences des nouvelles sentences pour la formation sont actuellement examinées, et certains responsables du secteur de l'enseignement technique et supérieur travaillent déjà activement à la mise au point de nouvelles formules de formation.

Enfin, le passage au nouveau système peut créer des difficultés temporaires sur le marché du travail. En général, les travailleurs âgés ou non qualifiés se trouvent désavantagés lorsque les salaires sont étroitement liés aux niveaux de qualification. Les entreprises embauchent de préférence des travailleurs ayant suivi une formation préalable et des jeunes, qui sont susceptibles d'être «rentables» à plus bref délai et qui ont devant eux une vie active plus longue. Tandis que les personnes plus jeunes et plus instruites se dirigent vers les nouveaux emplois industriels, un noyau de travailleurs plus âgés et ayant un niveau d'instruction plus faible est cantonné dans les emplois traditionnels, d'où un cloisonnement du marché du travail. Ce phénomène sans doute passager soulève néanmoins la question du rôle des pouvoirs publics dans la mise en place d'un éventail de possibilités de formation plus équitable.

Nouvelles orientations

Jusqu'ici, le cadre juridique des relations professionnelles en Australie n'a subi que des modifications relativement mineures. Les aménagements apportés à la législation fédérale n'ont pas affecté le système d'arbitrage obligatoire, encore que la Commission se trouve dotée de pouvoirs accrus pour amorcer le changement et qu'il existe une certaine possibilité d'améliorer la flexibilité par le biais des accords certifiés. Les modifications apportées à la loi du Queensland et les changements envisagés dans la législation de la Nouvelle-Galles-du-Sud prévoient un plus large éventail de dispositifs contractuels et, dans le second cas, une limitation des actions revendicatrices grâce à des sanctions plus fortes en cas de non respect des règles et des décisions. Au Queensland, les contrats d'emploi volontaires ou les accords certifiés n'ont guère été utilisés jusqu'ici.

Par contre, la transformation interne du système a été, semble-t-il, beaucoup plus marquée. Le lien entre les hausses de salaire et l'inflation a été brisé. Si la pratique des augmentations salariales imposées à l'échelon central a été maintenue, les négociations sont devenues plus décentralisées en ce qui concerne les gains de productivité compensatoires et les modifications des structures des sentences. Même s'il est difficile de déceler un effet appréciable sur la productivité globale, les négociations du deuxième niveau semblent avoir été efficaces sur plusieurs points :

la compensation des coûts potentiels ou les gains de productivité ont été apparemment généralisés, et l'amélioration des relations employeurs-travailleurs devrait créer un climat plus propice aux réformes futures. La procédure actuelle de restructuration des sentences découle naturellement de ce processus, mais il convenait d'adopter une approche un peu plus large, en particulier dans les cas où les négociations du deuxième niveau avaient mis l'accent sur la compensation des coûts immédiats et non sur la suppression d'obstacles plus fondamentaux à l'ajustement de l'entreprise. Encore qu'il soit trop tôt pour évaluer le résultat final, les premières décisions concernant plusieurs sentences importantes indiquent que les réformes vont manifestement dans la bonne direction.

Toutefois, même après l'achèvement de la phase actuelle, le système des sentences et le mouvement syndical resteront dans une large mesure organisés en fonction des professions et métiers. Pour ces raisons, le nombre des unités de négociation sur un lieu de travail donné restera sans doute excessif et la flexibilité des entreprises sera toujours entravée. La réorganisation des sentences en fonction des principes salariaux actuels devrait donc être considérée comme une étape intermédiaire. Le cadre juridique ne semble pas en lui-même contrarier l'évolution vers une organisation plus rationnelle du système de sentences et des syndicats. Les principales entraves semblent être le caractère archaïque de la structure syndicale et la résistance des travailleurs et des employeurs au changement.

L'évolution passée suggère que la réorganisation syndicale sera une tâche difficile, étant donné que certains des plus ardents défenseurs du statu quo sont des syndicats de métier implantés dans diverses branches. Le mouvement syndical préconise une évolution plus progressive vers un système comptant une vingtaine de syndicats professionnels à assise plus large. Ceux-ci assureraient l'infrastructure nécessaire aux syndicalistes « locaux » à l'échelon de l'entreprise, et le nombre des syndicats dans une branche donnée serait fortement réduit. Le mouvement syndical reconnaît maintenant beaucoup mieux la nécessité de réduire le nombre des unités de négociation dans chaque entreprise, et certains syndicats s'emploient activement à conclure des accords unitaires dans les nouvelles entreprises. Des fusions de syndicats se sont produites – encore qu'il ne soit pas certain que ces changements soient toujours allés dans le sens d'une structure syndicale davantage articulée autour des branches d'activité. Plus récemment, l'ACTU a entrepris d'encourager la rationalisation du mouvement syndical et/ou le transfert d'adhésions entre syndicats, et il y a lieu de s'en féliciter. La baisse régulière du taux de syndicalisation ces dernières années souligne la nécessité d'une évolution profonde des attitudes et du comportement des syndicats. Le reflux des adhérents a été dû en partie à la croissance rapide des services, secteurs peu syndicalisés, tandis que dans les bas-

tions traditionnels du syndicalisme l'emploi a stagné ou décliné. Mais cette désaffection peut aussi traduire le fait que les nouveaux salariés ne voient guère d'intérêt à rejoindre des organisations syndicales morcelées à l'extrême, minées par des querelles internes et plus préoccupées de protéger les droits acquis et les pratiques professionnelles que de répondre aux nouveaux besoins de leurs adhérents. Les aspirations syndicalistes sont susceptibles d'être mieux satisfaites par un nombre relativement restreint de grands syndicats dotés d'importants services de soutien (sur le modèle du Conseil des syndicats australiens); de plus, en ce qui concerne les conditions de travail locales, les pouvoirs de négociation devraient être très largement délégués à des organisations affiliées implantées dans l'entreprise.

Certains aspects du système ont pu atténuer le besoin pour les employeurs de modifier leur stratégie. L'émiettement du mouvement syndical a contribué à maintenir les prérogatives apparentes du patronat. Le niveau élevé des barrières tarifaires et la réglementation étroite appliquée dans certains secteurs ont protégé la plupart des entreprises australiennes contre la pression du marché. Dans ces conditions, les dirigeants d'entreprise n'étaient guère incités à améliorer leurs résultats. Dans nombre de cas, ils ont accepté les revendications salariales ainsi que de nombreuses pratiques professionnelles qui sont maintenant considérées comme préjudiciables à la productivité et à la flexibilité. Certaines caractéristiques du système ont sans doute entraîné une « collusion » entre travailleurs et employeurs. Ainsi, lorsque des pratiques professionnelles inefficaces peuvent être intégrées à des accords de branche, toutes les entreprises concurrentes sont soumises aux mêmes conditions. Les employeurs individuels ne s'opposent guère aux revendications excessives des salariés. Ils ont été d'autant plus encouragés à faire preuve de souplesse que, dans certains secteurs, la plupart des contrats commerciaux comportaient des clauses de révision permettant de répercuter directement les augmentations de salaire sur les prix. L'attitude des dirigeants d'entreprise est en train, semble-t-il, de se modifier avec l'intensification de la concurrence induite par la réduction des obstacles tarifaires et par l'extension de la déréglementation. Mais ces mesures doivent aller plus loin : il conviendra d'abaisser encore les droits de douane après la fin du tout dernier programme de réduction, en 1992, et le champ de la déréglementation devra être élargi, en particulier à l'échelon des Etats. Enfin, on pourrait envisager de limiter le recours aux clauses de révision.

Le rythme de la réforme s'accroîtrait si le patronat prenait davantage l'initiative. De fait, jusqu'ici l'impulsion est surtout venue du mouvement syndical, qui a d'ailleurs poursuivi ses propres objectifs. Les milieux patronaux peuvent agir dans plusieurs directions : veiller à la mise en place de structures de négociation

appropriées, accroître le rôle des cadres dans les relations professionnelles, entreprendre des discussions avec les différents groupes syndicaux pour renforcer la coordination et mettre en évidence les coûts des rigidités existantes. Ces changements seront plus efficaces s'ils s'inscrivent dans un réexamen global de la stratégie et de l'organisation des entreprises, et non dans une optique étroite de réduction des coûts directs de main-d'œuvre. Au reste, un tel bilan est indispensable pour permettre aux entreprises d'affirmer leur compétitivité sur des marchés de plus en plus mondialisés. Dans ce contexte général, diverses options s'offrent aux entreprises soumises à la réglementation fédérale : rationalisation ou simplification des sentences à l'échelon de la branche, sentences globales complétées par des clauses locales, sentences à l'échelon de l'entreprise et, le cas échéant, accords certifiés. Les contrats d'emploi volontaires et les conventions collectives d'entreprise prévus respectivement au Queensland et en Nouvelle-Galles-du-Sud peuvent accroître la marge de flexibilité. Les sentences au niveau d'une seule entreprise, les accords certifiés, les contrats d'emploi volontaires ou les conventions collectives d'entreprise apparaissent particulièrement intéressants pour les entreprises ou unités de production nouvellement créées.

Les nouvelles mesures adoptées ou envisagées par les pouvoirs publics en vue d'accroître les possibilités de « concurrencer » les syndicats en place ou de durcir les sanctions pour actions revendicatrices illégales ne sont susceptibles d'avoir des retombées bénéfiques que si elles sont renforcées par des dispositions tendant à améliorer les communications entre salariés et patronat et à généraliser les procédures internes de règlement des litiges. Faute de quoi, les rivalités syndicales sur le terrain des adhésions risqueraient de ralentir le processus de réforme, tandis que l'aggravation des sanctions à l'encontre de certaines actions revendicatrices illégales (la grève, par exemple) pourrait simplement déclencher de nouvelles formes d'action. Lorsque les salariés et les employeurs auront définitivement adopté des pratiques plus adéquates dans le domaine des relations professionnelles, les accords *négociés* à durée déterminée, prévoyant en particulier une limitation des actions revendicatrices, seront sans doute plus largement reconnus.

Un freinage de l'ensemble des salaires se révélera nécessaire au cours d'une phase de transition, mais l'application de hausses uniformes dans toutes les entreprises risque de limiter l'expansion des secteurs et des sociétés les plus dynamiques. Le resserrement des écarts de salaire verticaux ces dernières années est susceptible de réduire les incitations à développer l'éducation, la formation et les qualifications, qui représentent l'un des piliers du nouveau système d'accords salariaux. Le relèvement du salaire minimum peut avoir des conséquences néfastes pour l'emploi des

salariés à faible productivité. La rupture des liens salaires-salaires qu'entraînerait la rationalisation des structures syndicales et salariales, avec, pour conséquence, un processus de négociation plus décentralisé pourrait à la longue rendre moins nécessaire une politique globale des salaires.

Deux « modèles » de systèmes plus décentralisés pourraient apparaître :

- Un système d'accords d'entreprise, avec un ou deux syndicats ou groupes représentatifs de salariés conduisant les négociations au nom des salariés sur le lieu de travail, à quoi s'ajouterait une plus grande liberté de contracter avec les salariés pour tenir compte des besoins de l'entreprise et de son personnel ;
- Un ensemble de sentences sectorielles sur des conditions minimales négociées au niveau de la branche par un seul syndicat et un seul groupe patronal représentatifs. Les conditions minimales seraient aussi ouvertes que possible, la négociation détaillée des conditions de travail étant confiée au syndicat et à la direction à l'échelon de l'entreprise ou de l'unité de production.

La structure industrielle est susceptible de déterminer pour une bonne part la stratégie appropriée de chaque entreprise. Ainsi qu'on l'a noté, le secteur des entreprises est caractérisé par la présence d'un nombre assez restreint de grandes sociétés, qui assurent la majeure partie des exportations, qui effectuent les plus gros investissements en capital fixe, en R-D et en formation, et qui sont particulièrement exposées aux fluctuations des marchés mondiaux. Par ailleurs, elles sont confrontées à un grand nombre de syndicats et d'arbitrages et les gains de productivité potentiels y sont jugés élevés⁹⁸. A l'inverse, il existe de très nombreuses petites entreprises qui connaissent des problèmes fort différents : les compétences en matière de gestion ne sont pas toujours suffisantes, les syndicats sont peu nombreux, les relations salariés-employeurs sont probablement plus étroites, d'où l'absence de procédures formelles pour les discussions entre les travailleurs et la direction, et les efforts en faveur de l'enseignement et de la formation sont plus dispersés. Les négociations au deuxième niveau ont montré que beaucoup de petites entreprises auraient intérêt à conduire les négociations sur les conditions minimales à l'échelon de la branche. Elles sont susceptibles de bénéficier des économies d'échelles liées à des programmes de formation sectoriels, du caractère transférable des qualifications et de l'acceptation généralisée de la nouvelle grille de qualifications. Pour ces entreprises, une négociation au niveau de la branche sur les conditions de base peut être plus souhaitable, en particulier si l'accord consécutif prévoit une structure de perfectionnement. Il est probable que ces deux approches se révéleront complémentaires et non interchangeables.

IV. Conclusions

Dans la dernière *Etude économique de l'Australie*, on prévoyait une réduction progressive du déficit de la balance courante et du taux d'inflation dans le cadre d'une politique budgétaire et monétaire restrictive, d'un freinage global des salaires et d'une intensification des réformes micro-économiques. Or, sous l'effet de différents facteurs, notamment la forte hausse des cours des produits de base, la demande du secteur privé a été nettement plus rapide que prévu et des contraintes de capacité semblent se manifester dans un certain nombre de secteurs. L'amélioration antérieure de la balance extérieure en pourcentage du PIB a, de ce fait, été annulée. Après être revenu aux alentours de 4 pour cent du PIB au second semestre de 1987, le déficit extérieur courant est remonté à 5¼ pour cent au premier semestre de 1989 et à plus de 6 pour cent ces derniers temps, et la dette extérieure a recommencé à s'accroître en proportion du PIB. Les pressions des prix se sont intensifiées au cours de cette période.

En dépit de ce dérapage, la situation économique sous-jacente s'est améliorée à plusieurs égards. Premièrement, l'élargissement du déficit de la balance courante semble largement associé à une augmentation de la formation de capital dans le secteur privé. La part de l'investissement des entreprises dans le PIB est maintenant à des niveaux d'une ampleur sans précédent, et la capacité semble s'accroître rapidement. Deuxièmement, la rentabilité s'est encore améliorée, ce qui a soutenu l'investissement face à la hausse des taux d'intérêt. Troisièmement, les comptes financiers du secteur public sont excédentaires encore que le processus d'assainissement des finances publiques risque de se ralentir au cours de l'exercice 1989/90. Quatrièmement, la croissance de l'emploi reste soutenue et le chômage est tombé à des niveaux proches de ceux relevés au début des années 80. Enfin, la progression des salaires ne s'est pas sensiblement accélérée ces derniers temps malgré le niveau élevé des profits et le renforcement des tensions sur le marché du travail. Si ces grandes orientations se poursuivent, le risque de voir l'économie australienne retomber dans une grave récession comme en 1974/75 ou en 1982/83 serait grandement réduit et les perspectives d'évolution à moyen terme se trouveraient sensiblement améliorées.

Un tournant paraît avoir été atteint au second semestre de 1989. Malgré la politique budgétaire restrictive et les contraintes imposées à la progression des salaires réels, les taux d'intérêt ont dû être relevés d'environ 7 points au cours des dix-huit derniers mois pour éviter une surchauffe de l'économie. Le durcissement de la politique économique et le dénouement d'un certain nombre de facteurs temporaires (notamment les ventes d'automobiles et la construction d'immeubles de bureau) donnent à penser que la croissance de la demande intérieure tend maintenant à se ralentir pour s'établir à un taux plus soutenable et que les tensions inflationnistes devraient de ce fait s'atténuer. La hausse des taux d'intérêt paraît avoir donné un brusque coup de frein à la construction privée, et certains signes permettent de penser qu'une détente s'opère également sur le marché du travail. Le relèvement des taux a probablement contribué à l'appréciation du dollar australien et à une nouvelle perte de compétitivité qui, si elle se poursuivait, pourrait freiner le rythme de l'ajustement extérieur à plus long terme. Néanmoins, dans les conditions présentes, cette crainte est manifestement reléguée au second rang par la nécessité de modérer la demande intérieure.

La politique budgétaire a été encore durcie pour l'exercice 1989/90. L'interprétation de la politique mise en œuvre pour le présent exercice est compliquée par l'adoption d'une politique des revenus fondée sur la fiscalité. Le mouvement syndical a modéré ses revendications de salaires en échange de sensibles allègements d'impôt. Bien qu'il soit difficile de dire ce qui se serait produit en l'absence de ces allègements, la politique des revenus se trouvait soumise à de très fortes pressions, et le renforcement des tensions sur le marché du travail aurait probablement compliqué le contrôle global des salaires. Une croissance plus rapide des rémunérations aurait en revanche eu des effets peu souhaitables à moyen terme en provoquant une accélération de l'inflation, en contractant les marges bénéficiaires, en ébranlant la confiance des entreprises, en freinant l'investissement et en réduisant l'emploi. Face à l'évolution plus modérée des salaires, on peut penser que la politique budgétaire est plus restrictive que les chiffres du budget ne le donneraient eux-mêmes à penser.

Sur la base des hypothèses habituelles de taux de change inchangés et de la mise en œuvre des politiques annoncées, l'OCDE prévoit un ralentissement de la croissance de la demande intérieure en 1990, puis à nouveau un léger redressement en 1991. Le déficit de la balance courante pourrait se réduire pour s'établir aux alentours de 3½ pour cent du PIB d'ici le second semestre de 1991 et l'inflation pourrait se ralentir pour se situer entre 5 et 6 pour cent. Néanmoins, même à la fin de la période considérée, le rapport de la dette extérieure au PIB continuera vraisemblablement encore de s'accroître et le taux d'inflation restera sans doute

supérieur à la moyenne des partenaires commerciaux de l'Australie. Comme on l'a vu au chapitre II, une amélioration durable de la performance économique exige un nouveau déplacement de ressources vers le secteur exportateur et un freinage persistant des hausses de prix. Ce résultat ne pourra probablement être atteint qu'au prix de nombreuses difficultés et il n'est pas exclu que les objectifs puissent parfois se révéler contradictoires. Une réduction du déficit extérieur compatible avec la réalisation de l'objectif de la stabilisation du rapport de la dette au PIB d'ici le milieu de la décennie exigera que les exportations augmentent beaucoup plus vite que les importations. Si la capacité du secteur producteur de biens entrant dans les échanges internationaux semble actuellement s'accroître, l'augmentation du volume des exportations exigera une sensible amélioration de la compétitivité et une limitation de l'absorption par le marché intérieur. On prévoit pour les deux années à venir une certaine réduction de la part de la formation de capital dans le PIB, dont le niveau est actuellement très élevé, sans que cela freine pour autant l'expansion requise de la capacité productive ou les besoins de logement à moyen terme. Néanmoins, une certaine augmentation de l'épargne intérieure sera probablement aussi nécessaire.

Une façon d'élever le niveau de cette dernière consiste à améliorer le solde budgétaire du secteur public. Les progrès faits au cours des quatre derniers exercices dans la voie de l'assainissement des finances publiques sont tout à fait remarquables. Le déficit de 4.2 pour cent du PIB par lequel se soldait le budget de l'Etat fédéral en 1983/84 devrait faire place, d'après les estimations budgétaires, à un excédent de 2.5 pour cent en 1989/90, grâce principalement à une limitation des dépenses. Il paraît souhaitable de poursuivre les efforts faits dans ce sens, notamment au niveau des Etats et des collectivités locales où l'accélération de la progression des dépenses a été partiellement financée par des ventes d'actifs. Il se pourrait néanmoins que l'augmentation de l'épargne intérieure par le biais d'excédents budgétaires de plus en plus importants soit limitée dans la pratique. Des pressions politiques s'exerceront inévitablement pour que l'on accroisse les dépenses ou que l'on réduise les impôts. Mais même si la réduction des dépenses publiques avait pour contrepartie des allègements d'impôt, les ponctions opérées sur les ressources par le secteur public seraient moins importantes, ce qui permettrait en principe d'affecter une plus large partie de la production au secteur extérieur.

Il sera vraisemblablement nécessaire d'accroître encore l'épargne du secteur privé à long terme si l'on veut améliorer durablement la position de la balance des paiements. La généralisation des systèmes de retraite et l'adoption d'une politique des revenus applicable après la fin de la vie active devraient permettre de favoriser

l'épargne en vue de la retraite, et devraient par là-même contribuer à faire disparaître certaines des contre-incitations à l'épargne qui résultent du calcul des retraites du secteur public en fonction des ressources et du revenu. Rien ne permet cependant d'avoir l'assurance que l'épargne supplémentaire constituée, par exemple, auprès de caisses de retraite ne se substituera pas à d'autres formes d'épargne. Peut-être sera-t-il nécessaire de prendre également d'autres mesures. En règle générale, il faudrait éviter les avantages sélectifs liés à la constitution de formes spécifiques d'épargne dans la mesure où ils risquent de fausser la configuration de l'épargne au lieu d'en accroître le niveau global. Celui-ci serait sans doute plus sensible à une amélioration durable de la situation économique générale, en particulier à une réduction du taux d'inflation.

Les salaires réels sont en baisse depuis plusieurs années déjà. Les salaires nominaux semblent en revanche s'accroître maintenant régulièrement de 7 pour cent par an tandis que le rythme de hausse des prix est actuellement de l'ordre de 8 pour cent. Il sera probablement difficile de ramener le taux d'inflation à des niveaux plus proches de ceux des partenaires commerciaux de l'Australie, étant donné la lenteur de la progression des revenus réels au cours des dernières années, le niveau élevé des profits et l'ampleur persistante de la demande de personnel qualifié. Des mesures déterminées devront être prises dans un certain nombre de domaines. Il faudra freiner le rythme de progression des salaires nominaux. Les entraves à la concurrence sur les marchés des produits devront être réduites pour faire en sorte que la décélération des salaires se répercute bien sur les prix intérieurs. Le démantèlement des restrictions aux échanges doit se poursuivre. Les risques d'une augmentation des profits résultant de l'exercice d'une position dominante sur le marché seraient alors plus faibles et les chances d'obtenir l'accord des syndicats pour la poursuite de la modération des salaires seraient accrues. De nouvelles mesures de déréglementation et d'intensification de la concurrence dans un certain nombre de secteurs de services, en particulier celui des entreprises publiques, sont souhaitables et iraient dans la même direction. Enfin, la maîtrise de l'inflation n'est possible à long terme que si la politique monétaire impose aux marchés financiers une discipline adéquate. Les autorités doivent montrer leur détermination à obtenir une réduction durable de l'inflation, sachant que ceci impliquera de limiter la croissance de la demande pendant un certain temps, dans la conviction que l'amélioration de l'équilibre extérieur et la réduction de l'inflation aboutiront en longue période à une baisse des taux d'intérêt réels et nominaux.

Une accélération des gains de productivité faciliterait l'amélioration des résultats économiques à moyen terme. Les niveaux de la productivité dans l'ensemble de

l'économie australienne ne semblent guère éloignés de la moyenne de l'OCDE, encore qu'ils lui soient, semble-t-il, inférieurs dans les industries manufacturières et les services d'intérêt public. Qui plus est, la croissance de la productivité semble pouvoir être sensiblement améliorée. Une accélération des gains de productivité permettrait une croissance plus rapide de la production, ce qui faciliterait la réduction du déficit extérieur. Dans le même temps, les coûts unitaires se trouveraient eux aussi réduits, de sorte que l'inflation pourrait être plus rapidement jugulée. La croissance de l'emploi pourrait certes s'en trouver ralentie à court terme, mais cela ne semble pas constituer un problème majeur compte tenu des tensions actuelles des marchés du travail. Si l'on parvient de mieux en mieux à accroître l'efficacité sur le marché du travail et dans les entreprises, l'amélioration de la productivité continue d'être entravée par tout un ensemble de dispositions restrictives et obsolètes concernant l'organisation du travail, par la structure syndicale fondée sur les métiers et les professions, par les lacunes de la gestion et par un système de relations professionnelles qui rend tout changement difficile.

Depuis la publication de la dernière *Etude économique de l'Australie*, la réforme des marchés du travail, le système de détermination des salaires et le système de relations professionnelles qui en est la toile de fond ont longuement retenu l'attention. L'accord s'est progressivement fait sur la nécessité de modifier les pratiques de relations professionnelles. Les premières mesures de réforme ont visé à l'abandon des augmentations indexées de salaires au profit d'augmentations négociées en fonction de la productivité et à la suppression progressive des obstacles entravant les gains de productivité. Les modifications associées à la restructuration du système de sentences salariales devraient grandement contribuer à briser les rigidités fonctionnelles, renforcer l'attachement de la population active à des entreprises et branches d'activité spécifiques, réduire les gaspillages de compétences et conduire à une répartition des tâches plus productive et plus enrichissante.

Les réformes récemment opérées sont importantes et vont dans la bonne direction, mais elles ne doivent être considérées que comme une première étape. Les sentences risquent encore d'être trop normatives et d'entraver inutilement les négociations locales. Il est essentiel de chercher à rationaliser le système. La formule des sentences applicables à plusieurs entreprises continue de faire obstacle au changement et de limiter l'adaptabilité tout en réduisant les possibilités de gains de productivité. En ce qui concerne les grandes entreprises, la conclusion d'accords au niveau de l'entreprise, couvrant un nombre minimum de groupes de travailleurs, paraît être l'évolution la plus probable et la plus souhaitable. De tels accords existent déjà, et l'on peut envisager d'autres formules contractuelles nouvelles, dont

l'utilité reste cependant encore largement à prouver. Dans le cas des entreprises de dimension plus modeste, des accords conclus au niveau de la branche d'activité, prévoyant les conditions de base en laissant des possibilités de négociation relativement plus importantes au sein des entreprises individuelles concernant les conditions locales d'application, pourraient présenter certains avantages, en particulier s'ils définissaient le cadre et les modalités d'une intensification de la formation. Des accords au niveau de la branche d'activité existent aussi dans un certain nombre de secteurs, et les entreprises individuelles pourraient peut-être recourir à des accords certifiés pour s'écarter des sentences de base. Rien, semble-t-il, dans le cadre législatif n'empêche l'une ou l'autre de ces formules, et les deux méthodes pourraient se révéler complémentaires.

Le principal obstacle paraît maintenant être les attitudes des employeurs et des salariés, et la structure des syndicats. Il faudra que les employeurs se préoccupent davantage de l'avenir, améliorent leur gestion des ressources humaines et soient capables de mettre au point une stratégie cohérente de réforme du lieu de travail, ayant des retombées positives aussi bien pour la population active que pour l'entreprise. Les résultats seront probablement d'autant plus satisfaisants que la communication se fera bien entre employeurs et salariés et que des objectifs communs auront été définis. Le recul de la syndicalisation donne à penser que bon nombre d'organisations syndicales ne répondent plus aux besoins de leurs membres. Les structures syndicales devront être réformées. Le programme mis au point par l'ACTU en vue de la création d'une série de grands syndicats par branche, de même que plusieurs autres initiatives récentes prises par cet organisme en vue de rationaliser le mouvement syndical, semblent donc extrêmement souhaitables si cela permet de réduire sensiblement le nombre des syndicats coexistant au sein d'une seule et même entreprise. Les syndicats par branche ayant des filiales au niveau de l'entreprise seraient, semble-t-il, mieux à même de protéger les travailleurs.

Cependant, plusieurs difficultés subsistent encore. En premier lieu, la demande de travailleurs qualifiés risque de demeurer excédentaire dans bon nombre de secteurs, même si l'on observe globalement une certaine détente du marché du travail à court terme. Etant donné l'étroitesse des liens salaires-salaires, toute augmentation des rémunérations des travailleurs qualifiés risque de faire boule-de-neige. Dans ces conditions, il semble que les interlocuteurs sociaux australiens s'accordent largement à reconnaître la nécessité d'une éventuelle limitation globale des salaires pendant un certain temps. Une telle mesure risque cependant de freiner le rythme du changement structurel. Si, du fait de la restructuration des sentences

et de l'ouverture de perspectives de carrière qui en serait le corollaire, les travailleurs devraient être davantage incités à investir dans l'éducation et la formation, le resserrement possible de l'éventail des salaires au cours des dernières années pourrait jouer en sens inverse et limiter la fonction générale de répartition des marchés du travail. Néanmoins, le caractère largement uniforme des augmentations de salaires rend plus difficile l'attraction de la main-d'œuvre et la négociation de profondes modifications des méthodes de travail. Pour ces différentes raisons, il semble souhaitable de recourir plus largement à de nouveaux arrangements contractuels (par exemple accords certifiés ou accords volontaires d'emploi). Néanmoins, pour réduire le risque de débordement, peut-être faudrait-il que ces arrangements soient réservés aux cas qui s'écartent sensiblement des structures et pratiques actuelles. De telles modifications peuvent alors montrer la voie à d'autres entreprises.

Reste à savoir quelle est la meilleure méthode à suivre pour procéder au changement. De l'avis de certains, il serait nécessaire de renforcer les pouvoirs dont disposent les tribunaux industriels pour faire appliquer leurs décisions et d'accroître la contestabilité des syndicats existants (en favorisant les syndicats au niveau de l'entreprise) pour encourager des attitudes plus positives à l'égard du changement au sein du mouvement syndical. Rien n'empêche, semble-t-il, d'élargir la gamme de contrats que peuvent utiliser les employeurs et les travailleurs. Cela n'entraînerait, semble-t-il, aucun risque pour le mouvement syndical dans la mesure où les syndicats existants peuvent jouer un rôle dans la constitution de groupements d'entreprises et où des progrès ne seront faits dans ce sens que si les employeurs offrent un ensemble de propositions suffisamment attrayant pour persuader les travailleurs de les accepter. Néanmoins, comme on l'a vu au chapitre III, une telle approche, considérée globalement, n'aura de résultats positifs que si les employeurs sont capables de fournir l'environnement adéquat. La réforme des institutions sera, semble-t-il, particulièrement utile lorsqu'elle poussera les « interlocuteurs sociaux » à s'employer à améliorer le climat des relations professionnelles, grâce à la définition d'objectifs communs, à l'établissement d'un bon système de communications et au respect mutuel des exigences de chaque partie.

Le comportement du marché du travail est affecté par un large éventail de facteurs qui débordent largement du cadre des institutions directement concernées. Le niveau élevé de la protection de l'industrie locale et l'insuffisance de la concurrence ont tenu bon nombre d'entreprises à l'écart des pressions du marché, permettant à différents groupes ou secteurs de s'assurer des rentes de monopole. Dans un tel contexte, le patronat australien a pu conserver une attitude plus rigide, et un

style plus paternaliste et plus autocratique que ses homologues étrangers, cependant que certaines composantes du mouvement syndical ont eu un comportement très conservateur à l'égard du changement, en se préoccupant essentiellement des questions liées aux rémunérations. Au cours des dix dernières années, les pressions du marché se sont considérablement renforcées du fait de la réduction de la protection commerciale, des progrès de la déréglementation et de l'intégration grandissante de l'Australie à l'économie mondiale. L'intensification de la concurrence, en particulier par une nouvelle réduction des barrières commerciales et une révision des clauses «rise and fall» (aux termes desquelles les augmentations de salaires sont automatiquement répercutées sur les prix des marchés), devrait aider à instituer une plus grande discipline en matière de prix et à favoriser l'adoption des technologies nouvelles. Elle devrait aussi créer un climat plus favorable à la réduction des rigidités existant sur le marché du travail. Néanmoins, de telles améliorations micro-économiques ne se traduiront par une amélioration de la performance globale de l'économie que si elles s'inscrivent dans le contexte d'une politique macro-économique résolue, axée sur la stabilité économique à moyen terme.

Notes et références

1. Il ressort des comparaisons avec d'autres indicateurs que les estimations des comptes nationaux, notamment celles relatives aux premiers trimestres de 1989, pourraient devoir faire l'objet d'importantes révisions. Il apparaît en particulier que le revenu salarial des ménages pourrait avoir été fortement sous-estimé. En ce cas, le recul du taux d'épargne pourrait être moins accusé.
2. Les ventes d'actifs viennent en déduction des investissements dans les comptes de l'administration et dans ceux de la nation.
3. La réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, opérée sur la période 1985-1987, supprimait un certain nombre de possibilités d'évasion fiscale, notamment la déduction des pertes encourues sur les logements locatifs (c'est-à-dire lorsque les loyers reçus étaient inférieurs aux intérêts dûs et aux autres coûts). Cette disposition a été réintroduite dans le budget 1987-88 lorsque des pénuries de logements locatifs ont commencé à se manifester. L'investissement résidentiel reste l'une des dernières méthodes grâce auxquelles les ménages australiens peuvent échapper à l'impôt.
4. Voir par exemple D.T. Coe, «Salaires nominaux, taux de chômage non-inflationniste et flexibilité des salaires», *Revue économique de l'OCDE*, n° 5, automne 1985.
5. Des relèvements forfaitaires sont prévus pour les travailleurs à bas salaires, les travailleurs qualifiés et les catégories supérieures se voyant appliquer soit une augmentation forfaitaire, soit une augmentation de 6 pour cent selon celle qui est la plus importante.
6. Les nouveaux taux minimums applicables aux différentes catégories de travailleurs ont été fixés de manière à établir une échelle adéquate des rémunérations. Les salariés ne bénéficieront d'une hausse lors des ajustements de taux minimum (c'est-à-dire au delà de l'augmentation de base de 6 pour cent correspondant au réaménagement des sentences) que dans la mesure où leur salaire total actuel est inférieur au nouveau minimum. Comme les entreprises versent souvent déjà des salaires plus élevés (ou «over-award», c'est-à-dire supérieurs aux sentences), les salariés rémunérés au dessus du salaire minimum ne recevront pas d'augmentation au titre de l'ajustement des taux de base. Ceux qui ne bénéficient pas de salaires supérieurs aux sentences ou dont le salaire total est inférieur au nouveau minimum verront leur salaire total porté au niveau de ce dernier. En conséquence, l'incidence des ajustements de taux minimum sur la masse salariale globale dépendra du nombre de travailleurs qui reçoivent des salaires supérieurs aux normes et de l'ampleur et de la répartition actuelles de ce type de salaires.

7. Voir par exemple R.M. Simes et C.J. Richardson, «Wage determination in Australia», *Economic Record*, vol. 63, n° 181, juin 1987; P.E.T. Lewis et M.G. Kirby, «The impact of incomes policy on aggregate wage determination in Australia», *Economic Record*, vol. 63, n° 181, juin 1987; voir aussi les résultats mentionnés par D. Moore, «Industrial relations and the failure of the Accord : what should be done», *Australian Bulletin of Labour*, vol. 15, n° 3, juin 1989.
8. On a utilisé cinq équations de salaires estimées par des chercheurs australiens pour vérifier l'existence d'une «solution de continuité structurelle» au deuxième semestre de 1983. Deux techniques ont été employées : i) des paramètres estimés pour la période antérieure à l'Accord servent à prévoir l'évolution des salaires pendant la période couverte par celui-ci, la différence étant imputée à l'effet de l'Accord; ii) des équations sont estimées pour l'ensemble de la période avec une variable supplétive correspondant à l'Accord. La plupart des équations ont mis en lumière l'existence d'une solution de continuité structurelle. Il est frappant que le résidu obtenu avec la méthode i) tende à s'accroître avec le temps. Il est toujours possible que ce résultat ait tenu à une modification plus profonde des attitudes après la récession de 1982-83. Néanmoins, les résultats ne permettent pas de penser que l'Accord a eu des effets défavorables, comme certains l'ont parfois pensé. Voir B.J. Chapman et F. Gruen, «An analysis of the Australian consensual incomes policy : the Prices and Incomes Accord», communication présentée au Symposium sur le plein emploi et la politique de lutte contre le chômage, Université de Limburg, Pays-Bas, 28-30 septembre 1989.
9. Les importations «exogènes» (y compris les achats publics, les navires et les avions et les produits pétroliers) ont été comptabilisées avec les investissements.
10. En particulier, les compagnies pétrolières ont décidé de ne pas exploiter certains gisements aux niveaux existants des prix du pétrole et des droits d'accise.
11. Voir, par exemple, EPAC, *Model-based evidence on Australia's external debt*, août 1989, et OCDE, *Etudes économiques, Australie*, 1986/1987 et 1987/1988.
12. Voir, par exemple, J.D. Pitchford, «A skeptical view of Australia's current account and debt problem», *The Australian Economic Review*, 2^e trimestre, 1989, p.5-14.
13. Voir Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics, 1989, *Outlook for Australian Mineral and Resource Exports to 2000*, AGPS, Canberra 1989.
14. L'épargne brute globale en proportion du PIB n'a cessé de baisser depuis le début des années 70. Le taux d'épargne brute, après avoir atteint en moyenne 24.8 pour cent durant les années 60, était tombé à 19.3 pour cent dans les années 80. La contraction du taux d'épargne publique brute a été plus prononcée que celle du taux d'épargne privée, quoique cet écart ait sans doute été accentué par le fait que la montée de l'inflation a gonflé l'épargne privée. Dans les autres pays de l'OCDE, les tendances de l'épargne sont similaires, mais en général la baisse est moins forte, même après correction de l'inflation. Divers facteurs affaiblissent la propension à épargner du secteur privé : changements dans la composition par âge de la population active, augmentation du nombre des bénéficiaires de transferts, développement du système de prestations liées au niveau des ressources, faiblesse des taux de rendement nets d'impôt de l'épargne, effets temporaires de l'interaction des réformes de la fiscalité et

du système financier. Voir A. Dean, M. Durand, J. Fallon et P. Höller, *Saving trends and behaviour in OECD countries*, Document du travail de l'OCDE, n° 67, juin 1989, et EPAC, *Trends in Saving Behaviour*, Council Paper n° 36, décembre 1988.

15. L'épargne du secteur privé, mesurée de façon résiduelle, inclut l'écart statistique. De 1982 à 1988, celui-ci a augmenté de quelque 2 points du PIB, ce qui a sans doute conduit à sous-estimer la variation du taux d'épargne du secteur privé.
16. Selon les estimations de l'Indicative Planning Council, fondées notamment sur les tendances démographiques et les niveaux prévus de l'immigration, la demande sous-jacente de logements pourrait être satisfaite par la construction de 153 000 unités d'habitation au cours des quatre années à venir. La dépense nécessaire pour maintenir la croissance du parc de logements aux alentours de 3 pour cent par an – eu égard à l'accroissement attendu de la population en âge de travailler et à une certaine augmentation de la taille moyenne des logements – est estimée à 5-5½ pour cent du PIB.
17. On suppose qu'avec une croissance du PIB de 2¾ pour cent par an et une modération continue de la croissance de la production du secteur public, la production du secteur des entreprises augmenterait de 3 pour cent environ. Le taux de déclassement a été fixé à 3 pour cent par an et la croissance annuelle de la productivité du capital à ½ pour cent, conformément à la tendance à long terme estimée. Une hausse supplémentaire de 1 point du taux de déclassement relèverait de 2 points le taux d'investissement requis, tandis qu'une augmentation de ½ point de la croissance de la productivité du capital (qui passerait alors à 1 pour cent) abaisserait de 1 point le taux d'investissement requis.
18. Si le déclassement s'est intensifié, l'accroissement «réel» du stock de capital est sans doute inférieur à l'accroissement mesuré, qui fait intervenir des règles types en matière de dépréciation et de déclassement. Les données sur ce point ne sont pas concluantes. Certaines enquêtes indiquent que les chefs d'entreprise se préoccupent désormais beaucoup plus du renouvellement que de l'expansion des capacités. (Voir Australian Chamber of Manufacturers, «The Manufacturing Report» n° 3, février 1989, Confederal of Australian Industry/Westpac Bank, «Report of the one hundred and eleventh survey : June 1989»). Toutefois, une récente enquête du Bureau of Industry Economics auprès de grandes entreprises a fait apparaître une situation plus favorable; l'élévation des niveaux d'investissement a entraîné une augmentation des capacités de 6 pour cent environ au cours des deux derniers exercices, avec une expansion prévue de la production exportable au cours des prochaines années de l'ordre de 15 pour cent par an. M.K. Emmery, «Role of investment and related strategies in the outlook for manufacturing», étude présentée à la BIE/BRW Manufacturing Outlook Conference, Melbourne, 11 septembre 1989.
19. On notera que ces calculs sont relatifs au stock de capital brut. Comme le stock de capital net augmente à un rythme plus rapide actuellement, la baisse des taux d'investissement pourrait être d'une plus grande ampleur que prévue.
20. Voir House of Representatives Standing Committee on Expenditure, *Report on Inquiry on Infrastructure*, 1988.

21. D'une part, le montant des investissements imputés au secteur manufacturier peut être sous-estimé, étant donné les problèmes persistants que pose la ventilation des équipements achetés par le secteur des services aux entreprises et les différentes branches qui louent ces équipements. Une expansion de l'investissement dans le secteur des services aux entreprises peut aussi refléter le fait que les entreprises manufacturières sous-traitent de plus en plus des services non essentiels qu'elles assuraient elles-mêmes auparavant. D'autre part, comme indiqué dans la note 18, il ressort des enquêtes que la part des investissements de renouvellement est désormais plus importante.
22. Les titulaires de pensions de retraite publiques peuvent percevoir des revenus d'un montant limité provenant d'autres sources. Au-delà de ce montant, la pension est réduite de 50 cents pour chaque dollar de revenu additionnel. Le revenu additionnel étant également taxé, le taux marginal effectif d'imposition augmente. Avec les mesures prévues, le taux marginal de l'impôt serait de 50 pour cent jusqu'au point où le titulaire perd la totalité de sa pension publique.
23. L'absence d'un impôt général sur la consommation est considérée le plus souvent comme un obstacle à l'amélioration des résultats à l'exportation en Australie; voir : *Committee for Review of Export Market Development Assistance, Australian Exports : Performance, Obstacles and Issues of Assistance*, Canberra, 1989. Le gouvernement canadien a décidé récemment d'introduire un impôt à assiette large sur les ventes prélevé à plusieurs stades en remplacement de l'impôt unique perçu à un seul stade et qui s'appliquait essentiellement aux produits manufacturés. Parmi les raisons avancées pour justifier le changement figure la difficulté d'effacer la totalité de l'impôt existant du prix des exportations.
24. On notera aussi que l'évolution du taux d'inflation s'est inscrite dans le contexte d'une reconstitution des parts de profits, particulièrement faibles pendant l'exercice 1982/83. Il se pourrait donc que la baisse des prix des exportations en 1986 et la tendance peu soutenue de la demande aient moins affecté les prix que ce n'aurait été le cas sans cela, dans la mesure où les entreprises s'employaient à reconstituer leurs marges. Cependant comme la plupart des pays enregistraient également un redressement des parts de profits pendant les années 80, il faut peut-être chercher une autre explication à la persistance du différentiel d'inflation entre l'Australie et les autres pays de l'OCDE.
25. Voir A. Blundell-Wignall et R.G. Gregory, «Exchange rate policy in advanced commodity exporting countries. The case of Australia and New Zealand», document établi pour la conférence internationale sur le thème «Exchange Rate Policy in Selected Countries», organisée sous l'égide du FMI, du 12 au 14 octobre 1989.
26. Pour des données récentes, voir : Prices Surveillance Authority, *Inquiry into the effects of exchange rate appreciation on prices of consumer goods*, Rapport n° 21, mai 1989.
27. Voir Banque de réserve d'Australie, *Report and Financial Statements*, 30 juin 1989, pp. 13. Citation modifiée par l'OCDE.
28. Voir A. Blundell-Wignall et R.G. Gregory, *op. cit.* Voir également I.J. MacFarlane et W.J. Tease, «Capital flows and exchange rate determination», étude présentée lors de la réunion d'économistes des Banques centrales à la BRI, Bâle, 15-16 novembre 1989.

29. La concurrence des importations peut être limitée lorsque se trouvent en présence des produits de faible valeur ou en vrac et une production locale peu performante, lorsque les délais de livraison sont longs ou que les fournisseurs étrangers sont confrontés à des coûts en capital élevés pour la mise en place de systèmes de distribution et la promotion des produits. Par ailleurs, les entreprises peuvent compléter leur gamme de produits avec des importations, pour se spécialiser dans des productions où l'on peut faire jouer les économies d'échelle ou dans lesquelles la proximité du marché constitue un avantage. De plus, les contrats d'exclusivité interdisant l'importation de biens comparables peuvent créer une position de monopole pour certains importateurs. Voir EPAC, *Promoting competition in Australia*, Council paper n° 38, avril 1989.
30. *Mergers, takeover and monopolies, profiteering from competition*, House of Representatives Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, Canberra, mai 1989.
31. Par ailleurs, il ressort d'une récente décision de justice que les dispositions existantes de la loi sur les pratiques commerciales permettent d'engager avec succès une action contre l'utilisation abusive d'une position dominante sur le marché (Affaire des tréfileries du Queensland).
32. Voir OCDE, *Etudes économiques – Australie 1987/88*, juillet 1988, pp. 73, ainsi que les références citées dans cette Etude, IAC, *Inquiry into Government (Non-tax) Charges : The Electricity Supply Industry in Australia*, Information Paper n° 6, 17 mars 1989; EPAC, *Economic Infrastructure in Australia*, juin 1988, en particulier l'appendice 6, et E.A. Mayer (BCA), «Reducing Australia's transport costs», EPAC discussion paper 88/11, octobre 1988.
33. Industries Assistance Commission, *Annual Report 1988-89*, AGPS, Canberra, 1989.
34. Pour cela, les industries manufacturières doivent se spécialiser dans des exportations qui ne présentent pas de liens prix-prix étroits avec les produits de base. Voir, par exemple, W.J. Martin «Implications of changes in the composition of Australian exports to export sector instability», *The Australian Economic Review*, premier trimestre 1989, pp. 39-50, et P. Brundell, H. Horn et P. Svedberg, «On the causes of instability in export earnings», *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, Vol. 43, n° 3, 1981, pp. 301-313.
35. Voir EPAC, *Productivity in Australia : results of recent studies*, Council Paper n° 39, avril 1989, et Industrial Relations Study Commission, Business Council of Australia, *Enterprise based working units : a better way of working*, Volume 1, juillet 1989.
36. La méthode courante consiste à convertir les mesures classiques de la valeur ajoutée et de la productivité en une monnaie commune par l'application de taux de change exprimés en termes de parités de pouvoir d'achat, qui représentent approximativement le pouvoir d'achat réel de la monnaie d'un pays donné par rapport à une monnaie de référence. Quoique cette méthode puisse donner une mesure relative acceptable de la capacité d'un pays à produire un niveau de revenu réel par personne déterminé, elle ne donne guère d'indications sur l'efficacité de la production par secteur. Ainsi, la méthode des parités de pouvoir d'achat tend à surestimer la productivité comparative du secteur manufacturier australien. Le degré de protection relativement élevé gonfle les niveaux mesurés de la valeur ajoutée et de la productivité des industries manufacturières par rapport aux pays où le soutien à l'industrie est plus réduit, étant donné

que la valeur ajoutée inclut les quasi-rentes qui découlent de la protection en sus des contributions «structurelles» des facteurs de production. Malheureusement, il semble qu'on ne dispose pas à l'heure actuelle de meilleure méthode que l'ajustement en fonction des parités de pouvoir d'achat. Le problème peut être partiellement résolu par le recours à des parités de pouvoir d'achat sectorielles. Voir D.J. Roy, «International comparisons of real value added, productivity and energy intensity in 1980», *Economic Trends*, n° 404, juin 1987, pp. 87-98. Cependant, il n'existe pas encore de solution satisfaisante en ce qui concerne la correction de l'incidence des droits de douane sur le niveau de la valeur ajoutée.

37. Voir les notes explicatives dans : Australian Bureau of Statistics, *Capital stock, 1987-1988*, ABS Catalogue n° 5221.0, Canberra, 1989. S'agissant des problèmes de mesure de la productivité du capital, les estimations des variations de la qualité du stock de capital sont enregistrées comme augmentations du stock lui-même et ne figurent donc pas comme un accroissement de la productivité. Cet effet peut être substantiel. Par ailleurs, la mesure du stock de capital est construite à l'aide de la méthode de l'inventaire permanent, qui ne prend pas en compte le déclassement accéléré, par exemple à la suite d'une sous-utilisation prolongée des équipements ou d'une multiplication des défaillances d'entreprise comme ce fut le cas en 1974-75 et 1982-83. Voir également EPAC, *Productivity in Australia : results of recent studies*, Council Paper n° 39, avril 1989.
38. Cette évolution a reflété l'accélération des déclassements entre 1982 et 1983. Voir la note 37.
39. En particulier, l'Australian Bureau of Statistics n'a pas en général recours à la méthode dite de la double déflation. Bien que le fait d'utiliser cette méthode plutôt que celle de la déflation simple n'entraîne aucune distorsion systématique ni dans un sens ni dans l'autre, on constate qu'elle donne des taux de croissance de la productivité dans les industries manufacturières australiennes nettement plus faibles que les séries obtenues par déflation simple au cours des années 80. Voir R. Lattimore, *Productivity Performance of Australian Manufacturing : an overview*, septembre 1989 (document ronéoté).
40. Les statistiques officielles de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre dans les services paraissent quelque peu sous-estimées dans tous les pays, étant donné que les mesures de la valeur ajoutée sont généralement établies sur la base des intrants (main-d'œuvre) – et non sur la base de la production évaluée aux prix du marché (déflatés) –, même si elles sont parfois corrigées en fonction d'une estimation *a priori* des gains de productivité. Voir : OCDE, Département des affaires économiques et statistiques, *Mesure de la valeur ajoutée aux prix constants dans les activités de service*, Paris, 1987, et T. Elfring, *Service sector employment in advanced economies, a comparative analysis of its implications for economic growth*, Aldershot, Royaume-Uni, 1988.
41. Cette équation de rattrapage a été intégrée dans les blocs de l'offre du modèle Interlink de l'OCDE. Selon cette hypothèse, le taux de croissance de la productivité dans un pays est susceptible de se ralentir lorsque le niveau de productivité avoisine le niveau maximum existant, que l'on situe généralement aux Etats-Unis.

42. Pour plus de détails, voir l'Annexe I.
43. Cette explication a été avancée dans le «*Budget Statement No. 2*» du Trésor, Canberra, 1989, pp. 2.40-2.42.
44. Voir EPAC, *Promoting competition in Australia*, Council paper n° 38, avril 1989.
45. Les Etats disposent de pouvoirs pléniers et, à la différence du gouvernement fédéral, peuvent légiférer directement dans des domaines tels que les salaires. Cependant ils ont choisi de s'en abstenir et ont, dans le plupart des cas, adopté des systèmes analogues à celui de l'Etat fédéral.
46. Outre la fixation des taux de salaire, les sentences type définissent également : les éléments essentiels du contrat de travail (contrat horaire, hebdomadaire ou mensuel, conditions de résiliation, etc.); les horaires de travail; les taux de rémunération des heures supplémentaires, du travail posté et des congés payés; les congés annuels, congés maladie et autres congés; les indemnités de diverse nature; les conditions de réduction des effectifs et de licenciement. Les conditions fixées dans la sentence peuvent être des *maximum* ou des *minimum*, ou peuvent définir les procédures à suivre dans certaines circonstances. La plupart des sentences applicables à plusieurs employeurs fixent les taux de rémunération et les conditions minimales et autorisent la négociation de conditions «supérieures aux normes» – bien que les augmentations décidées à ce titre soient limitées par les principes qui régissent depuis 1983 les relèvements centralisés de salaire. Les sentences peuvent également prévoir les salaires effectivement versés étant entendu qu'il n'y aura pas de paiement en sus des normes. Elles peuvent fixer la durée maximum du travail en précisant le nombre d'heures de travail rétribuées au taux normal, les procédures à suivre en cas de plainte, les consultations concernant les questions relatives à la santé et à la sécurité, les méthodes de travail, les technologies nouvelles, la délimitation des tâches et les contrats d'apprentissage.
47. Les sentences ont une durée déterminée mais restent en vigueur après leur venue à expiration jusqu'à ce que la Commission ordonne un changement ou qu'un différend intervienne qui exige un changement. De ce fait, les sentences sont rarement reconsidérées et leur durée, on l'a vu, est restée assez indéterminée.
48. Les autres travailleurs sont couverts par toute une série de contrats particuliers, notamment des contrats individuels (en particulier pour le personnel de maîtrise), et certaines entreprises ont conclu des accords avec leurs salariés qui les placent en dehors du champ d'application de la Loi.
49. Voir Malcolm Rimmer, *Enterprise and business awards*, Business Council of Australia, Melbourne, 1988.
50. Voir National Institute for Labour Studies, *Employee and Industrial Relations in Australian Companies, a Survey of Management*, Rapport préparé pour le Business Council of Australia, Industrial Relations Study Group, mars 1989. Cette enquête couvrait plus de 340 entreprises employant 170 000 personnes. Quatre-vingt-quinze pour cent des entreprises étaient syndicalisées et environ les trois quarts des travailleurs couverts par l'échantillon appartenaient à des syndicats contre un tiers seulement pour le secteur privé dans son ensemble.

51. Voir National Institute of Labour Studies, 1989, *op. cit.* Le nombre moyen des syndicats était de 1.5 pour les entreprises occupant moins de 50 personnes et de près de 11 pour les entreprises occupant plus de 2 000 salariés.
52. Voir Malcolm Rimmer, *op. cit.* L'auteur a constaté que les sentences applicables à une seule entreprise avaient rapidement augmenté pendant les années 70 et au début des années 80, et qu'au niveau fédéral, il existait davantage de sentences de ce type que de sentences par branche d'activité, bien que la majorité des salariés soient couverts par des sentences applicables à plusieurs employeurs. Les sentences applicables à une seule entreprise tentent de remédier à certaines des rigidités inhérentes aux sentences applicables à la branche d'activité à laquelle appartient l'entreprise considérée, mais les remplacent rarement dans leur intégralité. Les modifications sont essentiellement les suivantes : taux de rémunération plus élevés sous forme de taux de salaires «supérieurs aux normes» ou de taux des salaires effectivement versés qui combinent des éléments des taux minimums et des taux «supérieurs aux normes»; simplification des systèmes de classification autorisant souvent la polyvalence des travailleurs; travail posté et horaires de travail non réguliers.
53. Les différends concernant la délimitation des tâches ont porté sur des questions diverses : sur les quelque 1 560 différends de ce type intervenus au cours de la période 1975-1981, 64 pour cent concernaient l'appartenance syndicale et les professions (et, dans les trois cinquièmes de ces cas, il s'agissait de deux syndicats revendiquant leurs adhérents mutuels), 18 pour cent concernaient des contremaîtres réclamant l'affiliation à leurs syndicats respectifs des apprentis dont ils supervisaient le travail, 9 pour cent étaient liés à l'attribution des tâches, 7 pour cent à la juridiction des syndicats et 2 pour cent relevaient de conflits intra-syndicaux. Voir M. Wright, «Unionisation in Australia and the coverage of the closed shop», *Australian Bulletin of Labour*, Vol. 7, n° 3, 1981. Cité dans BCA, *Enterprise-based bargaining units, a better way of working*, Vol. 1, juillet 1989.
54. Voir OCDE, *Etude économique de l'Australie 1987/88*, Paris, juillet 1988, pp. 78 à 88, pour l'examen de cette question.
55. On notera cependant que la décision salariale nationale depuis 1986 a ajusté de 2 points l'augmentation accordé au titre de la hausse des prix pour éviter que la hausse des prix à l'importation ne se répercute sur les salaires.
56. Cette question est développée par G. Withers, «Labour», dans R. Maddock et I.W. McLean, *The Australian Economy in the long run*, Cambridge University Press, Cambridge, 1987. Chapitre 10, ainsi que dans le rapport 1987 du Conseil consultatif national du travail tripartite d'Australie.
57. Il convient cependant de noter que le système centralisé laisse une certaine flexibilité, avec par exemple les accords certifiés et les dispositions applicables aux «cas particuliers», et que certains ajustements ont été opérés dans le cas de sentences dont les taux ne correspondaient manifestement pas aux conditions du marché (infirmières par exemple). En raison des contraintes institutionnelles qui jouent dans le sens de la généralisation des mesures prises dans un secteur, la nécessité de permettre une flexibilité relative des salaires doit, de l'avis des autorités, être mise en balance avec la nécessité d'assurer une modération globale des rémunérations.

58. Une question connexe concerne l'existence de sentences relatives aux taux de rémunération. La plupart des sentences, on l'a vu, ne prévoient que les conditions minimales mais sont complétées par des taux négociés «en sus des normes». Certaines sentences minimales ont été converties en sentences concernant les «taux de rémunération», lesquels combinent ces deux éléments. Les formules de ce type sont très répandues dans le secteur public et dans un certain nombre de grandes organisations complexes, mais leur relation avec les taux minimums relatifs de rémunération n'est pas toujours évidente et peut aboutir à des différends et à des demandes de rattrapage.
59. Voir graphique 12 et note 6.
60. Les décisions nationales fixent un certain nombre de «principes» ou règles concernant les augmentations de salaires. Les augmentations de deuxième niveau du type évoqué relevaient du principe du réaménagement et de «l'efficacité structurelle». En l'occurrence, la quasi-totalité des augmentations étaient accordées en vertu de ce principe, les contreparties les plus fréquentes sur le plan de la réduction des coûts concernant les méthodes de rémunération, l'élargissement des classifications professionnelles et la polyvalence des travailleurs, le règlement des différends, le cloisonnement des tâches et différents aspects de la durée du travail (jours de congé par roulement, réduction des pauses, travail posté, etc.).
61. Selon une enquête non publiée du Business Council of Australia réalisée en août 1988, 60 pour cent des entreprises avaient réduit leurs coûts à concurrence de 4 pour cent, les autres ayant obtenu des réductions encore plus importantes. Une enquête du CEDA réalisée à peu près à la même époque a fait apparaître qu'environ la moitié des entreprises estimaient avoir réalisé des économies comprises entre 0 et 4 pour cent et que, pour un peu plus d'un tiers, les réductions étaient supérieures à 4 pour cent.
62. Voir OCDE, *La flexibilité du marché du travail : nouvelles tendances dans l'entreprise*, Paris, 1989, qui analyse de manière plus détaillée les différents types de flexibilité et qui procède à une comparaison entre un certain nombre de pays.
63. Les lois fédérales n'imposent guère de contraintes en cas de licenciement, dans la mesure où la Constitution interdit assez largement toute législation sur le sujet. Le Commonwealth Industrial Relations Act de 1989 frappe d'amendes les employeurs qui procèdent à des licenciements dans des conditions particulières (essentiellement du fait d'activités syndicales) et, dans la Nouvelle-Galles du Sud, des périodes minimales de préavis sont précisées. En 1984, une décision de la Commission fédérale sur les suppressions d'emploi, les modifications d'emploi et les licenciements a fixé un certain nombre de lignes directrices à prendre en compte dans les sentences, mais ces dispositions ne se sont guère généralisées et d'après les estimations, seulement 10 pour cent des sentences conclues au niveau fédéral s'y réfèreraient, peut-être parce que ces mesures ont déjà été dépassées par d'autres sentences. Les employés de l'Etat fédéral (administration et entreprises publiques) sont un peu mieux protégés que ceux du secteur privé. Néanmoins, les conditions relatives à l'utilisation de travailleurs à temps partiel et de travailleurs occasionnels ainsi qu'au recours à des sous-traitants extérieurs ont été assouplies dans un certain nombre de sentences, ce qui pourrait accroître la flexibilité dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre dont l'activité productive et commerciale passe par des pics (commerce de détail, hôtellerie, industries de loisirs, etc.).

64. Les accords d'affiliation obligatoire à un syndicat n'autorisent l'emploi qu'aux travailleurs syndiqués. Les accords préférentiels donnent aux membres des syndicats la priorité en cas d'embauche de personnel nouveau, et les syndicalistes sont les derniers à être licenciés lorsque l'emploi est réduit. La pratique de l'affiliation obligatoire est sans doute davantage répandue sous forme d'accords tacites entre le patronat et les syndicats. En Nouvelle-Galles du Sud, un projet de loi sera prochainement voté qui vise à autoriser les accords d'affiliation obligatoire lorsqu'ils sont acceptés par 65 pour cent des travailleurs, mais qui interdit les accords préférentiels.
65. Néanmoins, ces dispositions ont été assouplies dans certaines régions, en particulier celles où le tourisme tend à se développer.
66. La Commission fédérale a fait savoir qu'elle n'était pas disposée à autoriser une nouvelle réduction de la durée moyenne du travail hebdomadaire.
67. Il est possible que les syndicats aient parfois utilisé ces dispositions pour obliger les entreprises à faire effectuer des heures supplémentaires dont le taux de rémunération est plus élevé; par exemple, lorsque les salariés ralentissent leur rythme de travail pendant les heures normales. Nombre de sentences ou d'accords applicables à des entreprises individuelles ont également suivi la règle selon laquelle tous les travailleurs devaient faire des heures supplémentaires si celles-ci étaient nécessaires.
68. La réduction de 40 à 38 heures de la durée hebdomadaire moyenne du travail a été obtenue par l'introduction d'un système prévoyant neuf jours ouvrables par quinzaine ou dix-neuf jours ouvrables par mois, à quoi s'ajoute un jour de congé mobile par roulement.
69. Par exemple, l'élargissement de l'éventail des tâches que pourrait effectuer un travailleur pourrait être limité si les tâches relevaient de différentes sentences et si les syndicats défendaient le cloisonnement entre les métiers qu'ils représentent.
70. Essentiellement dans la métallurgie. Voir M. Rimmer et J. Zappala, «Labour Market Flexibility and the Second Tier», *Australian Bulletin of Labour*, septembre 1988.
71. Voir S.J. Frenkel et M. Shaw, «No tears for the second tier : productivity bargaining in the Australian metal industry», *Australian Bulletin of Labour*, mars 1989, pp. 90-114.
72. Cela ne signifie pas nécessairement que l'augmentation de 4 pour cent n'a pas été versée. Bon nombre de petites entreprises ont simplement payé l'augmentation sans en référer à la Commission, en tant qu'augmentation «en sus des normes». Dans d'autres entreprises, aucune augmentation n'a été versée.
73. Australian Industrial Relations Commission, *National Wage Case*, août 1988, Print H4000.
74. Il s'agissait de deux versements de 3 pour cent ou de 20 à 30 dollars australiens par semaine (selon le niveau de qualification). Les travailleurs les plus faiblement rétribués bénéficiaient donc d'une augmentation plus forte en pourcentage. Des paiements complémentaires – qui étendent à tous les travailleurs les paiements effectués en sus des normes par les entreprises les plus généreuses – ont été également décidés mais leur versement devait s'étaler sur une période légèrement plus longue.

75. Parmi les suggestions spécifiques de la Commission figuraient : l'établissement d'un taux moyen pour la rémunération des heures supplémentaires, la compensation des heures supplémentaires par des jours de congé, l'horaire mobile et la flexibilité des congés annuels, le travail à temps partiel, les périodes de rémunération, les congés-maladie et les procédures de consultation.
76. Il existera également dix échelons dans l'industrie des transports, trois pour les magasiniers et les emballeurs et six pour le personnel de bureau.
77. Ce programme sera étayé par une stratégie publique de communication qui encourage les initiatives visant à expliquer le processus d'aménagement des sentences aux entreprises, aux syndicats et aux salariés.
78. Les premières industries à bénéficier d'un soutien ont été : la fabrication d'ouvrages en métaux, le montage de véhicules automobiles, le secteur du bois, l'habillement, le textile et la chaussure.
79. Ce texte se fonde en grande partie sur le rapport de la Commission d'étude de la réglementation et des systèmes des relations professionnelles en Australie (Rapport Hancock), AGPS, Canberra, 1985. Des mesures furent introduites en 1987, mais retirées devant l'opposition des employeurs. Ceux-ci protestaient surtout contre la proposition tendant à limiter le recours aux injonctions prévues par le « common law » en cas d'activités syndicales lorsque la commission était saisie du même litige. Il était prévu, en compensation, une sensible augmentation des réparations en cas d'activités syndicales illégales. Un nouveau projet de loi excluant ces propositions a été présenté et adopté en 1988.
80. La Commission australienne des relations professionnelles assume les responsabilités précédemment exercées par différents tribunaux spécialisés.
81. Les contrats d'emploi volontaires (voir plus loin) ont été introduits au début de 1988. Au Queensland, un nouvel examen du système des relations professionnelles a été entrepris. Voir : Report of the Committee of Enquiry into the Industrial Conciliation and Arbitration Act 1961-1987 of Queensland (Hangar Report), Brisbane, novembre 1988. Le rapport cité recommande une bonne mise au point du système existant au cours d'une période de 12 ans, de manière à accroître la flexibilité du système de relations professionnelles, sous le contrôle toutefois de la Queensland Industrial Conciliation and Arbitration Commission (ICAC). Il se prononce contre l'adoption intégrale d'un système de négociations collectives, et rejette le concept de syndicat d'entreprise (à la différence du Rapport Niland). Néanmoins, aux termes de la Loi modifiée adoptée en 1989, l'administration du Queensland autorise les syndicats d'entreprise.
82. Gouvernement de Nouvelle-Galles-du-Sud (Livre Vert), *Transforming Industrial relations in NSW* (rapport Niland), vol. 1., Sydney, 1989.
83. Voir note 47.
84. Avant de certifier un accord, la Commission doit être assurée que celui-ci :
 - est réellement justifié;
 - porte sur des conditions spéciales et de caractère isolé;

- n'est pas un dispositif destiné à contourner les principes généraux en matière de détermination des salaires, et susceptible par conséquent de nuire au bon fonctionnement du système de relations professionnelles.

Voir AIRC, February 1989 Review, print H8200, pp. 10-11.

85. Ces conditions sont les suivantes : taux horaire minimum des sentences, majoration de 19 pour cent pour les travailleurs occasionnels, taux horaire pour les travailleurs à temps partiel égal à celui des travailleurs à plein temps, 4 semaines de congés annuels avec possibilité de prendre deux semaines d'affilée, majoration de 150 pour cent pour travail les jours fériés, congés d'ancienneté, congés maladie minimum, conditions prévues en matière de licenciement et de retraite.
86. Tandis que le nombre total de journées perdues par salarié se situe dans la moyenne de l'OCDE, en Australie il est plus fréquent, semble-t-il, que l'activité d'une entreprise soit désorganisée par de courtes grèves catégorielles.
87. Les litiges *interprétatifs* découlent de l'interprétation des termes d'un contrat. Les litiges *revendicatifs* ont trait à la renégociation des contrats lorsque ceux-ci arrivent à expiration. Les propositions contenues dans le Livre Vert prévoyaient que les actions de grève étaient légales lors de litiges revendicatifs mais illégales dans les litiges interprétatifs. Le gouvernement de Nouvelle-Galles-du-Sud a opté pour une interdiction totale. Les propositions prévoient en outre une distinction plus nette entre les fonctions d'arbitrage et de conciliation (confiées à une Commission des relations professionnelles) et les fonctions judiciaires (attribuées à un Tribunal du travail). Ce dernier sera saisi des affaires de rupture de contrat et de non respect des décisions d'arbitrage.
88. Le secteur de la métallurgie compte plus de 300 catégories d'emplois et l'habillement plus de 700. On prévoit de ramener ces nombres à une vingtaine dans chaque cas.
89. J. Matthews, «Towards an 'Australian model' of wages-linked structural adjustment», Swedish Centre for Working Life, Stockholm, 1989.
90. Les travailleurs bénéficiant de paiements «hors sentence» supérieurs aux augmentations supplémentaires ne verraient pas leur salaire augmenter. Les seuls bénéficiaires seraient les travailleurs faiblement rémunérés qui ont droit à des paiements «hors sentence» réduits ou nuls. Cela entraînera un resserrement de l'éventail des salaires.
91. Cela pourrait se produire sur un marché du travail tendu, les employeurs recourant à ce procédé pour contourner le plafonnement des hausses de salaire stipulé par les décisions d'arbitrage de portée nationale.
92. Les chefs d'entreprise recherchent des salariés ayant une «réserve de qualifications», ce qui permet de les déployer de façon plus flexible. Cette réserve est nécessaire pour appuyer le processus de restructuration des sentences, la réorganisation du travail et l'élargissement des catégories de qualifications.
93. Voir OCDE, *Flexibilité et marché du travail – le débat aujourd'hui*, Paris 1986.
94. Pour une analyse détaillée de certaines de ces questions, voir : Kerry Madigan, «Further education and training in collective bargaining – the case of Australia», MSA working paper, OCDE, 1989 (non publié).

95. Le programme de garantie de la formation opérera de la façon suivante : toutes les entreprises dont la masse salariale annuelle dépasse un seuil donné – on envisage actuellement le chiffre de 200 000 dollars (soit un effectif de 10 salariés à temps plein) – devront consacrer une somme minimale à des activités de formation approuvées. Cette somme sera sans doute fixée dans un premier temps à 1 pour cent de la masse salariale à partir de 1990-91, pour être portée à 1½ pour cent au bout de deux ans. Les sommes éventuellement inutilisées seront versées à l'Etat pour le financement d'activités de formation supplémentaires. La formation sera largement définie, le but étant d'encourager la formation structurée, sur la base d'une liste de dépenses de formation approuvées et non-approuvées.
96. Voir OCDE, *Etudes économiques-Australie*, 1987/1988, Paris, juillet 1988 pages 78-88. Parmi les mesures figurent l'introduction de l'Australian Trainee System (Système de formation australien) et du Youth Training Programme (Programme de formation des jeunes), l'augmentation des places disponibles dans l'enseignement supérieur, la priorité accrue accordée aux dépenses en faveur des régions où il existe des pénuries de qualifications, les modifications du programme CRAFT en faveur de l'apprentissage, l'accent étant mis sur l'amélioration de la qualité.
97. Voir, par exemple, Ministry for Employment, Education and Training, *Industry Training in Australia, the need for change*, AGPS, Canberra 1989.
98. Voir BCA, *Enterprise-based bargaining units, a better way of working* Vol. 1, juillet 1989.

Annexe I

Analyse des gains de productivité de la main-d'œuvre en Australie : une approche macro-économique

Le bloc de l'offre du sous-modèle d'Interlink pour l'économie australienne constitue un cadre analytique que l'on peut utiliser pour identifier les déterminants de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre en Australie¹. Cela permet de mesurer la productivité « sous-jacente » de la main-d'œuvre, définie comme le niveau de productivité compatible, à pleine capacité, avec la réduction des coûts au minimum. Des incohérences peuvent apparaître au sein du modèle entre la productivité effective et la productivité sous-jacente du fait de la réponse retardée aux valeurs souhaitées, résultant par exemple de la rétention d'effectifs et de la résorption des effectifs en excédent au cours des phases de récession et des phases de reprise. La croissance de la productivité « sous-jacente » de la main-d'œuvre est le résultat net des gains d'efficacité et des effets de substitution entre les facteurs travail et capital.

Les blocs de l'offre déterminent conjointement la demande de facteurs, l'offre de produits et les prix à la production compatibles avec une fonction estimée de la production globale. La fonction de production combine deux facteurs de production, le travail et le capital, dans le cadre d'une structure CES se caractérisant par *i*) une élasticité constante de substitution des facteurs; *ii*) des rendements constants à l'échelle; et *iii*) un progrès technique neutre du point de vue de Harrod (augmentant l'utilisation de travail). La fonction obtenue est la suivante :

$$QBSV = [\beta(ELEFF \cdot ETB)^\rho + \gamma KBV^\rho]^{1/\rho}$$

dans laquelle ETB et KBV sont l'utilisation de travail et de stock de capital, QBSV est « la production normale » aux niveaux effectifs d'utilisation des facteurs (laquelle peut différer de la production effective du fait de la surutilisation ou de la sous-utilisation effectives des facteurs), β et γ sont des paramètres d'échelle, ELEFF est l'indice d'efficacité du travail, et $\rho = (\sigma - 1)/\sigma$ où σ est l'élasticité de substitution entre les deux facteurs de production.

La fonction de production a été estimée en deux étapes. Premièrement, on a estimé conjointement l'élasticité de substitution entre le capital et le travail et l'indice d'efficacité de la main-d'œuvre, en utilisant une équation auxiliaire qui rapporte le produit marginal du travail au salaire corrigé de l'indice implicite des prix de la production. On obtient ainsi l'équation suivante pour les gains de productivité du travail :

$$\Delta \ln(QBSV/ETB) = \sigma G(L) \Delta \ln(WSSE/PGDPB) + (1 - \sigma) \Delta \ln ELEFF$$

où WSSE est le taux de salaire du secteur des entreprises, PGDPB est le déflateur de la valeur ajoutée brute dans le secteur des entreprises et G(L) un polynôme de retards échelonnés d'Almon. L'indice d'efficacité du travail ELEFF est exprimé comme une fonction des tendances temporelles (représentant d'une manière approximative les modifications du progrès technique autonome non incorporé), l'accumulation de capital (représentant le progrès technique incorporé) et une variable de rattrapage. L'hypothèse de «rattrapage» suppose que les Etats-Unis sont le pays où la productivité totale des facteurs est la plus forte, et implique que les taux de croissance de l'efficacité du travail dans les autres pays de l'OCDE convergent à long terme vers le taux des Etats-Unis, considéré comme exogène.

Dans une seconde étape, les paramètres du travail et du capital sont obtenus en estimant directement la fonction de production sous-jacente CES, dans laquelle le niveau «normal» de production est mesuré par la production effective des entreprises et l'utilisation de capital par le stock brut de capital des entreprises à prix constants. Dans le cas de l'Australie, on aboutit à une élasticité de substitution estimée de 0.42 ($t = 1.9$), ce qui donne pour β et γ des valeurs de $0.79 \cdot 10^{-6}$ et 1.9 respectivement. Le premier chiffre correspond à peu près à la valeur moyenne relevée pour tous les petits pays de l'OCDE.

Dans le cas du bloc de l'offre, l'utilisation de facteurs par unité de production, et donc la productivité de l'utilisation de facteurs, sont déterminées par le souci des entreprises de réduire au minimum leurs coûts. En conséquence, la productivité du travail dépend des prix relatifs des facteurs. En termes formels, le niveau de productivité du travail pour lequel les coûts sont les plus faibles (QBSTAR/EBSTAR) peut être formulé comme suit :

$$QBSTAR/EBSTAR = ELEFF \cdot \{ \beta + [\gamma(\beta \cdot UCC \cdot ELEFF / (\gamma \cdot WSSE))^{1-\sigma}]^{\sigma/(1-\sigma)} \}$$

où UCC est le coût d'usage du capital. Cette équation montre que le niveau sous-jacent de productivité de la main-d'œuvre ou le niveau pour lequel les coûts sont les plus faibles s'accroît par rapport à l'indice d'efficacité du travail si le rapport entre les coûts salariaux par unité de travail effective et le coût d'usage du capital augmente. Cet effet est l'*effet de substitution* sur la productivité du travail.

Etant donné que, dans le cas de l'Australie, EBSTAR et ETB se rapportent tous deux au *nombre de personnes employées*, il est nécessaire de corriger ELEFF pour tenir compte des variations du temps de travail par personne employée. Sous sa forme présente, l'indice d'efficacité du travail mesure à la fois l'impact de l'efficacité «pure» du travail et l'impact du nombre d'heures ouvrées par personne. On est ainsi amené à corriger l'indice d'efficacité par la relation suivante :

$$ELEFC = ELEFF/H$$

où ELEFC est l'indice d'efficacité «corrige» et H une moyenne mobile sur deux périodes d'un indice du nombre d'heures travaillées par personne, extraite des statistiques ABS. Selon cette définition, une réduction du nombre des heures ouvrées aboutirait à réduire la valeur de ELEFF, et donc la croissance de la productivité.

La productivité du travail mesurée, GDPBV/ETB peut être définie comme suit :

$$GDPBV/ETB = (QBSTAR/EBSTAR) \cdot (GDPBV/QBSTAT) / (ETB/EBSTAR)$$

où l'élément (QBSTAR/EBSTAR) est, encore une fois, le niveau sous-jacent de la productivité du travail et le deuxième élément (GDPBV/QBSTAR)/(ETB/EBSTAR), comporte les effets des déviations cycliques de la production et de l'emploi mesurés par rapport à leur niveau potentiel ou anticipé. Etant donné que les mouvements cycliques de la production sont généralement plus marqués que les variations de l'emploi qui s'en suivent (loi d'Okun), la composante cyclique du taux de croissance de la productivité du travail aurait tendance à évoluer dans le même sens que les fluctuations de la croissance de la production.

En résumé, la méthode exposée ci-dessus permet de ventiler les gains de productivité du travail des entreprises de la manière suivante :

- i) La croissance «sous-jacente», ou celle qui réduit au minimum les coûts de la productivité du travail;
- ii) Les modifications de l'efficacité du travail «corrigée»;
- iii) Les modifications du nombre d'heures ouvrées par personne;
- iv) Les effets de substitution;
- v) Les effets cycliques.

Cette décomposition de la croissance de la productivité du travail dans le secteur des entreprises australiennes a été opérée pour la période 1980-1988 (tableau A1). Cette

Tableau A1. Décomposition de la croissance de la productivité du travail dans le secteur des entreprises en Australie, 1980-1988¹

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	Moyenne 1980-88
Efficiencce du travail	2.5	2.4	2.3	1.4	0.7	0.9	1.0	0.7	1.1	1.4
Durée du travail	-0.2	-0.5	-1.0	-0.6	0.2	0.3	0.1	0.3	-0.1	-0.1
Effets de substitutions	-0.7	-0.2	-0.4	-1.0	0.0	-1.2	-1.6	-0.8	0.3	-0.6
Productivité «sous-jacente»	1.6	1.7	0.9	-0.2	0.9	0.0	-0.5	0.2	1.3	0.7
Effets cycliques	-3.0	0.2	-1.3	2.5	3.5	2.0	-0.8	1.5	-1.3	0.3
Productivité effective	-1.5	1.8	-0.4	2.2	4.5	2.0	-1.3	1.7	-0.0	1.0

1. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente.
Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

analyse utilise des données pour l'ensemble du secteur des entreprises (qui comprend les entreprises publiques), et par conséquent, les marges d'erreur peuvent être importantes. Les calculs font apparaître une forte contribution négative des *effets de substitution* à la croissance de la productivité du travail, équivalant à -0.6 pour cent en moyenne, principalement pendant la période 1985-87. On notera que la croissance de l'efficacité du travail corrigée a

tendu à se ralentir depuis 1983, du fait à la fois d'effets de « rattrapage » et d'incorporation du progrès technique, ce dernier phénomène résultant du ralentissement de la croissance du stock de capital après le creux cyclique de 1982-83. La baisse du nombre moyen des heures ouvrées a conduit à un ralentissement des gains de productivité au cours de la période 1980-83, probablement du fait de la part croissante de l'emploi à temps partiel. Au cours de la période 1984-87, le nombre moyen des heures ouvrées a accéléré les gains de productivité du travail, le nombre d'heures supplémentaires ayant augmenté. Les effets cycliques ont eu, en moyenne, une contribution positive à la croissance de la productivité du travail (l'utilisation des capacités en fin de période est plus élevée qu'en début de période), mais on constate d'importantes fluctuations positives et négatives d'une année sur l'autre. Pour la période dans son ensemble, la conclusion suivante peut être tirée : la productivité du travail dans le secteur des entreprises s'est accrue de 1 pour cent par an en moyenne, dont 0.3 pour cent d'origine cyclique (c'est-à-dire que l'utilisation des capacités était plus élevée à la fin de la période) et 0.7 pour cent d'origine « structurelle ». La croissance effective de l'efficiencia du travail a été de 1.4 pour cent (moyenne annuelle), mais a été annulée pour moitié par des effets de substitution négatifs et par une réduction de la durée moyenne du travail.

Notes

1. On trouvera une description plus détaillée dans P. Jarrett et R. Torres, «A revised supply block for the major seven countries in Interlink», *document de travail du Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE*, n° 41, avril 1987. Ces modèles emploient une fonction de production à trois facteurs. Les blocs de l'offre des petits pays de l'OCDE sont décrits dans R. Torres, P. Jarrett et W. Suyker, «Modelling business sector supply for the smaller OECD countries», *document de travail du Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE*, n° 71, octobre 1989. Les blocs de l'offre de ces pays sont fondés sur des fonctions de production à deux facteurs.

Annexe II

Brève description du système centralisé de détermination des salaires en Australie

Depuis leur création, les cours et tribunaux professionnels participent à la détermination de la croissance des salaires relatifs comme des salaires globaux, encore que les procédures et les principes suivis aient évolué avec le temps. De 1907 à 1967, c'est essentiellement au niveau de l'évolution du salaire fédéral de base que l'impact des tribunaux s'est fait sentir. Défini au départ comme le revenu minimum d'une famille de trois enfants, ce salaire de base semble rétrospectivement avoir surtout reflété les conditions qui prévalaient sur le marché au début du siècle. Des «marges» lui ont été ensuite incorporées pour tenir compte du cas spécifique de différentes qualifications ainsi que de celui des femmes et des jeunes. Le salaire de base a été indexé à partir de 1912 (de manière discrétionnaire jusqu'en 1922) et cette indexation a persisté jusqu'en 1953. Néanmoins, la Commission a réduit le salaire de base de 10 pour cent en 1931 pour l'adapter aux possibilités de l'économie, et elle l'a relevé à trois reprises (1937, 1946 et 1950) pour tenir compte des «fruits de la prospérité». Une autre procédure a été utilisée pour la modification des «marges». Celles-ci, qui étaient au départ les écarts de salaires définis dans le cadre de libres négociations, ont ensuite été modifiées selon un processus d'enquêtes sur la «qualité du travail» qui en sont venues de plus en plus à prendre en compte les mêmes considérations économiques que celles retenues lors des négociations sur le salaire de base.

L'indexation automatique a été abandonnée en 1953, les gains ayant progressé nettement plus vite que les salaires pendant la guerre de Corée. Un système de négociations nationales a été mis en place pour la détermination des salaires fixés par sentences. Les décisions tenaient compte d'un éventail de facteurs touchant les relations économiques et professionnelles. Pendant cette période, le principe de l'équité en matière de salaire (c'est-à-dire l'extension à tous les travailleurs des augmentations accordées dans les secteurs de pointe) a souvent été invoqué, une convention (celle de la métallurgie) constituant la référence de base pour l'établissement des écarts de salaires en fonction des qualifications à l'intérieur des conventions et pour l'établissement des relations entre les différentes conventions. Les augmentations accordées dans le secteur de référence étaient étendues aux autres secteurs sur cette base, de sorte que les écarts existants apparaissaient encore plus nettement. Les liens entre les salaires sont devenus encore plus étroits et le risque de contagion des modifications apportées aux salaires relatifs était élevé. En fait, les ajustements opérés au titre de la «qualité du travail», qui donnaient à certains groupes des salaires relatifs plus élevés que par le passé, tendaient à resurgir ultérieurement dans la mesure où les salariés couverts par d'autres sentences s'efforçaient de rétablir les différentiels antérieurs. En 1967,

on a substitué au salaire de base – et à sa relation avec un revenu minimum socialement acceptable – un salaire «total», instituant par là même le système actuel de salaire minimum pour chaque échelon à l'intérieur d'une même sentence.

A partir de 1967, la Commission s'est davantage préoccupée de contrôler les salaires globaux. Il lui a cependant été difficile de le faire lorsque la situation s'est tendue sur le marché du travail. Comme on l'a vu dans le corps du texte, les tribunaux contrôlent les salaires fixés par sentences – qui sont pour l'essentiel des salaires minimums – mais autorisaient des paiements en sus des normes lorsqu'ils sont convenus entre les parties, et les certifient même. Cette méthode s'est généralisée au début des années 70 et a culminé avec la première explosion salariale de 1973. La Commission est ensuite revenue à un système d'indexation qui n'était ni intégral ni automatique. L'activité s'intensifiant du fait de la forte expansion des investissements à partir de la fin des années 70, les négociations collectives sont réapparues comme au début des années 70 et la progression des rémunérations s'est accélérée. Face à cette situation, la Commission a cessé de tenter de contrôler les salaires globaux en juillet 1981, se contentant à nouveau d'entériner les accords négociés ou d'arbitrer entre les différents accords en fonction de leurs mérites propres. Une forte augmentation négociée des taux de salaires couverts par la sentence de référence, décidée d'un commun accord par les employeurs et les salariés, gagnait rapidement l'ensemble du système. A la suite de la deuxième explosion de salaires, les gouvernements de l'Etat fédéral et des Etats sont convenus à la fin de 1982 d'un blocage des salaires qui a duré pendant dix mois.

Comme on l'a vu dans le corps du texte, la détermination des salaires se limite essentiellement à la fixation de taux minimums dans le secteur privé. Certaines sentences précisent les taux effectifs (taux de rémunération) mais cela concerne principalement le secteur public et de grandes organisations complexes du secteur privé. Les employeurs couverts par les sentences fixant le taux minimum assurent le plus souvent des paiements supplémentaires (paiements en sus des sentences) librement négociés avec les syndicats ou les salariés. La forte mobilité de la main-d'œuvre entre les entreprises a encouragé les employeurs à adopter des taux supérieurs aux sentences analogues à ceux pratiqués dans les entreprises voisines. Les entreprises estiment les salaires locaux supérieurs aux sentences à partir d'enquêtes. Il en est résulté un renforcement des liens entre les salaires, même dans le cas des salaires supérieurs aux sentences. Depuis 1983, les syndicats se sont engagés à ne pas formuler de revendications supplémentaires, c'est-à-dire à ne pas demander d'augmentations supplémentaires au-delà de celles autorisées par les décisions de l'AIRC. Les employeurs ne sont cependant pas liés par cet engagement et offrent dans certains cas des salaires plus élevés, peut-être pour conserver des travailleurs qu'il est difficile de remplacer et peut-être parce qu'ils ont réalisé des bénéfices très élevés. L'essentiel de ces augmentations ont concerné le personnel d'encadrement et les travailleurs non manuels.

Annexe III
Chronologie économique

1988

1^{er} janvier

Déréglementation du marché du pétrole brut australien (voir 21 juin).

13 janvier

Le Ministre des Finances annonce la suspension des émissions futures de bons d'épargne australiens, étant donné qu'il est prévu un excédent budgétaire et une diminution de la demande dus à la déréglementation financière.

5 février

La Commission d'arbitrage annonce une majoration forfaitaire de 6 dollars des salaires hebdomadaires.

13 avril

Les contingents d'importation de voitures sont supprimés et les droits de douane sur les voitures étrangères sont ramenés de 57.5 pour cent à 45 pour cent.

24 juin

Le Ministre des Industries primaires et de l'Énergie et le Ministre chargé des négociations commerciales annoncent la signature d'un nouvel accord sur le commerce de viande de bœuf avec le Japon. Le contingent d'importation de viande de bœuf japonaise doit être supprimé sur une période de trois ans. Il sera remplacé par un droit de douane *ad valorem* qui sera progressivement ramené à 50 pour cent au cours des trois années suivantes.

12 août

La Commission d'arbitrage annonce le résultat de la négociation salariale au niveau national : un premier relèvement de 3 pour cent le 1^{er} septembre 1988 doit être suivi d'une nouvelle augmentation de 10 dollars six mois plus tard, sous réserve que les syndicats acceptent de coopérer à la révision des sentences et qu'aucune augmentation supplémentaire ne soit demandée avant le 1^{er} juillet 1989.

24 août

Le budget fédéral 1988-89, présenté par le Ministre des Finances, prévoit un excédent de 5.5 milliards de dollars. Les dépenses totales devraient augmenter de 4.1 pour cent en termes nominaux, tandis que les recettes devraient progresser de 8.3 pour cent, toujours en termes nominaux. Le budget prévoit une réduction des impôts indirects de 400 millions de dollars, la suppression de la distinction entre les banques commerciales et les caisses d'épargne, la substitution d'un dépôt obligatoire de 1 pour cent sur les engagements totaux des banques commerciales à la réserve obligatoire de 7 pour cent que celles-ci devaient préalablement constituer et des allègements des impôts sur le revenu des personnes physiques à compter du 1^{er} juillet 1988.

3 octobre

Les exportateurs de charbon vapeur concluent un accord avec les entreprises japonaises de production d'électricité prévoyant une augmentation des prix à l'exportation de 21¼ pour cent au cours de l'exercice 1988-89.

7 octobre

Les modifications à la sentence proposées par le Tribunal de l'industrie du charbon sont acceptées par la Fédération des mineurs qui couvre les travailleurs de l'industrie charbonnière. Ces modifications concernent l'adoption d'un tableau de service, l'allongement des périodes de travail posté dont la durée passe de sept à huit heures, le travail le samedi et la suppression de la fermeture de trois semaines au moment de Noël.

17 octobre

Vote par le Parlement d'un nouveau texte de loi remplaçant la Commission australienne de conciliation et d'arbitrage par la Commission des relations professionnelles. D'autres modifications sont également prévues, notamment la conclusion d'accords certifiés entre les syndicats et les employeurs qui peuvent s'écarter des principes de détermination des salaires sous réserve que la Commission estime que ces accords ne sont pas en conflit avec l'intérêt public.

23 novembre

Le Ministre des Finances et le Trésorier payeur général publient le Rapport sur les estimations prévisionnelles. Les dépenses de l'Etat fédéral doivent se réduire de 0.7 pour cent en termes réels en 1989-90 pour être ramenées à 25.6 pour cent du PIB.

6 décembre

Le Ministre de l'Industrie, de la Technologie et du Commerce annonce une réduction de la protection tarifaire sur l'acier qui sera ramenée à 10 pour cent le 1^{er} juillet 1992.

1989

10 avril

Le Ministre des Industries primaires annonce un projet de loi exemptant les sociétés de commerce de céréales des réglementations des Etats susceptibles d'entraver le stockage, la manutention, le transport et la commercialisation efficaces des céréales entre les Etats et au plan international.

12 avril

Le Ministre des Finances prononce le *Discours économique d'avril 1989* devant le Parlement. Parmi les principales mesures fiscales annoncées figurent une réduction des impôts sur le revenu des personnes physiques de 4.9 millions de dollars à compter du 1^{er} juillet 1989 et le relèvement des déductions fiscales dont bénéficient les personnes ayant des conjoints à charge, les familles monoparentales et les bénéficiaires de retraites. Un ensemble de mesures relatives à la sécurité sociale, d'un montant de 710 millions de dollars, est adopté pour 1989/90, avec notamment un relèvement des allocations et des suppléments familiaux, et l'avancement de douze semaines de l'indexation des retraites. Ces mesures doivent être compensées par des économies d'un montant équivalent, grâce notamment à la croissance zéro en termes réels des dépenses militaires en 1989/90. Un taux de croissance moyen des rémunérations de 6½ pour cent pour 1989/90 est accepté par l'ACTU sur la base des réductions d'impôt et des mesures d'aide annoncées.

Le Ministre des Relations professionnelles dans sa Déclaration d'avril 1989 expose les grandes lignes des réformes qui doivent être apportées à la structure des sentences et à l'organisation du travail ainsi que le rôle du Gouvernement fédéral à cet égard. Le Ministre de l'Emploi, de l'Éducation et de la Formation annonce un certain nombre de réformes concernant les méthodes de formation dans le cadre du réaménagement des sentences, la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger (en liaison avec le Ministre de l'Immigration, les Administrations locales et des Affaires ethniques) et l'application du *Tradenmen's Rights Regulation Act* (loi réglementant les droits des travailleurs qualifiés).

18 mai

Le Ministre des Finances annonce une réduction du plafond fixé aux emprunts de l'Etat qui doit être ramené d'environ 4.8 milliards de dollars au cours de l'exercice 1988-89 à environ 3.8 milliards de dollars au cours de l'exercice 1989-90. Les subventions générales aux Etats seront diminuées de 2.8 pour cent en termes réels.

20 mai

L'autorité chargée du contrôle des prix rend compte de l'enquête qu'elle a effectuée sur les effets des appréciations récentes du taux de change sur les prix des biens de consommation (voir chapitre II de l'Etude).

1^{er} juin

Le Ministre des Transports et des Communications annonce un certain nombre de réformes concernant le secteur des transports maritimes et les installations portuaires ainsi que les télécommunications, notamment la réduction des équipages sur les grands navires

de commerce, des enquêtes sur les taux de fret des navires caboteurs et un système de modulation des prix des services de télécommunications de base.

28 juillet

Le Ministre du Budget présente les résultats définitifs du Budget 1988-89 qui font apparaître un excédent de 5.9 milliards de dollars australiens.

7 août

Le résultat de la *Négociation salariale nationale d'août 1989* est annoncé par la Commission des relations professionnelles. Une augmentation salariale d'environ 6 pour cent sera consentie sous réserve du réaménagement des sentences industrielles. Dans un premier temps, une augmentation de 10 dollars par semaine sera versée aux stagiaires et travailleurs non qualifiés, une augmentation de 12.50 dollars par semaine aux travailleurs semi-qualifiés et une augmentation de 15 dollars ou de 3 pour cent – la plus élevée étant retenue – aux travailleurs qualifiés et aux autres qualifications élevées. Une seconde augmentation interviendra six mois au moins après la première si la Commission est satisfaite de la mise en œuvre des modifications décidées au moment du premier versement. Un nouveau taux minimum de rémunération est adopté, qui est de 407 dollars la semaine pour la classification de travailleur qualifié dans le bâtiment et la métallurgie.

15 août

Le Ministre des Finances présente le *budget fédéral pour 1989-90*. L'excédent augmentera encore pour atteindre 9.1 milliards de dollars. Les dépenses devraient fléchir de 0.6 pour cent en termes réels tandis que les recettes augmenteront de 2.5 pour cent. Des modifications doivent également être apportées aux revenus constitués par des retraites, notamment un relèvement des prestations versées aux retraités et l'assouplissement des règles de transférabilité des droits à la retraite si une personne change de caisse en changeant d'emploi. De plus, la Commission d'aide aux industries, la Commission inter-Etats et l'Unité chargée de l'examen des réglementations applicables aux entreprises sont fusionnées pour constituer la nouvelle Commission pour l'industrie.

29 août

La cotation de la Fédération pour la dette à long terme est modifiée par Moody's Investors Services et passe de AA1 à AA2.

19 septembre

La deuxième tranche du projet d'exploitation du pétrole et du gaz du Plateau du Nord-Ouest est officiellement lancée par le Premier Ministre. Elle permettra des exportations de gaz naturel liquéfié (GNL) d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars australiens par an d'ici le milieu des années 90.

24 octobre

La cotation de la dette à long terme de la Fédération a été modifiée en baisse par Standard and Poors et passé à AA2.

ANNEXE STATISTIQUE

Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1979-88	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
A. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente aux prix constants de 1984/1985											
Consommation privée	2.8	2.7	2.9	4.0	3.1	1.5	3.0	4.5	1.2	1.6	3.4
Formation brute de capital fixe	3.8	3.8	5.1	9.5	-2.4	-8.6	9.0	10.2	-1.7	2.9	9.9
Secteur public	-0.9	-5.1	-8.6	-7.4	-2.6	3.1	8.3	10.9	9.1	-4.6	-12.2
Secteur privé	4.5	5.4	7.4	11.9	-2.4	-10.0	9.1	10.1	-3.2	4.1	13.0
Logements	4.1	9.3	12.0	2.7	-13.1	-10.8	20.6	2.9	-7.6	1.3	24.0
Construction non résidentielle	8.1	3.6	9.3	16.8	3.0	-20.2	1.0	23.1	9.4	13.4	21.6
Machines et équipement	5.6	3.2	2.8	19.0	-1.2	-11.2	14.0	11.8	-3.9	5.5	16.2
Entreprises publiques	1.1	4.7	6.3	11.7	8.2	0.8	-6.2	9.2	-5.0	-2.5	-16.5
PIB	3.2	3.9	2.5	3.3	-0.2	0.3	7.3	5.2	2.2	4.1	3.5
Indice de prix implicite du PIB	8.6	9.6	11.3	9.5	11.0	8.2	6.3	6.2	7.2	7.5	9.0
Emploi	2.1	1.2	2.8	2.1	-0.0	-1.8	3.0	3.1	4.1	2.2	3.7
Rémunération des salariés (prix courants)	10.9	9.5	13.7	15.9	16.2	3.5	10.7	9.4	10.9	8.6	10.7
Productivité (PIB/emploi)	1.1	2.7	-0.4	1.2	-0.2	2.1	4.1	2.0	-1.8	1.9	-0.2
Coûts unitaires de main-d'œuvre (rémun./PIB)	7.5	5.4	11.0	12.2	16.5	3.2	3.2	4.0	8.5	4.2	6.9
B. Rapports en pourcentage											
Formation brute de capital fixe en % du PIB											
aux prix constants	24.0	23.6	24.2	25.7	25.1	22.9	23.2	24.3	23.4	23.1	24.6
Formation de stocks en % du PIB aux prix constants	0.3	1.2	0.5	0.8	-0.1	-0.8	1.1	0.5	-0.3	-0.2	0.6
Balance extérieure en % du PIB aux prix constants	-1.5	-0.1	-1.1	-3.1	-3.2	-1.6	-2.4	-1.8	-0.5	0.8	-1.5
Rémunération des salariés en % du PIB											
aux prix courants	52.1	52.4	52.2	53.5	56.1	53.5	51.9	50.9	51.5	50.0	49.0
Impôts directs en pourcentage du revenu des ménages	17.5	15.9	16.1	16.8	17.9	16.3	17.6	17.6	18.9	18.9	19.2
Chômage en pourcentage de la population											
active totale	7.5	6.2	6.0	5.7	7.1	9.9	8.9	8.2	8.0	8.0	7.1
C. Autre indicateur											
Balance des opérations courantes (en milliards de dollars E.U.)											
	-7.6	-2.5	-4.1	-8.4	-8.4	-5.9	-8.6	-8.9	-9.6	-8.5	-10.6

Source: Australian Bureau of Statistics.

Tableau A. **Produit intérieur brut**

Millions de dollars

Années civiles	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Aux prix courants										
1. Consommation privée ¹	67 959	77 378	87 988	100 068	110 942	121 445	135 924	149 494	163 974	181 368
2. Dépenses courantes de l'Etat ¹	19 874	23 122	26 614	30 327	34 024	38 065	42 448	47 030	50 224	54 923
3. Formation brute de capital fixe ²	27 258	31 921	38 670	42 012	41 342	47 180	56 466	61 004	67 522	78 580
a) Secteur privé	19 307	23 008	28 526	29 824	27 904	32 922	39 631	42 726	48 681	61 610
b) Entreprises publiques	4 382	5 190	6 326	7 897	8 672	8 662	10 231	10 574	11 027	9 854
c) Etat	3 569	3 723	3 818	4 291	4 766	5 596	6 604	7 704	7 814	7 116
4. Variation des stocks	2 117	824	1 508	-498	-1 370	2 626	1 195	-1 296	110	2 208
5. Exportations de biens et services	19 732	22 535	22 441	24 973	26 399	31 195	38 038	40 352	46 261	52 574
6. Importations de biens et services	19 236	23 353	26 723	30 105	28 893	35 554	44 046	46 914	49 667	55 878
7. Ajustement statistique	-1 770	-764	-1 709	-2 437	-3 196	-321	-2 071	-493	1 683	2 456
8. Produit intérieur brut aux prix d'acquisition	115 934	131 663	148 789	164 340	179 248	204 636	227 954	249 177	280 107	316 231
9. Impôts indirects moins subventions	11 941	14 180	15 788	18 223	20 419	23 921	28 067	29 038	34 230	38 225
10. Produit intérieur brut aux coûts des facteurs	103 993	117 483	133 001	146 117	158 829	180 715	199 887	220 139	245 877	278 006
Aux prix moyens de 1984-1985										
1. Consommation privée ¹	108 379	111 651	116 172	119 690	121 480	125 052	130 649	132 240	134 443	139 088
2. Dépenses courantes de l'Etat ¹	33 007	34 256	35 440	35 360	37 253	39 018	41 209	42 679	43 360	45 120
3. Formation brute de capital fixe ²	43 363	45 630	49 917	48 584	44 467	48 707	53 665	52 632	54 331	59 715
a) Secteur privé	29 914	32 259	36 118	34 203	29 845	34 010	37 521	36 466	38 652	46 366
b) Entreprises publiques	7 332	7 753	8 641	9 332	9 471	8 972	9 780	9 255	9 053	7 570
c) Etat	6 117	5 618	5 158	5 049	5 151	5 725	6 364	6 911	6 626	5 779
4. Variation des stocks	3 242	810	2 098	-625	-1 175	2 802	894	-1 039	-307	1 588
5. Exportations de biens et services	28 823	28 469	27 407	29 331	28 485	32 942	36 216	38 097	41 898	43 218
6. Importations de biens et services	29 130	30 544	33 539	35 318	31 643	38 122	40 194	39 022	40 216	47 132
7. Ajustement statistique	-2 840	-1 135	-2 209	-2 889	-3 456	-366	-2 012	-471	1 370	1 905
8. Produit intérieur brut aux prix d'acquisition	184 844	189 137	195 286	194 133	195 411	210 033	220 427	225 116	234 879	243 502

1. Non ajusté de l'impact de l'introduction d'un système d'assurance maladie, à partir du 1^{er} février 1986, qui avait pour effet le transfert de certaines dépenses de soins médicaux, précédemment inclus dans les dépenses de consommation privée, dans les dépenses de consommation publique.

2. Non ajusté pour la vente en cession-bail ou autres accords, des biens du secteur public au secteur privé.

Source: Australian Bureau of Statistics.

Tableau B. Revenu et dépenses des ménages (y compris les entreprises individuelles)

Millions de dollars, aux prix courants

Années civiles	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1. Rémunération des salariés	60 157	68 939	79 405	92 363	95 774	106 044	116 104	128 763	139 802	155 227
2. Revenu de la propriété et de l'entreprise	21 824	23 165	25 101	25 597	29 557	34 255	37 865	42 472	48 909	54 535
a) Secteur agricole	4 409	3 348	2 743	806	1 793	3 009	1 901	639	2 484	4 287
b) Secteur non agricole	17 415	19 817	22 358	24 791	27 764	31 246	35 964	41 833	46 425	50 248
3. Transferts courants en provenance de l'Etat	9 790	10 899	12 154	14 336	17 759	20 223	22 020	23 979	26 431	28 502
4. Dons des institutions sans but lucratif	936	1 124	1 467	1 687	1 908	2 506	2 804	3 117	3 162	3 481
5. Transferts reçus au titre des assurances	387	510	656	756	985	1 366	1 492	1 596	1 751	1 792
6. Transferts non récompensés en provenance de l'étranger	492	655	751	880	1 157	1 232	1 690	1 982	2 478	2 973
7. Revenu	93 586	105 292	119 534	135 619	147 140	165 626	181 975	201 909	222 533	246 510
8. moins: Impôts directs payés sur le revenu	13 776	15 824	18 816	22 952	22 362	27 561	30 100	34 973	40 626	44 847
9. Intérêt de la dette des consommateurs	915	1 072	1 454	1 954	2 236	2 441	3 029	4 096	4 235	4 541
10. Autres impôts directs, redevances, amendes, etc.	840	828	901	987	1 063	1 217	1 257	1 379	1 678	1 818
11. Transferts courants au reste du monde	386	396	471	563	678	699	691	748	765	805
12. Revenu disponible	77 669	87 172	97 892	109 163	120 801	133 708	146 898	160 713	175 229	194 499
13. Dépenses de consommation	67 959	77 378	87 988	100 068	110 942	121 445	135 924	149 494	163 974	181 368
14. Alimentation	11 280	13 030	14 714	16 419	18 080	19 280	21 448	23 941	25 616	27 710
15. Vêtements	4 916	5 487	6 164	6 833	7 585	8 136	9 233	9 999	11 066	12 048
16. Loyers	11 081	12 732	14 770	16 982	18 937	20 801	23 129	26 093	29 223	33 080
17. Divers	40 682	46 129	52 340	59 834	66 340	73 228	82 114	89 461	98 069	108 530
18. Epargne	9 710	9 794	9 904	9 095	9 859	12 263	10 974	11 219	11 255	13 131
(En pourcentage du revenu disponible)	12.5	11.2	10.1	8.3	8.2	9.2	7.5	7.0	6.4	6.8

Source: Australian Bureau of Statistics.

Tableau C. Prix et salaires

Années civiles	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
	Indices 1984-1985 = 100										
1. Prix implicites											
a) Produit intérieur brut	53.2	57.0	62.5	69.5	76.2	84.6	91.5	97.3	103.3	110.7	119.1
b) Consommation privée	52.7	57.1	62.6	69.2	75.6	83.5	91.2	97.1	103.9	112.9	121.9
c) Formation brute de capital fixe	53.5	57.8	62.8	69.9	77.4	86.4	92.9	96.8	105.1	115.8	124.2
d) Exportations	57.2	57.8	68.4	79.0	82.1	85.1	92.5	94.6	105.0	105.8	110.4
e) Importations	54.2	58.0	66.0	76.5	79.7	85.2	91.3	93.2	109.4	120.0	123.5
2. Termes de l'échange	126.6	126.9	143.1	160.8	127.3	113.9	113.4	102.9	99.8	104.4	103.2
3. Indices des prix à la consommation ¹											
a) Total	58.1	63.3	69.8	76.5	85.0	93.6	97.3	103.9	113.3	123.0	131.9
b) Secteur de l'alimentation	55.6	63.3	71.3	77.9	83.8	92.3	97.3	103.3	112.6	118.7	128.1
4. Salaires fixés par sentences, adultes	57.6	61.8	68.6	76.4	87.1	91.9	98.3	102.0	107.3	111.8	117.4
5. Gains hebdomadaires moyens, ensemble des salariés	82.9	89.0	97.8	102.5	109.7	115.4	123.1

1. Non ajusté des effets de l'introduction d'un système d'assurance maladie. Basé sur les capitales des six Etats avant 1981.
Source: Australian Bureau of Statistics.

Tableau D. Balance des paiements

Millions de dollars australiens

Années civiles	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
<i>Opérations courantes</i>										
1. Exportations, fob	16 635	18 930	18 462	20 471	21 644	25 965	31 953	33 159	37 461	41 823
2. Importations, fob	14 375	17 700	20 489	22 992	21 618	27 016	33 835	36 289	38 145	43 088
3. Balance commerciale	2 260	1 230	-2 027	-2 521	26	-1 051	-1 882	-3 130	-684	-1 265
4. Invisibles, net	-4 528	-4 830	-5 267	-5 735	-6 557	-8 798	-10 887	-11 388	-11 434	-12 326
5. Balance courante	-2 268	-3 600	-7 294	-8 256	-6 531	-9 849	-12 769	-14 518	-12 118	-13 591
<i>Mouvements de capitaux</i>										
6. Opérations de l'Etat	453	-79	319	1 064	529	1 969	3 794	5 220	4 395	5 599
7. Poste d'ajustement ¹	-185	496	789	820	1 356	1 567	107	1 951	3 037	3 540
8. Balance des entrées de capitaux	2 453	3 104	6 505	7 437	5 177	8 282	12 663	12 567	9 081	10 051
<i>Mouvements monétaires officiels</i>										
9. Variations des avoirs de réserve	-462	186	27	4 967	3 222	-1 669	-3 388	1 028	396	6 811
10. Attribution de DTS	-64	-35	51	39	-8	158	99	-10	-6	-21
11. Autres opérations	1	108	-4	-262	128	90	2	0	0	26
12. Solde des mouvements monétaires officiels	-525	259	74	4 744	3 342	-1 421	-3 287	1 018	390	6 816
13. Variations de la valeur des avoirs de réserve sur le marché²										
a) Or ³	1 918	674	-1 120	718	-182	-348	680	917	672	-1 456
b) Avoirs en devises	-434	92	19	5 235	3 310	-1 204	-806	2 344	1 166	3 963
c) FMI : tranche-or	3	90	-16	-260	126	96	82	42	22	-48
d) Droits de tirages spéciaux	-74	-38	46	42	1	164	202	42	9	-117
Total⁴	1 413	818	-1 071	5 735	3 255	-1 292	158	3 345	1 869	2 342

1. Ce poste comprend les écarts d'évaluation du compte des opérations courantes ainsi que les erreurs, omissions et décalages temporels relatifs aux opérations en capital.

2. Y compris les variations induites par les fluctuations de la valeur des avoirs exprimée en monnaies étrangères, les fluctuations du taux de change et des montants reçus en compensation au titre de l'accord Sterling. La valeur des avoirs monétaires en monnaies étrangères est basée sur les cours du marché.

A partir du 1^{er} septembre 1984, les chiffres sur les avoirs de réserve ne peuvent être comparés aux données antérieures en raison des modifications dans les procédures de comptabilisation de la Banque de réserve.

3. Avant 1976, l'or est évalué au taux FMI officiel exprimé en DTS et converti en dollars australiens en utilisant le taux calculé DTS/Dollar australien. Depuis 1976, les avoirs en or sont évalués au prix mensuel de l'or à Londres et convertis en dollars au cours du marché du dernier jour du mois.

4. Les différences entre le total et la somme des composantes sont dues aux arrondissements.

Source: Australian Bureau of Statistics.

Tableau E. Commerce extérieur - Ventilation par produits

Années civiles	1983	1984	1985	1986	1987	1983	1984	1985	1986	1987
	Millions de dollars des Etats-Unis					En pourcentage du total				
Sections de la CTCI:										
Exportations totales, fab	19 345	22 358	21 899	21 489	24 574	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
1. Produits alimentaires et animaux vivants	4 663	6 150	5 227	5 607	5 593	24.10	27.51	23.87	26.09	22.76
2. Boissons et tabac	58	57	45	68	134	0.30	0.25	0.21	0.32	0.55
3. Matières brutes non comestibles, carburants non compris	5 909	6 165	6 281	6 298	7 464	30.54	27.57	28.68	29.31	30.37
4. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	4 446	5 393	5 853	4 838	5 065	22.98	24.12	26.73	22.51	20.61
5. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	75	108	95	83	93	0.39	0.48	0.43	0.39	0.38
6. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	414	402	368	375	474	2.14	1.80	1.68	1.75	1.93
7. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	2 208	2 337	2 224	2 258	2 987	11.41	10.45	10.16	10.51	12.16
8. Machines et matériel de transport	779	816	751	833	1 240	4.03	3.65	3.43	3.88	5.05
9. Articles manufacturés divers	369	389	346	388	525	1.91	1.74	1.58	1.80	2.14
10. Articles et transactions non classés par catégories	425	542	709	740	999	2.20	2.42	3.24	3.44	4.06
Importations totales, caf	19 327	23 621	23 738	25 219	27 683	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
1. Produits alimentaires et animaux vivants	813	971	939	1 031	1 161	4.21	4.11	3.96	4.09	4.19
2. Boissons et tabac	165	178	189	214	225	0.85	0.75	0.80	0.85	0.81
3. Matières brutes non comestibles, carburants non compris	643	731	689	682	836	3.33	3.10	2.90	2.71	3.02
4. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	2 096	2 078	1 592	1 160	1 325	10.84	8.80	6.71	4.60	4.79
5. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	86	100	75	58	71	0.45	0.42	0.32	0.23	0.26
6. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	1 707	2 039	1 994	2 146	2 674	8.83	8.63	8.40	8.51	9.66
7. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	3 085	3 940	3 773	3 942	4 652	15.96	16.68	15.89	15.63	16.80
8. Machines et matériel de transport	7 535	8 949	9 885	10 315	10 815	38.99	37.88	41.64	40.90	39.07
9. Articles manufacturés divers	2 544	2 988	3 095	3 920	3 720	13.16	12.65	13.04	15.54	13.44
10. Articles et transactions non classés par catégories	652	1 646	1 506	1 752	2 203	3.37	6.97	6.35	6.95	7.96

Source: OCDE, *Statistiques du Commerce Extérieur*, Série C.

Tableau F. Commerce extérieur - Ventilation par régions

Millions de dollars des Etats-Unis

Années civiles	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Exportations, fob											
OCDE, Europe	2 291	2 863	3 261	2 803	3 193	3 210	3 482	3 305	3 629	4 760	5 243
<i>dont</i> : Royaume-Uni	566	822	1 043	747	965	1 150	891	777	818	1 139	1 166
OCDE, Amérique du Nord	1 915	2 562	3 050	2 868	2 594	2 440	2 905	2 596	2 760	3 435	4 088
Japon	4 348	5 169	5 874	6 131	5 702	5 698	6 139	6 304	6 065	6 789	8 882
Nouvelle-Zélande	718	927	1 044	1 112	1 131	1 133	1 409	1 063	1 032	1 511	1 629
Extrême-Orient	2 756	3 867	4 246	4 542	4 875	4 275	5 190	5 092	5 125	6 273	8 468
Autres pays non OCDE	2 235	3 151	4 456	4 111	3 868	3 203	4 095	3 738	3 545	3 332	3 894
Non spécifiés	100	86	126	205	710	787	637	515	381	404	463
Total	14 366	18 633	22 062	21 774	22 077	20 750	23 861	22 617	22 541	26 508	32 670
Importations, caf											
OCDE, Europe	4 179	4 933	5 367	5 543	5 936	4 807	5 939	6 274	6 871	7 702	9 394
<i>dont</i> : Royaume-Uni	1 597	1 757	1 884	1 740	1 751	1 316	1 627	1 653	1 792	1 950	2 467
OCDE, Amérique du Nord	3 368	4 264	4 964	6 094	5 808	4 643	5 598	5 721	5 710	6 340	7 982
Japon	2 717	2 578	3 452	4 688	4 864	4 264	5 116	5 432	5 348	5 321	6 713
Nouvelle-Zélande	438	546	690	775	730	685	875	956	918	1 109	1 462
Extrême-Orient	1 768	2 251	3 015	3 522	3 905	2 763	3 638	3 333	3 572	4 806	5 935
Autres pays non OCDE	1 464	1 875	2 642	3 030	2 807	2 132	2 140	1 740	1 471	1 698	1 795
Non spécifiés	75	87	79	107	86	99	116	51	25	32	55
Total	14 014	16 535	20 212	23 764	24 140	19 397	23 424	23 511	23 919	27 010	33 339

Source: OCDE, *Statistiques du Commerce Extérieur, Série A.*

ANNEXE STRUCTURELLE

Structure de la production et indicateurs de résultats

Années fiscales ¹	1974	1980	1985	1986	1987	1974	1980	1985	1986	1987
	Part dans le PIB					Part dans l'emploi total				
A. Structure de la production (à prix constants)										
Secteurs travaillant pour l'exportation										
Agriculture	4.5	3.9	4.3	4.5	4.3	6.9	6.5	6.2	6.0	5.8
Industries minière et extractive	6.3	5.6	7.0	6.6	6.2	1.3	1.4	1.6	1.5	1.4
Industries manufacturières	20.5	19.4	17.4	17.1	17.5	23.5	19.6	16.7	16.2	16.3
Secteurs ne travaillant pas pour l'exportation										
Electricité, gaz et eau	3.0	3.3	3.5	3.6	3.6	1.8	2.0	2.1	1.9	1.7
Construction	7.6	7.6	7.0	6.9	7.0	8.6	7.7	6.9	7.1	7.0
Commerce, restaurants et hôtels	17.8	16.5	15.9	15.5	15.3	19.9	20.1	22.9	22.9	23.5
Transports, stockage et communications	6.6	7.6	7.4	7.6	7.9	7.6	7.4	7.6	7.6	7.2
Finance, assurances, affaires immobilières et services aux entreprises	16.8	18.2	18.8	19.5	19.8	7.3	8.5	10.1	10.3	10.7
Services collectifs, sociaux et aux particuliers	14.8	15.3	15.8	16.0	15.9	18.8	22.1	21.2	21.7	21.6
	Croissance de la productivité ²					Part dans l'investissement total				
B. Résultats économiques (à prix constants)										
Agriculture	2.9	7.2	-6.9	8.1	-0.9	9.0	8.7	6.3	5.0	..
Industries minière et extractive	-0.8	4.1	2.3	-1.0	-0.2	7.3	9.3	8.0	9.0	..
Industries manufacturières	4.0	2.2	5.1	-0.3	2.3	16.3	15.7	12.4	12.8	..
Electricité, gaz et eau	0.7	2.2	3.2	10.3	11.9	12.8	12.5	9.9	9.8	..
Construction	3.2	2.1	2.4	-6.0	4.8	2.3	3.3	4.0	3.8	..
Commerce, restaurants et hôtels	-0.3	1.6	-14.0	-4.5	-2.5	8.8	10.0	9.4	9.7	..
Transports, stockage et communications	3.8	0.6	2.0	0.9	9.0	16.1	14.4	18.0	18.0	..
Finance, assurances, affaires immobilières et services aux entreprises	0.6	-0.5	-3.4	-0.4	-1.3	11.0	10.2	13.3	14.9	..
Services collectifs, sociaux et aux particuliers	-0.4	0.7	13.3	-2.7	0.5	4.8	5.5	8.3	7.4	..
	1973	1976	1978	1980	1981	1984	1985	1986	1987	1988
C. Autres indicateurs (aux prix courants)										
Taux effectif de protection, industries manufacturières	24	23	25	22	20	19	19	17
R&D dans les industries manufacturières/ PIB des industries manufacturières	1.3	0.7	0.8	..	0.8	1.2	1.4	1.5
R&D total/PIB total	1.2	1.0	1.0	..	1.0	1.1	..	1.2
R&D financés par le gouvernement/R&D total	..	74.7	76.5	..	73.6	68.5	..	60.7
Rapport endettement/fonds propres des entreprises commerciales constituées en société	71.8	97.7	96.0	85.8	98.3	90.2	89.2	66.3	49.6	84.4
Niveaux de la dette extérieure nette ³ /PIB	..	4.5	7.3	6.1	10.6	23.9	31.4	31.3	30.4	32.3
Niveaux de l'investissement direct étranger ³ /PIB	17.8	17.1	17.2	16.9	20.2	20.5	20.2

1. Commencant le 1^{er} juillet de l'année indiquée.

2. Taux moyen de croissance d'une période à l'autre.

3. Au 30 juin de l'année indiquée.

Sources: Australian Bureau of Statistics, NIF-10s Model et Foreign Investment Australia; Industry Assistance Commission, Annual Report 1988-89; OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie, et Comptes nationaux.

Indicateurs du marché du travail

A. ÉVOLUTION						
	Sommet	Creux	1985	1986	1987	1988
Taux de chômage normalisé	1983: 9.88	1981: 5.73	8.14	7.99	8.04	7.14
Taux de chômage:						
Total	1983: 9.86	1981: 5.72	8.17	7.99	8.04	7.17
Hommes	1983: 9.57	1981: 4.73	7.83	7.56	7.66	6.68
Femmes	1983: 10.37	1981: 7.42	8.76	8.70	8.61	7.89
Jeunes ¹	1983: 17.93	1981: 10.79	14.29	14.52	14.59	12.86
Part du chômage de longue durée ²	1984: 31.19	1982: 19.01	30.92	27.48
Offres d'emploi non agricole (milliers)	1981: 35.15	1983: 20.30	53.95	53.48	56.23	63.21
Nombre moyen d'heures ouvrées par semaine	1970: 39.50	1983: 35.63	37.00	37.13	37.38	38.05
Nombre d'heures supplémentaires par semaine, hors agriculture	1981: 1.49	1984: 1.11	1.23	1.23	1.28	1.38
B. CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES OU INSTITUTIONNELLES						
	1970	1980	1985	1986	1987	1988
Population active (variation en %)						
Taux d'activité ³ :	1.81 ⁶	1.59 ⁶	2.29	3.90	2.22	2.76
Total	71.38	70.67	70.59	71.99	72.22	72.80
Hommes	..	78.34	75.75	75.86	75.34	75.23
Femmes	..	44.76	46.27	48.30	48.93	49.85
Emploi/population entre 15 et 64 ans	70.20	66.40	64.82	66.22	66.41	67.60
Emploi par secteur (en pourcentage du total):						
Agriculture	7.84	6.41	6.09	6.04	5.72	5.78
Industrie	36.11	30.61	27.35	26.56	26.20	25.99
Services	53.71	61.71	65.59	66.03	66.72	66.88
<i>dont</i> : Secteur public	12.88	16.98	17.17	16.11	15.60	15.01
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Emploi par secteur (en pourcentage de variation):						
Agriculture	-0.97 ⁶	-0.24 ⁶	2.15	3.23	-3.17	4.78
Industrie	-0.49 ⁶	-1.69 ⁶	1.90	1.07	0.79	2.93
Services	2.80 ⁶	2.03 ⁶	4.45	4.77	3.27	3.99
<i>dont</i> : Service public	4.57 ⁶	1.97 ⁶	-0.39	-2.36	-1.04	-0.22
Total	1.27 ⁶	0.80 ⁶	3.10	4.07	2.20	3.75
Emploi à temps partiel (en % du nombre total de salariés)	..	19.95	22.19	23.00	23.87	24.11
Coûts de main-d'œuvre non salariaux ⁴	3.40	5.94	7.91	8.14	8.25	8.30
Prestations de chômage ⁵	0.27 ⁷	0.24	0.26	0.27	0.27	0.28

1. Population entre 15 et 24 ans en pourcentage de la population active du même groupe d'âge.

2. Personnes à la recherche d'un emploi depuis un an ou plus en pourcentage du chômage total.

3. Population active en pourcentage de la population correspondante (entre 15 et 64 ans).

4. Cotisations sociales totales en pourcentage des rémunérations totales.

5. Indemnités publiques de chômage par bénéficiaire divisées par les gains moyens des titulaires de salaires et de traitement hors agriculture.

6. Taux moyen de croissance d'une période à l'autre.

7. Chiffres de 1973.

Sources: Australian Bureau of Statistics; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*, et estimations du Secrétariat.

Le secteur public

	1973	1980	1985	1986	1987	1988
Indicateurs budgétaires : comptes des administrations publiques (% du PIB)						
Recettes courantes (hors intérêts)	23.8	28.0	30.7	31.2	31.3	31.5
Dépenses (hors intérêts)	24.0	29.2	32.4	32.6	31.0	29.6
Solde budgétaire primaire	-0.2	-1.2	-1.7	-1.5	0.3	1.9
Intérêts nets (y compris les transferts nets en capital)	-0.2	-0.8	-1.8	-1.6	-1.7	..
Solde budgétaire des administrations publiques	-0.4	-2.0	-3.5	-3.1	-1.4	0.3
Structure des dépenses et de la fiscalité (% du PIB)						
Dépenses du secteur public	24.0	30.8	35.1	35.5	34.0	32.5
Transferts	6.9	9.5	11.3	11.2	10.9	10.5
Subventions	1.1	1.5	1.7	1.7	1.6	1.4
Dépenses générales :						
Education ¹	3.6	4.5	4.4	4.2	4.0	3.8
Transports ¹	1.5	1.6	1.5	1.4
Santé ¹	2.0	3.1	3.2	3.3	3.3	3.2
Recettes fiscales	27.5	30.4	31.6	32.5	33.1	33.3
Impôt sur le revenu des personnes physiques	11.1	13.4	14.4	15.3	15.0	14.9
Impôt sur les sociétés	4.1	3.7	2.9	3.0	3.4	3.9
Impôt sur les salaires	1.4	1.5	1.5	1.7	1.8	1.7
Impôt sur la consommation	8.1	9.5	10.3	9.9	9.8	..
dont : Taxes spécifiques sur la consommation	5.1	6.9	6.5	6.1	5.8	..
Autres indicateurs						
Elasticité de l'impôt sur le revenu	1.9 ²	1.1	1.0	1.8	1.0	1.2
Impôt sur le revenu en % des impôts totaux	43.7	45.8	45.4	48.5	47.5	47.1
Montant brut de la dette publique en % du PIB	30.4	24.8	26.6	26.8	23.6	19.7
	Avant			Après		
Taux d'imposition (%)						
Taux supérieur de l'impôt sur le revenu	49		1 ^{er} janvier 1990		47	
Taux inférieur de l'impôt sur le revenu	24		1 ^{er} juillet 1989		21	
Taux de l'impôt sur les sociétés	49		1 ^{er} juillet 1988		39	

1. Exercices commençant le 1^{er} juillet.

2. Chiffres de 1974.

Sources : Australian Bureau of Statistics ; OCDE, *Comptes nationaux* ; *Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE* et estimations du Secrétariat.

Marchés financiers

	1960	1970	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Dimension du secteur											
Emploi du secteur/emploi total	2.6	2.9	2.8	2.9	3.1	3.1	3.2	3.3	3.3
Crédits distribués par les marchés financiers ¹ /PIB	7.7	9.3	7.9	6.7	8.1	11.3	11.5	9.6	12.4
Actifs financiers intérieurs ² /PIB	..	10.6	8.0	8.0	11.2	10.4	8.4	8.9	11.1	10.8	11.8
Densité du réseau bancaire ³	..	45	41	40	40	39	37	39	39	39	38
Structure des flux financiers											
Part des intermédiaires financiers dans le financement externe ⁴	33.1	38.8	61.3	61.1	59.8	58.1	59.0	60.6	62.9	61.6	62.7
Part des institutions financières dans les actifs financiers intérieurs ⁵	61.4	34.0	36.0	39.1	52.7	47.5	27.9	42.6	32.3
Emissions de titres dans les flux intérieurs de crédit ⁶	22.1	21.9	14.1	19.1	9.7	7.8	7.4	7.9	12.7	28.7	16.6
Composition des portefeuilles du secteur privé non financier ⁷ :											
Dépôts ⁸	37.1	31.1	30.5	31.7	47.2	43.6	23.1	33.5	21.6
Obligations ⁹	32.1	17.4	32.7	26.4	22.6	12.9	16.5	10.4	7.6
Actions ¹⁰	9.7	16.6	7.3	5.9	4.8	5.7	12.6	4.8	11.9
Investissement institutionnel ¹¹	20.3	24.1	18.3	20.8	20.4	22.7	24.9	36.4	41.3
Composition des engagements des sociétés non financières:											
Fonds propres ¹²	29.8	24.0	11.5	12.3	11.5	11.0	10.5	10.1	10.6	13.6	13.9
Obligations ¹³	7.1	8.0	6.5	7.1	9.1	10.6	10.4	9.4	9.1	8.0	7.7
Autres	63.1	68.4	82.0	80.7	79.4	78.4	79.1	80.5	80.3	78.3	78.4
Internationalisation des marchés											
Activités du secteur bancaire avec l'étranger ¹⁴ :											
Avoirs	0.6	0.6	0.2	0.3	1.3	2.0	4.0	4.6	3.8
Engagements	1.0	1.1	1.1	0.9	1.8	3.9	9.9	10.3	8.1
Réseau bancaire international:											
Présence de banques étrangères ¹⁵	3	3	2	2	2	2	2	10	18	18	18
Pourcentage des actifs intérieurs détenus par des banques étrangères	1.6	1.7	1.6	1.4	1.5	1.4	6.5	10.9	10.9
Efficience des marchés											
Evolution des marges d'intérêt ¹⁶	4.1	4.3	4.1	3.9	4.0	..
Evolution de la productivité des banques ¹⁷	69.1	72.3	68.9	68.5	68.9	65.8	..
Ecart entre les taux d'intérêt intérieurs et les taux internationaux ¹⁸	-1.4	-6.9	-2.0	1.8	-0.7	3.3	7.0	5.6	3.3

1. Prêts des banques et des intermédiaires non-bancaires aux secteurs public et privé.

2. Achats d'actifs financiers par les ménages.

3. Nombre de guichets et de succursales pour 100 000 habitants.

4. Crédits des intermédiaires financiers dans les engagements totaux du secteur privé non financier.

5. Part des dépôts bancaires et d'épargne et du numéraire dans les actifs financiers des ménages.

6. Variation des prises de participation et des obligations de société, du numéraire et des dépôts du secteur privé non financier par rapport à la variation de leurs engagements totaux.

7. Actifs financiers des ménages et des entreprises. Le total n'est pas égal à 100 parce qu'il n'est pas tenu compte de certains postes, tels que des crédits commerciaux et les investissements directs à l'étranger.

8. Dépôts bancaires et d'épargne, numéraire.

Sources: Reserve Bank of Australia, *RBA Bulletin*, décembre 1988 et *Bulletin Supplement, Financial Flows*, juin 1986; FMI, *Statistiques financières internationales*, différents numéros; OCDE, *Le rôle des indicateurs dans la surveillance structurelle*, Groupe de travail n° 1 du Comité de politique économique.

9. Titres, obligations, numéraires du secteur public et semi-public.

10. Actions et dépôts dans des coopératives, actions ordinaires et préférentielles.

11. Cotisations nettes aux compagnies d'assurance-vie, intérêts sur les caisses d'assurance-vie et de retraite.

12. Actions émises sur le marché intérieur et prises de participations étrangères.

13. Obligations de sociétés, titres et dépôts et emprunts étrangers.

14. En pourcentage du bilan des banques de dépôt.

15. Nombre de succursales et de filiales.

16. Différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés sur les actifs totaux (moyenne).

17. Dépenses de fonctionnement divisées par le revenu brut.

18. Différence entre les taux domestiques (dépôts fixes à 3 mois auprès de banques commerciales) et les taux interbancaire des dépôts en euro-dollars à Londres.

STATISTIQUES DE BASE

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

	Unités	Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Yougoslavie
Population																											
Total	Milliers	1987	16 249	7 575	9 868	25 803	5 130	4 932	55 627	61 149	9 998	245	3 542	57 331	122 091	372	14 671	3 284	4 184	10 280	38 830	8 399	6 610	52 010	56 890	243 915	23 410
Densité au km ² de superficie terrestre	Nombre		2	90	324	3	119	15	102	246	76	2	50	190	328	143	432	12	13	112	77	19	160	67	232	26	90
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%		1.4	0.0	0.0	1.0	0.1	0.4	0.4	0.0	0.7	1.0	0.8	0.3	0.7	0.3	0.6	0.5	0.3	0.5	0.7	0.2	0.5	2.2	0.1	1.0	0.8
Emploi																											
Emploi civil net (ECN) ²	Milliers	1987	7 079	3 297	3 645 (86)	11 954	2 630 (86)	2 414	20 988	25 456	3 601 (86)	117 (86)	1 068 (86)	20 584	59 110	164 (86)	5 135 (86)	1 517 (86)	2 090	4 156	11 370	4 337	3 219 (86)	15 632 (86)	24 987	112 440	..
dont : Agriculture	% de l'ECN		5.8	8.6	2.9	4.9	5.9	10.4	7.1	5.2	28.5	10.3	15.7	10.5	8.3	3.7	4.9	10.5	6.7	21.9	16.1	4.2	6.5	55.7	2.4	3.0	..
Industrie	% de l'ECN		26.6	37.7	29.7	25.3	28.2	31.2	30.8	40.5	28.1	36.8	28.7	32.6	33.8	32.9	25.5	28.9	27.0	35.8	32.0	30.2	37.7	18.1	29.8	27.1	..
Services	% de l'ECN		67.6	53.7	67.4	69.8	65.9	58.4	62.1	54.3	43.4	53.0	55.5	56.8	57.9	63.4	69.6	60.6	66.3	42.3	51.8	65.6	55.8	26.2	67.8	69.9	..
Produit intérieur brut (PIB)																											
Aux prix et aux taux de change courants	Milliards de \$ÉU	1987	193.7	117.2	138.9	410.9	101.3	89.5	879.9	1 117.8	47.2	5.3	29.4	758.1	2 376.5	6.0	213.2	35.1	82.7	36.7	289.2	158.5	171.1	67.4	669.8	4 472.9	61.7 (86)
Par habitant	\$ÉU		11 919	15 470	14 071	16 019	19 750	18 151	15 818	18 880	4 719	21 813	8 297	13 224	19 465	16 138	14 530	10 620	19 756	3 761	7 449	18 876	25 848	1 296	11 765	18 338	2 652 (86)
Aux prix courants ³	Milliards \$ÉU	1987	204.9	88.4	116.5	441.5	68.4	63.3	712.2	814.7	63.6	3.8	26.7	702.5	1 609.4	5.5	179.7	35.3	64.5	61.4	337.1	115.7	104.9	220.9	702.5	4 472.9	..
Par habitant	\$ÉU		12 612	11 664	11 802	17 211	13 329	12 838	12 803	13 323	6 363	15 508	7 541	12 254	13 182	14 705	12 252	10 680	15 405	6 297	8 681	13 771	158.42	4 247	12 340	18 338	..
Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%	1987	3.7	1.8	1.5	4.2	2.7	3.2	1.6	2.1	1.4	3.1	1.8	2.6	3.9	4.0	2.1	2.1	4.1	2.1	2.9	2.4	2.3	6.0	3.2	4.3	..
Formation brute de capital fixe (FBCF)																											
dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1987	23.8	22.6	16.3	21.0	18.8	23.5	19.4	19.4	17.4	18.8	17.4	19.9	28.9	22.6	20.3	21.2	28.0	25.3	20.7	19.0	25.2	24.5	17.3	17.3	21.6 (86)
Construction de logements	% du PIB		11.5 (86)	9.7	7.0 (86)	6.9 (86)	7.8	9.7	8.3	8.4	7.1	6.5	9.4 (86)	10.0	10.5 (86)	9.0 (82)	10.0	13.1 (85)	7.9 (86)	14.7 (81)	6.4 (86)	8.5 (86)	8.8	8.6 (84)	8.1 (86)	7.6	..
Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%	1987	4.7 (86)	4.6 (86)	3.4	6.4 (86)	4.4	5.5	5.2	5.2	4.6	3.5	4.6 (86)	5.2	5.0 (86)	4.7 (82)	5.2	4.6 (85)	5.0 (86)	6.4 (81)	4.0 (86)	3.8 (86)	16.4 (9)	2.7 (84)	3.7 (86)	5.0	..
Taux d'épargne brute⁴																											
	% du PIB	1987	20.3	24.1	17.6	18.8	15.5	22.5	19.6	23.9	14.7	15.2	18.6	20.9	32.3	56.5	21.8	20.3	23.4	27.5	21.9	18.0	31.7	24.1	17.2	14.7	..
Ensemble des administrations publiques																											
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1987	18.2	19.0	16.3	19.5	25.4	20.7	19.1	19.8	19.5	17.7	18.0	16.7	9.6	16.7	16.1	17.6	20.9	14.4	14.4	26.7	12.8	9.1	20.9	18.6	14.3 (86)
Emplois courants ⁵	% du PIB	1987	35.0 (86)	46.6 (86)	51.6 (86)	43.3 (86)	53.4 (86)	38.2	48.4	43.0 (86)	42.9 (86)	27.3 (86)	49.2 (84)	45.2	27.4 (86)	45.3 (84)	54.0 (86)	..	47.8 (86)	37.6 (81)	36.1 (86)	60.0 (86)	30.1	..	42.9 (86)	35.5 (86)	..
Ressources courantes	% du PIB	1987	34.7 (86)	47.9 (86)	45.0 (86)	39.4 (86)	58.0 (86)	39.6	49.4	44.9 (86)	36.6 (86)	32.1 (86)	43.3 (84)	39.3	31.3 (86)	54.1 (84)	52.8 (86)	..	56.5 (86)	33.3 (81)	35.0 (86)	61.6 (86)	34.5	..	41.6 (86)	31.2 (86)	..
Apports nets d'aide publique au développement																											
	% du PIB	1987	0.33	0.17	0.49	0.47	0.88	0.50	0.74	0.39	..	0.05	0.20	0.35	0.31	0.10	0.98	0.26	1.09	0.08	0.06	0.88	0.31	..	0.28	0.20	..
Indicateurs du niveau de vie																											
Consommation privée par habitant ³	\$ÉU	1987	7 389	6 535	7 593	10 059	7 236	6 966	7 796	7 374	4 273	9 930 *	4 378	7 543	7 623	8 694	7 461	6 236	8 155	4 167	5 521	7 273	9 349 *	2 844	7 731	12 232	1 335 (86)*
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	306 (81)	335 (84)	421 (82)	293	329 (86)	369 (86)	441 (86)	127	431	206 (83)	355 (84)	221 (83)	439 (87)	341	455	382 (86)	135 (82)	252 (86)	377	402	18 (82)	312 (83)	473 (84)	121 (83)
Postes de téléphones pour 1 000 habitants	Nombre	1985	540 (83)	460 (83)	414 (83)	664 (83)	783	615	614	641 (86)	373	525 (83)	235 (83)	448 (84)	535 (83)	425 (86)	410 (86)	646	622 (84)	166 (83)	381 (86)	890 (83)	1 334	55 (83)	521 (84)	650 (84)	122 (83)
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	300 (81)	303 (84)	471 (80)	392	370 (86)	394 (86)	377 (86)	158 (80)	303	181 (80)	244 (84)	250 (80)	336 (83)	317 (86)	291	346 (86)	140 (80)	256 (82)	390	337	76 (79)	336 (84)	621 (80)	175 (83)
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	1.7 (82)	2.8 (84)	1.8 (82)	2.5 (84)	2.3 (86)	2.2 (86)	2.5 (84)	2.8 (83)	2.4 (84)	1.3 (82)	3.6 (82)	1.3 (82)	1.9 (86)	2.2 (84)	2.4	2.2	1.8 (82)	3.4 (86)	2.5	1.4 (84)	1.5 (83)	0.5 (83)	2.0 (85)	1.6 (82)
Mortalité infantile	Nombre	1985	9.2 (84)	11.0	9.4	9.1 (83)	7.9	5.8 (86)	7.0 (86)	9.1	14.1	5.7	8.9	10.9	5.9 (84)	9.0	9.6 (86)	10.8	8.5 (86)	17.8	7.0 (84)	6.8	6.9	..	9.4	10.4 (86)	31.7 (83)
Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans)																											
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1987	5.7	4.9	3.4	3.6	6.1	8.5	6.4	3.6	17.4	..	8.8	10.5	2.6	..	2.3	7.4	10.2	17.9	10.3	7.6	8.5	3.1	..
Prix à la consommation	%	1987	7.0	3.0	3.5	4.2	4.7	5.0	4.7	1.1	19.3	25.7	5.2	7.6	1.1	2.2	1.3	12.6	7.0	17.2	8.5	5.9	2.1	41.6	4.7	3.3	56.3
Commerce extérieur																											
Exportations de marchandises, fob*	Milliards de \$ÉU	1987	26 484	27 084	82 824 ⁷	94 320	25 632	19 404	147 936	293 424	6 516	1 368	15 948	116 004	230 220	.. ⁸	92 592	7 164	21 804	9 144	33 972	44 388	45 312	10 344	130 632	254 124	11 425
en pourcentage du PIB	%		13.6	23.0	59.8	22.8	25.3	22.1	16.8	26.2	13.9	25.8	54.8	15.4	9.7	..	43.1	20.1	26.2	25.3	11.8	27.9	26.6	15.7	19.7	5.7	16.3
accroissement annuel sur 5 ans	%		4.4	11.6	9.6	6.5	11.1	8.2	9.0	10.7	8.7	13.7	14.6	9.6	12.1	..	6.9	3.4	4.4	17.0	10.6	10.6	11.8	12.1	7.7	3.7	2.2
Importations de marchandises, caf*	Milliards \$ÉU	1987	26 964	32 580	82 992 ⁷	87 528	25 452	18 828	153 204	227 916	13 116	1 584	13 620	124 596	150 300	..	91 068	7 224	22 428	13 248	48 816	40 596	50 424	14 460	153 768	424 440	12 603
en pourcentage du PIB	%		13.9	27.7	59.9	21.1	25.1	21.4	17.4	20.4	27.9	29.9	46.8	16.6	6.3	..	42.4	20.2	27.0	36.7	17.0	25.5	29.6	21.9	23.2	9.6	18.5
accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		2.8	10.8	7.4	9.7	8.8	7.0	6.7	6.5	5.6	10.8	5.9	7.7	2.8	..	7.2	4.6	7.8	6.9	9.1	8.0	12.0	9.7	9.1	11.7	-3.1
Réserves officielles totales⁶																											
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio	1987	6 441	6 049	7 958 ⁷	5 778	7 153	4 592	26 161	58 846	2 007	221	3 393	23 631	57 925	..	12 818	2 298	10 105	3 047	22 035	5 974	22 283	1 254	30 070	33 657	557
			3.4	2.6	1.4	0.9	4.0	3.5	2.4	3.7	2.2	2.0	3.5	2.7	5.5	..	2.0	4.5	6.4	3.3	6.4	2.1	6.3	1.2	2.8	1.1	0.6

- * Aux prix et taux de change courants.
- 1. Sauf indication contraire.
- 2. Suivant la définition retenue dans *Statistiques de la Population active* de l'OCDE.
- 3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.
- 4. Épargne brute = Revenu national disponible brut moins Consommation privée et consommation des administrations publiques.
- 5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.
- 6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.
- 7. Y compris le Luxembourg.
- 8. Inclus dans la Belgique.
- 9. Y compris les constructions non résidentielles.

Sources :
 Population et Emploi : *Statistiques de la Population active*, OCDE.
 PIB, FBCF et Administrations publiques : *Comptes nationaux*, Vol. I, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE, Statistiques rétrospectives*.
 Indicateurs du niveau de vie : Publications nationales diverses.
 Salaires et Prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE.
 Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE.
 Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

OFFRES D'EMPLOI

Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE

Le Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques ; il a par ailleurs pour tâche d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion d'une vaste gamme de statistiques comparables sur le plan international. D'un point de vue purement économique, sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- Préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres ;
- Publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales ;
- Analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques élaborées par le Département et des statistiques, sont publiés – dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Etudes économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, la série « Documents de travail » du Département, et toute une gamme de publications à caractère statistique.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 90 économistes et statisticiens confirmés de formation diverse venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions, des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des affaires économiques et statistiques

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative ; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer et d'interpréter les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Etre capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une Organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 223 584 ou FF 275 880 pour les administrateurs (économistes), et de FF 320 820 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des affaires économiques et statistiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Assistant exécutif
Département des affaires économiques et statistiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
France

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence « ECOU » à l'adresse suivante :

Chef du Personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
France

WHERE TO OBTAIN OECD PUBLICATIONS OÙ OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Argentina - Argentine

Carlos Hirach S.R.L.
Caleria Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires
Tel. 30.7122, 331.1787 y 331.2391
Telegram: Hirach-Boires
Telex: 21112 UAPE-AR. Ref. s/2901
Telefax: (1)331-1787

Australia - Australie

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
11-13 Station Street (P.O. Box 163)
Mitcham, Vic. 3132 Tel. (03)873.4411
Telex: AA37911 DA BOOK
Telefax: (03)873.5679

Austria - Autriche

OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228)21.60.45
Telex: 8 86300 Bonn
Telefax: (0228)26.11.04
Gerold & Co.
Graben 31
Wien 1 Tel. (0222)533.50.14

Belgium - Belgique

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles
Tel. (02)538.51.69/538.08.41
Telex: 63220 Telefax: (02)538.08.41

Canada

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, Ont. K1B 3W8 Tel. (613)741.4333
Telex: 053-4783 Telefax: (613)741.5439
Stores:
61 Sparks Street
Ottawa, Ont. K1P 5R1 Tel. (613)238.8985
211 Yonge Street
Toronto, Ont. M5B 1M4 Tel. (416)363.3171

Federal Publications
165 University Avenue
Toronto, ON M5H 3B9 Tel. (416)581.1552
Telefax: (416)581.1743
Les Publications Fédérales
1185 rue de l'Université
Montréal, PQ H3B 1R7 Tel. (514)954-1633

Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, P.Q. G1X 3V6
Tel. (418)658.3763

Denmark - Danemark

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Norre Sogade, P.O. Box 2148
DK-1016 Kobenhavn K
Tel. (45 33)12.85.70
Telex: 19431 MUNKS DK Telefax: (45 33)12.93.87

Finland - Finlande

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki Tel. (358 0)12141
Telex: 125080 Telefax: (358 0)121.4441

France

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2 rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 Tel. (1)45.24.82.00
Bookshop/Librairie:
33 rue Octave-Feuillet
75016 Paris Tel. (1)45.24.81.67
(1)45.24.81.81

Germany - Allemagne

OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn Tel. (0228)21.60.45
Telex: 8 86300 Bonn
Telefax: (0228)26.11.04

Greece - Grèce

Librerie Kauffmann
28 rue du Stade
105 64 Athens Tel. 322.21.60
Telex: 218187 LIKA Gr

Hong Kong

Government Information Services
Publications (Sales) Office
Information Service Department
No. 1 Battery Path
Central Tel. (5)23.31.91
Telex: 802.61190

Iceland - Islande

Mai Mog Menning
Laugavegi 18, Postholf 392
121 Reykjavik Tel. 15199/24240

India - Inde

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. 331.5896/5308
Telex: 31 61990 AM IN
Telefax: (11)332.5993
17 Park Street
Calcutta 700016 Tel. 240832

Indonesia - Indonésie

Pdli-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790 Tel. 583467
Telex: 62 875

Ireland - Irlande

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1 Tel. 744835/749677
Telex: 33530 TDCP EI Telefax: 748416

Italy - Italie

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Benedetto Fortini, 120/10
Casella Post. 552
50125 Firenze Tel. (055)645415
Telex: 570466 Telefax: (39.55)641257
Via Bartolini 29
20135 Milano Tel. 365083
La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene
assicurata dalle principali librerie ed anche da:
Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tel. 679.4628
Telex: NATEL I 621427

Japan - Japon

OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tel. 586.2016
Telex: (81.3)584.7929
Libreria Hoepli
Via Hoepli 5
20121 Milano Tel. 865446
Telex: 31.33.95 Telefax: (39.2)805.2886
Libreria Scientifica
Dot. Lucio de Biasio "Aeiou"
Via Meravigli 16
20123 Milano Tel. 807679
Telefax: 800175

Korea - Corée

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul Tel. (REP)730.78.91
Telefax: 735.0030

Malaysia/Singapore - Malaisie/Singapour

University of Malaya Co-operative Bookshop
Ltd.
P.O. Box 1127, Jalan Pantar Baru 59100
Kuala Lumpur
Malaysia Tel. 756.5000/756.5425
Telefax: 757.3661

Information Publications Pte. Ltd.
Pel-Pu Industrial Building
24 New Industrial Road No. 02-06
Singapore 1953 Tel. 283.1786/283.1798
Telefax: 284.8875

Netherlands - Pays-Bas

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070)78.99.11
Voor bestellingen: Tel. (070)78.98.80
Tel. 324886 stdu Telefax: (070)47.63.51

New Zealand - Nouvelle-Zélande

Government Printing Office
Customer Services
P.O. Box 12-411
Freepost 10-050
Thorndon, Wellington
Tel. 0800 733-406 Telefax: 04 499-1733

Norway - Norvège

Narvesen Info Centre - NIC
Bertrandsgade 3, Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo 6 Tel. (02)67.83.10/(02)68.40.20
Telex: 79668 NIC N Telefax: (47 2)68.53.47

Pakistan

Mirza Book Agency
45 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 3 Tel. 66839
Telex: 44886 UBL PK. Attn: MIRZA BK

Portugal

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
1117 Lisbon Codex Tel. 347.49.82/314/5

Singapore/Malaysia

Singapour/Malaisie
See "Malaysia/Singapore"
Voir "Malaisie/Singapour"

Spain - Espagne

Mundi-Prensa Libros, S.A.
Castello 37, Apartado 1223
Madrid 28001 Tel. (91) 431.33.99
Telex: 49370 MPLI Telefax: (91) 275.39.98
Libreria Internacional AEDOS
Consejo de Ciento 391
08009-Barcelona Tel. (93) 301-86-15
Telefax: (93) 317-01-41

Sweden - Suède

Fritzes Fackbokföretaget
Box 16356, S 103 27 STH
Regeringsgatan 12
DS Stockholm Tel. (08)23.89.00
Telex: 12387 Telefax: (08)20.50.21
Subscription Agency/Abonnements:
Wennergren-Williams AB
Box 30004
104 25 Stockholm Tel. (08)54.12.00
Telex: 19937 Telefax: (08)50.82.86

Switzerland - Suisse

OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228)21.60.45
Telex: 8 86300 Bonn
Telefax: (0228)26.11.04

Librairie Payot

6 rue Grenus
1211 Genève 11 Tel. (022)731.89.50
Telex: 28356
Maditec S.A.
Ch. des Palattes 4
1020 Renens/Lausanne Tel. (021)635.08.65
Telefax: (021)635.07.80

United Nations Bookshop/Librairie des Nations-Unies

Palais des Nations
1211 Genève 10
Tel. (022)734.60.11 (ext. 48.72)
Telex: 289696 (Attn: Sales)
Telefax: (022)733.98.79

Taiwan - Formose

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tel. 391.7396/391.7397
Telefax: (02) 394.9176

Thailand - Thaïlande

Sukit Siam Co. Ltd.
1715 Rama IV Road, Samyan
Bangkok 5 Tel. 251.1630

Turkey - Turquie

Kültür Yayıncılık İn-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat. 21
Kavaklıdere/Ankara Tel. 25.07.60
Dolmabahçe Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul Tel. 160.71.88
Telefax: 434828

United Kingdom - Royaume-Uni

H.M. Stationery Office
Gen. enquiries
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
45 High Holborn, London WC1V 6HB
Tel. 297138 Telefax: 873.8463
Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol,
Edinburgh, Manchester

United States - États-Unis

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4095
Tel. (202)785.6323
Telex: 440245 WASHINGTON D.C.
Telefax: (202)785.0350

Venezuela

Libreria del Este
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337
Edificio Galipan
Caracas 106
Tel. 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Libreste Caracas

Yugoslavia - Yougoslavie

Jugoslovenska Knjiga
Bезд Минашкова 2, P.O. Box 36
Beograd Tel. 621.992
Telex: 12466 jk bgd

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à: OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.

IMPRIMÉ EN FRANCE

•

LES ÉDITIONS DE L'OCDE

2 rue André-Pascal

75775 PARIS CEDEX 16

N° 45058

(10 90 04 2) ISBN 92-64-23326-1

ISSN 0304-3363

•

ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

Etudes récentes :

ALLEMAGNE, *JUILLET 1989*
AUSTRALIE, *FÉVRIER 1990*
AUTRICHE, *FÉVRIER 1989*
BELGIQUE-LUXEMBOURG, *AOÛT 1989*
CANADA, *NOVEMBRE 1989*
DANEMARK, *AOÛT 1988*
ESPAGNE, *MAI 1989*
ÉTATS-UNIS, *NOVEMBRE 1989*
FINLANDE, *AOÛT 1989*
FRANCE, *FÉVRIER 1989*
GRÈCE, *JANVIER 1990*
IRLANDE, *JUILLET 1989*
ISLANDE, *OCTOBRE 1988*
ITALIE, *JANVIER 1989*
JAPON, *DÉCEMBRE 1989*
NORVÈGE, *FÉVRIER 1990*
NOUVELLE-ZÉLANDE, *AVRIL 1989*
PAYS-BAS, *MAI 1989*
PORTUGAL, *JUILLET 1989*
ROYAUME-UNI, *JUILLET 1989*
SUÈDE, *AVRIL 1989*
SUISSE, *MAI 1989*
TURQUIE, *JANVIER 1990*
YUGOSLAVIE, *JUILLET 1988*